

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, le 3 novembre 2014

Le lundi 3 novembre 2014, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 28 octobre 2014.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Pascal CHERKI (à partir de la délibération 2014 DLH 1146) ;
M. Etienne MERCIER (à partir de la délibération 2014 DLH 1120) ;
Mme Valérie MAUPAS (à partir de la délibération 2014 DEVE 1051) ;
Mme Olivia POLSKI (à partir de la délibération 2014 Q14 2014 07) ;

dont les mandataires sont respectivement :

M. Cédric GRUNENWALD ;
Mme Carine PETIT ;
M. Didier ANTONELLI ;
Mme Agnès BERTRAND ;

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

Mme PETIT ouvre la séance à 19h03.

Mme PETIT

Je voulais informer le public et l'ensemble de mes collègues membres du Conseil d'arrondissement du fait que nos débats seront filmés à titre expérimental, ainsi que nous nous y étions engagés lors de l'adoption du règlement intérieur durant le précédent Conseil d'arrondissement. Nos débats feront l'objet d'une retransmission en différé sur le site internet de la Mairie d'arrondissement. Suite à cette première expérience, nous verrons comment généraliser une retransmission des débats du Conseil d'arrondissement, en différé pour l'instant.

Je souhaite également confirmer le fait que, conformément à notre nouveau règlement intérieur, l'ordre du jour ainsi que l'ensemble des rapports de présentation des délibérations, des vœux et des questions adressés à la Maire et inscrits à l'ordre du jour par l'ensemble des groupes, étaient accessibles sur le site de la Mairie depuis mardi dernier. Cette première expérience a été positive : nous la ferons perdurer. Cette publication permet à l'ensemble des citoyens du 14^{ème} arrondissement, de prendre connaissance à l'instar des élus de l'ensemble des exposés des motifs et des questions posées, en plus de l'ordre du jour.

Je n'ai pas, à ma connaissance, reçu de procuration. Mme CARRERE-GEE, en raison d'un déplacement professionnel à l'étranger, m'a demandé de l'excuser.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2014 93**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 6 octobre 2014.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je commence le Conseil d'arrondissement avec l'adoption du compte rendu de notre précédent débat.

Avez-vous des demandes de prises de parole sur ce compte rendu ?

Je le soumetts au vote.

DELIBERATION 14 2014 93

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 6 octobre adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 6 octobre est adopté à l'unanimité

Votants : 26

- **Projet de délibération 14 2014 95**

Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2015.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je présente la détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2015.

Je fais un rappel pour toutes les personnes présentes. L'état spécial budgétaire d'une mairie d'arrondissement est composé de trois dotations importantes : la dotation d'animation locale, de gestion locale et d'investissement. Ces trois dotations sont d'un montant de 7.688.859 euros pour le budget 2015 sur le 14^{ème} arrondissement, soit une légère baisse de 0,4 % par rapport au budget de 2014. La Maire de Paris a demandé à l'ensemble des mairies d'arrondissement d'essayer de faire des économies de fonctionnement sur un certain nombre de postes budgétaires. Nous avons identifié ces postes au sein de la Mairie d'arrondissement.

La dotation d'animation locale comprend plusieurs budgets, dont le budget de fonctionnement des conseils de quartier et l'ensemble du budget qui permet à la Mairie d'arrondissement de proposer diverses activités et animations, d'organiser des manifestations et de soutenir différentes initiatives d'associations. Cette dotation comprend également toute la communication de la Mairie d'arrondissement, soit le site internet, le journal municipal et les différentes publications. Elle s'élève à 613.650 euros.

La dotation de gestion locale s'élève à 6.792.149 euros. Cette dotation importante est calculée en fonction du nombre d'habitants et d'équipements publics municipaux inscrits à l'inventaire de la mairie d'arrondissement. Elle est composée en plus grande partie du budget de fonctionnement des écoles, ainsi que des conservatoires, de la maison des associations, de certains équipements sportifs et de tous les équipements publics de proximité rattachés à l'inventaire, comme les squares et les jardins publics.

La dotation d'investissement s'élève à 283.060 euros. Il s'agit d'une reconduction par rapport au budget de 2014 : ce montant est identique à celui de l'année dernière. Cette dotation permet de faire un certain nombre de réalisations en direct sur des équipements de proximité, ou des interventions d'aménagement de l'espace public et de voirie.

Je vous demande de voter cette dotation de l'état spécial qui permettra à la mairie de fonctionner tout au long de l'année prochaine.

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Bonsoir Madame la Maire, bonsoir à tous. Un premier mauvais point à propos de ce budget : nous avons convenu, juste avant l'été, que nous nous verrions lors d'une réunion préparatoire préalable lorsqu'un point budgétaire occuperait la séance du Conseil d'arrondissement suivante. Cette démarche avait été faite lors des discussions sur le budget supplémentaire. Il s'agit évidemment ici d'un sujet sur lequel nous aurions aimé continuer à travailler avec vous en amont pour la présentation du budget primitif. Or, nous n'avons pas eu de réunion préalable cette fois-ci. Nous le regrettons vraiment : cette réunion nous aurait permis de poser un certain nombre de questions et d'avoir des réponses sur ce budget. Il s'agissait, pour la plupart, de questions techniques.

Sur des questions d'ordre stratégique, nous constatons que nous avons aujourd'hui des équipements pour lesquels le budget augmente ou diminue par rapport à ce qui avait été voté pour le budget primitif 2014. Malheureusement, les plus fortes diminutions concernent les écoles maternelles

(-76.487 euros), les écoles élémentaires (-53.196 euros), les bibliothèques dans une moindre proportion, les salles et terrains de sport, la maison des associations et les piscines. Les augmentations concernent le Conservatoire - qui en a bien besoin - les espaces verts, les crèches avec un nouvel équipement, et surtout les centres d'animations, dont le budget s'accroît de 74.343 euros avec notamment un poste de contrat de prestation de services ayant beaucoup augmenté.

Nous aimerions vous demander en quoi constitue cette augmentation de 60.000 euros du contrat de prestation de service des centres d'animation, et les raisons du choix de faire baisser les budgets des écoles. Nous vous remercions par avance pour vos réponses qui auront évidemment un impact sur notre vote par la suite. Dans l'état présent, n'ayant pas pu poser toutes nos questions, nous nous abstenons sur ce projet.

Mme PETIT

Je pense qu'il est important que nous débattions, au delà de la question de la dotation spéciale d'arrondissement, sur les questions budgétaires. Je maintiens que, lors du Conseil d'arrondissement de décembre au moment où le budget primitif de la Ville de Paris sera voté, nous aurons un échange et une présentation des enveloppes et des projets inscrits au titre de l'enveloppe d'investissement localisé, qui concerne concrètement les opérations de voirie, d'aménagement de l'espace public, etc. Il est très important que nous fassions cette présentation de manière très précise. Elle concernera surtout les postes budgétaires d'investissement pour les travaux des écoles, avec des travaux plus ou moins conséquents.

Nous pourrions également aborder la question du budget participatif. La question d'un abondement de la Ville sur la question des IIL pour 2016 pourra être préparée en identifiant les postes dès 2015. La discussion budgétaire aura lieu à ce moment. Cette dépense en dotation de fonctionnement pour les équipements permet un fonctionnement quotidien des écoles pour les jeux, les photocopies, le petit matériel pédagogique, etc. Elle concerne également l'ensemble des besoins de fonctionnement courant des bibliothèques, l'alimentation et les couches des crèches, etc. Nous savons que nous pouvons budgéter une dépense inférieure pour 2015 sur des frais de gardiennage d'équipements publics car nous redéployerons les agents de la DPP en interne. Cette prestation était assurée jusqu'à présent par une société extérieure. Nous avons un certain nombre de marges de manœuvre. Cette politique ne baissera pas la qualité du service public rendue à tous les usagers des équipements publics.

Concernant les centres d'animation, je propose que nous revenions vers vous pour vous apporter une réponse : il s'agit d'un jeu de ligne d'écriture au sujet duquel nous avons demandé à la Ville de Paris de ne plus le reconduire. Nous ne sommes qu'une boîte postale de factures pour régler les contrats et marchés de délégation de services publics pour les titulaires de ces marchés et les gestionnaires de ces centres d'animation. Nous pouvons vous apporter la réponse très concrètement et très rapidement.

Le montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement nous permet de faire fonctionner nos équipements au quotidien. Il est important que la dotation d'investissement de la mairie d'arrondissement soit consommée tout au long de l'année pour répondre aux besoins très concrets de nos équipements. Il est également important que nous puissions avancer pour le mois de décembre sur une présentation plus générale des premières tranches du plan d'investissement de la mandature qui sera décidé par la Maire de Paris, ainsi que des investissements localisés dans le 14^{ème} arrondissement.

Monsieur LESAIN. Je proposerai ensuite de passer au vote.

M. LESAIN

J'entends ce que vous nous dites Madame la Maire. Cela étant, vous noterez tout de même que nous avons une réduction de tous les budgets dévolus à la maintenance et au nettoyage des locaux sur les écoles maternelles et élémentaires. Il me semble qu'il s'agit de sujets éminemment prégnants qui ont montré leur limite, notamment lors de l'année passée, avec les redéploiements de temps nécessaires pour les personnels qui assuraient ces tâches.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2015.

DELIBERATION N° 14 2014 95

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité élargissant les compétences des Maires d'arrondissement à l'ensemble des équipements de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ;

Vu la délibération 2014 DDCT 41 du Conseil de Paris en date des 20 et 21 octobre 2014 relative à l'inventaire des équipements dont le 14ème arrondissement a la charge ;

Vu la délibération 2014 DDCT 39 du Conseil de Paris en date des 20 et 21 octobre 2014 relative à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2015 ;

Vu la délibération 2014 DDCT 40 du Conseil de Paris en date des 20 et 21 octobre 2014 relative aux dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement ;

Vu l'article L.2511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, le Conseil du 14ème arrondissement adopte par fonctions et par natures, le montant de la dotation de l'état spécial pour 2015, tel qu'il apparaît dans les tableaux ci-dessous :

Votants : 28

Pour : 22

Abstentions : 6

- Projet de délibération 14 2014 96

Désignation de représentants du conseil d'arrondissement au sein d'organismes extérieurs : conservatoire Darius Milhaud.

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame Mélody TONOLLI pour désigner les représentants du Conseil d'arrondissement en qualité de personnalités qualifiées au conseil d'établissement du Conservatoire.

Mme TONOLLI

La constitution et la mise en place d'un Conseil d'établissement au sein de chaque Conservatoire sont une réforme du réseau des Conservatoires initiée à partir de 2006. Destinée à constituer une instance de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de la vie du Conservatoire, ce conseil d'établissement à caractère consultatif est présidé par la Maire d'arrondissement et sa représentante, Madame TONOLLI, en cas d'absence de Madame la Maire. Au sein de ce conseil d'établissement siègent également plusieurs élus choisis par le Conseil d'arrondissement : nous avons voté une délibération lors de la séance du 12 mai 2014 pour me désigner en tant que représentante suppléante de Madame la Maire. Madame BERTRAND, Madame LEKIN, et Madame DAUCHEZ sont également titulaires désignées au conseil d'établissement du Conservatoire Darius Milhaud.

Il s'agit ce soir de voter pour les deux personnalités qualifiées qui siègeront pour une durée de trois ans. Je vous propose de voter à main levée pour Monsieur Bruno MARTIN, Directeur de l'école polyvalente du 13, avenue de la Sibelle et Monsieur Sébastien PAILLER, Directeur de l'école

élémentaire du 1, square Alain Fournier, pour les désigner en tant que personnalités qualifiées du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Darius Milhaud.

Mme PETIT

Monsieur MARTIN est une personnalité qualifiée sortante. Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Madame DAUCHEZ.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Je ne doute absolument pas des compétences des personnes présentées pour participer au conseil d'établissement. J'ai seulement une question s'adressant à Madame TONOLLI : un appel à candidatures a-t-il eu lieu ? Quelle a été la procédure suivie ? Je ne crois pas qu'il existe la moindre note sur le sujet. Siégeant moi-même au comité d'établissement, j'aurais souhaité savoir quelle fut la démarche pour désigner ces personnes. Merci.

Mme PETIT

La désignation des personnalités qualifiées est soumise au vote du Conseil d'arrondissement sur proposition de la Maire. Aucun appel à candidatures n'a eu lieu. Monsieur MARTIN était à nouveau disponible et intéressé pour se présenter de nouveau. Nous avons suggéré la démarche à Monsieur PAILLER car il était largement probable que le futur Conservatoire s'installe à côté de l'école élémentaire du 1, square Alain Fournier. Nous avons donc souhaité qu'il soit associé dès le début à l'ensemble des études sur le projet du nouveau Conservatoire. Le Conseil d'arrondissement délibère donc sur proposition de la Maire.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION 14 2014 96

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLY, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Mme Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : M. Bruno MARTIN, Directeur de l'école polyvalente du 13, avenue de la Sibelle et Monsieur Sébastien PAILLER, Directeur de l'école élémentaire du 1, square Alain Fournier sont désignés en tant que personnalités qualifiées du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Darius Milhaud, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 29

Pour : 29

- Projet de délibération 14 2014 94

Autorisation à Madame à la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Mme PETIT

Monsieur ANTONELLI, vous avez la parole sur l'inscription d'associations à la Maison des associations.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Il s'agit toujours d'un grand plaisir de vous demander de voter l'inscription de nouvelles associations à la Maison des associations du 14^{ème} arrondissement. Ce soir, les six associations représentent un panachage de sujets sociaux et culturels à l'image de notre arrondissement. Les présidents ou responsables de ces associations ont évidemment été entendus par Madame Sylvie MARCHAND, la directrice de la Maison des associations. Tous les dossiers concordent pour que ces six associations soient inscrites. Cette nouvelle inscription porte le nombre d'associations de la Maison des associations à plus de 510.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Nous passons aux votes.

DÉLIBÉRATION 14 2014 94

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison des Associations à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative.

Sur proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants : 29

Pour : 29

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2014 DDCT 186**

Charte relative au dispositif du budget participatif

Rapporteuse : M. Didier ANTONELLI

Mme PETIT

M. ANTONELLI, vous avez la parole concernant la charte relative au dispositif du budget participatif. Il s'agit d'une délibération importante.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Il s'agit en effet d'un sujet extrêmement important puisque Paris, avec Madame la Maire Anne HIDALGO en tête, a mené un budget participatif extrêmement important pour donner aux Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent la possibilité de construire la ville de demain. Je rappelle que ce budget participatif représente 5 % du budget d'investissement de la Ville, soit 426 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. Nous avons eu cet automne un premier vote afin de montrer aux Parisiens comment cette procédure allait fonctionner, sur une quinzaine de projets à hauteur de 20 millions d'euros. Nous avons récolté 930 bulletins de vote papier et environ 1.500 votes internet dans le 14^{ème} arrondissement : ceci donne une bonne mesure de la participation et de l'intérêt des Parisiens pour ce budget participatif.

Je ne lirais pas, ni n'irais dans les détails de cette charte. Elle est globale et assez légère, afin de permettre aux Parisiens de s'en emparer et de la faire bouger aux vues de l'expérience : nous sommes en pleine nouveauté puisqu'il s'agit de la première fois qu'un tel budget participatif est mis en place.

Depuis 2001, la Ville de Paris et le 14^{ème} arrondissement s'efforcent d'impliquer les Parisiens dans la vie municipale, et notamment, mais non exclusivement, dans les conseils de quartier. Ce budget participatif parisien marque notre volonté d'accentuer la participation citoyenne pour la transformation de notre ville.

Je voudrais retenir trois mots qui me paraissent importants dans la mise en place de ce budget participatif. Premier mot : l'ambition. Il s'agit d'un programme extrêmement ambitieux, puisque ce budget participatif est le plus important au monde. Ceci est normal pour Paris.

Deuxième mot : volontaire. Le budget participatif oblige tous les acteurs - l'Hôtel de Ville, les Mairies d'arrondissement, tous les services de la Ville, et en premier lieu les citoyens - à travailler activement sur les différents projets qu'ils voudront remonter. Je précise, alors que cela est indiqué plusieurs fois dans la charte, que des formations sont prévues pour les citoyens, notamment au sujet des services de la Ville afin qu'ils comprennent bien comment fonctionne la Ville de Paris, et comment faire remonter et suivre les projets.

Le troisième mot est la transparence. Des retours seront faits sur les propositions à tous les niveaux. Un suivi sera fait sur les travaux réellement entrepris. Ces projets seront votés suivant un calendrier qui peut être défini de la façon suivante. Le dépôt des projets sur un site unique se fera en janvier : une description permettra d'aider les citoyens pour qu'ils passent par les conseils de quartier pour faire remonter leurs projets. Passer par les conseils de quartier pour développer ces projets me semblent être une très bonne méthode.

Au printemps, les projets seront soumis à l'expertise technique des services de la Ville pour savoir s'ils sont réalisables ou non. En septembre, un vote sur les différents projets pris et acceptés par la Ville aura lieu. Enfin, se tiendront en décembre les votes du budget participatif en Conseil d'arrondissement puis à la Mairie de Paris sur le budget global.

Les Mairies d'arrondissement qui voudront s'associer à ce budget participatif pourront faire des projets au niveau de 30 % de leur budget d'investissement. Chaque euro dépensé par les arrondissements se verra doubler par la Mairie de Paris pour les projets locaux.

Il y aura donc deux sortes de projets : les projets parisiens concernant l'ensemble de la Ville, et des projets locaux beaucoup plus serrés qui demanderont certainement des visites et démarches exploratoires pour aller dans les micros-quartiers voir ce que les Parisiens et concitoyens voudront changer et transformer.

Je pense qu'il vaut désormais mieux que nous débattions, plutôt que je continue mon exposé sur la charte. Je vous propose donc, mes chers collègues, de délibérer sur ce projet de charte.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur AZIERE et Monsieur BEGUE.

M. AZIERE

Madame la Maire, je voulais simplement apporter une vision plus globale. Ce que vous appelez la charte du budget participatif est plutôt selon moi d'un cahier des charges. Vous avez vu la difficulté avec laquelle votre adjoint a essayé de la détailler. Il s'agit d'une procédure compliquée : je n'y vois rien d'éthique ni aucune affirmation de principes moraux. Il s'agit d'un cahier des charges : le mot charte me paraît quelque peu excessif.

Quelques progressions sont à noter par rapport aux premières versions parisiennes, qui avaient contourné les élus et les conseils de quartier. Ce budget participatif dans sa version par arrondissement installe une véritable courroie de transmission avec les conseils de quartier. Cela me paraît être un progrès intéressant, car en prise avec la réalité et répondant à la vocation des conseils de quartier d'être force d'appels à projets, en les contraignant davantage à jouer ce rôle plutôt que d'avoir une seule fonction d'animation. Ce point intéressant me fait dire que la version locale par arrondissement est plus en prise avec le terrain que la version parisienne.

La deuxième progression intéressante concerne la liste. Celle-ci n'est plus fermée comme lors de la première édition, mais ouverte avec des initiatives et propositions libres présentes sur la plateforme numérique. Nous répondons pleinement à la vocation participative du projet, relativement à la version précédente.

En revanche, la question du financement me paraît beaucoup moins claire : j'aimerais que vous m'apportiez quelques précisions. Je lis la charte : pour chaque euro versé par la Mairie d'arrondissement dans la limite de 30 % de son enveloppe, la Mairie de Paris rajoutera un euro supplémentaire. Je souhaitais savoir si cet abondement au budget participatif se fera dans l'enveloppe des 5 % du budget participatif parisien, ou s'il viendra s'inscrire en complément au regard des projets programmés par l'arrondissement. Grosso modo, que restera-t-il pour les projets parisiens si cet abondement se situe sur les 5 % initialement prévus ? La situation sur ce point ne me paraît pas très clair. Si l'abondement vient en supplément des 5 % du budget participatif tel que prévu, nous sommes sur un dérapage financier par rapport à ce qui était annoncé : nous serons nécessairement sur un budget supérieur aux 400 millions d'euros prévus sur l'ensemble de la mandature. Où s'inscrit l'abondement aux projets d'arrondissements par rapport au budget parisien ?

Un dernier point que je souhaiterais développer est la prise de conscience par rapport à la réalité budgétaire de la Ville : nous nous trouvons face à un déséquilibre de 400 millions d'euros sur le budget de la Ville. Le budget participatif peut donner le sentiment d'une certaine propension à dépenser par internet. La facilité d'enclenchement de dépenses supplémentaires instillée par le budget participatif me paraît dangereuse. Je proposerais que nous puissions encourager les Parisiens à participer à une réflexion concernant les postes particuliers où ils seraient prêts à consentir à des économies pour participer au redressement du budget de la collectivité. Il me paraît intéressant que nous n'encourageons pas la facilité dans l'engagement de dépenses mais aussi une prise de conscience et de responsabilité sur la rigueur et les économies que nous avons à faire dans notre collectivité.

Mme PETIT

Monsieur BEGUE, Madame BLAUDEL et Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

M. BEGUE

Merci Madame la Maire. Chers collègues, peu importe les termes de charte ou non, nous n'allons pas jouer sur les mots.

Mme PETIT

Il s'agit d'une charte.

M. BEGUE

Je crois que tout ce qui responsabilise les Parisiens et installe plus de démocratie va dans le bon sens. Parler de « propension à dépenser » n'est pas correct : cette démarche responsabilise les Parisiens

pour savoir ce qui est fait avec le budget qui leur est confié. La démarche n'est pas exactement similaire. Au lieu de leur poser la question « où pouvons-nous faire des économies ? », je leur demanderai : « où pouvons-nous trouver des ressources supplémentaires ? » Nous pouvons également poser cette question.

Monsieur Didier ANTONELLI a insisté sur la transparence. Je pense qu'il a raison car il s'agit d'une question importante. Lorsque nous vérifierons la recevabilité des propositions, certaines seront reçues et d'autres non. Nous devons être totalement transparents afin que chacun connaisse les conditions pour lesquelles nous recevons un projet, et surtout celles pour lesquelles nous refusons un projet. L'idée de budget participatif m'enthousiasme ; mais elle peut être aussi très frustrante si nous n'en avons pas les tenants et les aboutissants. Je voulais insister sur ce point. Je trouve autrement que la présentation faite par Monsieur ANTONELLI était intéressante. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Madame BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je souhaiterais dans un premier temps saluer le travail de Madame Pauline VERON sur le premier lancement du budget participatif fait durant ces derniers mois : il s'agissait d'une première étape. Nous avons tous conscience qu'il ne s'agissait pas du budget participatif tel qu'elle l'imaginait. Je pense que nous pouvons saluer aujourd'hui la réussite d'avoir une telle participation en si peu de temps. Le fait que tout le monde puisse voter, quelque soit sa nationalité ou son âge - nous avons eu des débats réguliers sur la façon de faire participer les enfants au grand projet m'a particulièrement intéressé en tant qu'écologistes. Cette première étape était très intéressante.

Je trouve la question de Monsieur Eric AZIERE sur l'usage d'internet et des réseaux sociaux dans ces nouvelles formes de démocratie participative tout à fait intéressante. Je crois qu'il faut vraiment ne pas avoir peur de cela, pour au contraire vivre avec son temps. Je profite de votre question pour tous vous amener à consulter l'excellent double-cahier du Monde d'aujourd'hui : « Coup de jeune sur la politique - Forum mondial de la démocratie à l'initiative de la Ville de Strasbourg et du Conseil de l'Europe » qui montre l'engagement citoyen des plus jeunes se fait de plus en plus au travers de ces formes d'engagement et de participation. Il s'agit d'une évolution sur laquelle nous devons travailler car nous ne la maîtrisons peut-être pas totalement aujourd'hui : il s'agit de leviers pour faire participer de plus en plus de personnes.

En ce qui concerne la charte qui nous est présentée aujourd'hui, nous ne pouvons, en tant qu'écologistes, que saluer cette nouvelle étape. Après la mise en place des conseils de quartier, première antenne de vie démocratique participative, nous allons là vers une nouvelle étape de la participation de tous et toutes à la vie collective. J'ai envie de dire que ce qui nous est présenté n'est pas tout à fait nouveau pour les habitants du 14^{ème} arrondissement puisque cette charte ressemble beaucoup à une expérimentation que nous avons menée à l'initiative des élus écologistes sur les budgets localisés de la voirie et des espaces verts. J'en retire des points extrêmement positifs, car nous avons à cette occasion bénéficié d'un moment de pédagogie important sur le budget de la Ville de Paris, la façon dont il est construit, les raisons de certaines frustrations ainsi que la démonstration que certaines politiques ne se font pas, non par mauvaise volonté, mais parce que le temps administratif est long. Cette première expérience nous avait permis l'apprentissage d'une culture de travail commune vraiment intéressante, démontrant qu'il fallait un suivi de la part des citoyens avec un investissement de long terme pour voir les projets aboutir. Ceci permet une appropriation des projets intéressante.

Je suis sûre que le budget participatif donnera lieu à des débats très intéressants : nous nous étions précédemment appuyé sur les conseils de quartier, avec des contraintes budgétaires qui ont empêché de prendre tous les projets de tous les conseils de quartier. L'intérêt général devait reprendre le dessus, pour voir comment nous procédions à un arbitrage budgétaire et de projets à l'échelle de l'arrondissement.

Je pense que tout, dans cette charte, va dans le bon sens. Ce qui y est détaillé sera sûrement revu avec la pratique : je considère que la proposition de Madame VERON est très pertinente. Elle fait doublement écho à notre culture écologiste, *via* l'idée que tout le monde doit pouvoir, à un moment dans sa vie, participer à la vie collective : il faut pouvoir en donner les moyens à tous et toutes. Cette idée est liée à celle de ne pas cumuler les mandats dans le temps : qui sait si ce budget participatif ne suscitera pas les vocations de personnes ayant envie de passer leur lundi soir avec nous je l'espère. Nous sommes dans une période où nous devons rénover la vie publique, révolutionner la vie culturelle des élus en revoyant nos pratiques politiques pour rentrer dans la co-construction. Ce soir, si nous posons la question de la formation des citoyens, nous devons également en tant qu'élus nous poser la question de la façon dont nous allons vivre le budget participatif. Je me souviens d'un temps pas si lointain où, même au sein de la majorité, la discussion sur l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul amenait des questions telles que : « allons-nous vraiment demander leur avis aux gens ? Pourquoi ? » Le budget participatif n'est pas que de l'affichage : la culture politique doit évoluer dans ce sens. La vie politique en a vraiment besoin : l'équipe écologiste votera donc cette délibération avec enthousiasme.

Mme PETIT

Merci. Madame KOSCIUSKO-MORIZET et je conclurai ensuite.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Nous avons un vrai intérêt et un accord de fond avec cette démarche. Nous aurions plutôt imaginé commencer une telle démarche avec les budgets de subvention de la partie de fonctionnement, au lieu des budgets d'investissement qui me semblent plus délicats. Une question est posée par la charte : aucun des projets choisis n'est supposé entraîner de dépenses récurrentes ou de fonctionnement. Une ambiguïté subsiste : il y aura probablement des discussions sur certains projets. La démarche nous semble en tout cas intéressante.

Pour qu'elle rencontre son objectif, nous avons besoin que certaines conditions soient réunies. Il s'agit de conditions qui sont autant de questions aujourd'hui, qui feront peut-être l'objet de vœu de notre part en Conseil de Paris et sur lesquels nous aimerions avoir votre écho. Réunir certaines conditions suppose, dans cette démarche de budget participatif, d'aller plus loin en poussant la décentralisation jusque vers les citoyens et les habitants.

Il nous semble donc nécessaire de clarifier quelques sujets. Pouvons-nous avoir l'assurance que les mairies d'arrondissement seront associées à toutes les étapes ? Un sujet me frappe : le choix des projets locaux. Cette question a également été soulevée par Monsieur AZIERE. Quel est le devenir d'une proposition remontée à la mairie centrale ? Comment est-elle choisie ? Avons-nous l'assurance que la mairie d'arrondissement participe au tri ? Qui choisit ? La publicité de cette proposition est-elle faite avant que le choix ne soit tranché ? De ce point de vue, nous pouvons voir une démarche intéressante dans l'embryon de démocratie participative au mois de décembre avec *l'open data* : les données ont été mises en ligne sur le site *d'open data* de la Ville. Ces données sont très brutes. Il faut poursuivre dans la mise en œuvre de la transparence à tous les étages. La transparence sur les projets déposés ne nous semble pas totalement assurée dans la charte.

Une série de questions financières se pose et a été évoquée. Je vois trois questions principales.

Ne serait-il pas logique d'étendre au budget d'investissement des conseils de quartier le mécanisme d'incitation financière proposé aux mairies d'arrondissement pour les IIL ? Il serait assez logique que les conseils de quartier puissent bénéficier du même dispositif à partir du moment où il sera mis en œuvre par la Mairie.

Je ne crois pas que vous ayez répondu à ma deuxième question, à moins que je ne l'aie pas entendu. Savez-vous dans quelle mesure vous souhaitez utiliser le dispositif ? Voulez-vous l'utiliser au *maximum* de ce qu'il permet à la mairie d'arrondissement de faire ?

Ma troisième question concerne la répartition entre ces projets et les politiques publiques, dans un contexte très tendu d'un point de vue budgétaire. Avons-nous l'assurance que ces choix ne viendront pas en substitution d'investissements lourds et nécessaires ? Je me fais l'écho de remarques entendues à plusieurs reprises au conseil de quartier Jean Moulin porte d'Orléans, avec des habitants nous déclarant que la part du budget participatif cette année, d'un montant de 20 millions d'euros, correspondait exactement à la somme nécessaire pour restructurer l'axe de l'avenue du général

Leclerc : est-ce vraiment ainsi que nous souhaitons utiliser l'argent ? Cette remarque a été faite à plusieurs reprises par les habitants de ce conseil de quartier et je trouve qu'elle ne doit pas nous laisser indifférents. Elle doit trouver réponse. Merci.

Mme PETIT

Je vous remercie pour chacune de vos interventions. Je suis très enthousiaste sur cette délibération qui arrive en début de mandature. La Maire de Paris et son adjointe Madame Pauline VERON ont fait le choix de donner d'abord les preuves de leur engagement vis-à-vis de cette nouvelle étape de la démocratie et de l'association des Parisiens aux choix de la Ville.

L'idée n'est pas de faire un pseudo cahier des charges. Il s'agit d'une charte votée par les élus : elle concrétise un engagement que nous avons pris de faire de Paris une capitale qui se donne pour objectif de mettre en œuvre ce budget participatif, en construisant un vrai lien de confiance avec les Parisiens, très concrètement avec preuve par les actes. Nous avons fait participer les Parisiens fin septembre une première fois. Les choix portés par les Parisiens ne sont pas très farfelus : ils portaient parmi une liste de projets soumis par la Ville, puisqu'il s'agissait d'une première expérience. L'objectif en 2015 est de franchir une nouvelle étape en faisant voter les Parisiens sur ce qu'ils auront eux-mêmes proposé.

Je suis très enthousiaste car nous allons enfin pouvoir mettre en œuvre une nouvelle manière de construire notre relation à l'investissement public pour une partie du budget qui ne remet pas du tout en cause nos engagements de majorité municipale sur des investissements lourds. Je l'ai dit au conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans : il ne faut pas comparer et opposer ce que coûterait la requalification de l'avenue du général Leclerc ou la construction d'un nouvel Conservatoire avec la mise en place du budget participatif. Ceux qui pourraient entretenir cette confusion se trompent et trompent les habitants car ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires ou les mêmes priorités. Tout est indiqué dans cette charte. Nous nous engageons à mettre les moyens de la Mairie d'arrondissement pour inciter, former, associer bien en amont les Parisiens à l'échelle de l'arrondissement et de Paris pour définir et suggérer/soumettre des projets au vote des Parisiens en septembre 2015. Il s'agit d'une première étape.

Tout est également indiqué dans cette charte en termes de méthodes pour retenir les projets qui seront soumis au vote. La première condition est que le projet soit techniquement réalisable dans un temps court. L'idée n'est pas de s'engager sur des projets qui ne pourraient pas concrètement être mis en œuvre dès l'année suivante. La liste des projets parisiens est arrêtée par la Maire de Paris tandis que celle des projets d'arrondissement soumis au vote est arrêtée par le/la Maire d'arrondissement après consultation d'une commission réunissant l'ensemble des composantes du Conseil d'arrondissement, les services de la Ville de Paris concernés par les projets - la voirie ou les espaces verts concernant l'espace public, les affaires scolaires pour les projets concernant nos écoles, ou certaines directions support.

Je pense également qu'il ne faut pas opposer, à cette étape, les budgets d'investissement dévolus aux conseils de quartier et le budget participatif. Les différents éléments se mettront en place progressivement. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous ne pouvez pas tout demander dès la première année alors que vous étiez encore sceptique au printemps dernier. D'un coup, il faudrait faire toujours plus, alors que les maires d'arrondissement de tout bord politique ont déclaré qu'il fallait à cette étape sanctuariser les budgets d'investissement pour les conseils de quartier. La question du budget de fonctionnement se pose pour les conseils de quartier, où la demande était plus forte. Naturellement, le travail des équipes élues et des exécutifs d'arrondissement, avec les conseils de quartier sur l'investissement, est de faire converger petit à petit les projets et les budgets pertinents relatifs à ces projets.

Je pense qu'il faut vraiment se saisir de cette nouvelle étape de manière très optimiste. Je me suis engagée à engager au maximum ces 30 % possibles. Peut-être que cet engagement se fera la deuxième ou troisième année, avec un niveau à 30 % contre 20 % d'autres années, parce que nous aurons eu ce dialogue très transparent en matière d'élaboration budgétaire et de priorités très concrètes pour les habitants du 14^{ème} arrondissement. Tout au long de cette année jusqu'au mois de juin, nous inciterons les habitants de notre arrondissement à participer et à suggérer des idées en organisant différentes manifestations sur l'espace public à propos des nouvelles formes de végétalisation, d'occupation de l'espace public, de recyclage des déchets, de mise en œuvre d'un

certain nombre de projets d'espace public pour favoriser plus de convivialité, de propreté et pour corriger certains défauts. Ces projets ne remettront jamais en cause les engagements pour lesquels mon équipe et moi-même avons été élus, que ce soit l'avenue du général Leclerc, le Conservatoire, ou d'autres sujets qui seront inscrits par la Maire de Paris dans un plan d'investissement de la mandature accessible par l'ensemble des élus du Conseil de Paris et des Parisiens au moment des débats sur le budget primitif de l'année 2015 pour Paris.

Il ne faut donc pas opposer les budgets. Le budget d'investissement participatif ne rentre pas en contradiction avec le budget de fonctionnement, pour répondre à la question de Monsieur AZIERE. L'objectif est d'aller le plus loin possible. Basons-nous sur le fait que nos conseils de quartier sont forts. A aucun moment n'avons-nous eu la volonté de les mettre de côté : ils ont toujours été présents dans le projet, associés à l'ensemble des étapes, puisque des réunions d'information ont déjà été organisées au niveau de la Ville de Paris sur ce qu'était un budget participatif, avec des échanges sur un certain nombre de questions de fond. Il n'a jamais été question de passer outre les Maires d'arrondissement démocratiquement élus, quelque soit leur bord politique, mais au contraire de faire confiance à la maîtrise d'usage populaire de notre arrondissement, et à la possibilité d'aller différemment et plus loin ensemble. Allons-y, et participons tout au long de cette année à la réussite de la prochaine étape avec la mise en ligne de ces projets par les Parisiens eux-mêmes et leur mise au vote en septembre prochain à l'instar de la réussite de ce premier vote, pour une mise en place dès le budget 2016 pour des réalisations très immédiates.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET pour une explication de vote.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Sur les quatre questions que j'ai posées, j'acte que vous avez répondu à celle concernant la mise en œuvre du budget participatif dans le 14^{ème} arrondissement : je comprends que vous avez l'intention d'aller au plus loin des possibilités offertes, ce non nécessairement dès la première année. En revanche, les réponses aux trois autres questions ne sont pas encore claires. Nous serons amenés à déposer des vœux en Conseil de Paris pour les clarifier. Dans l'attente, nous nous abstiendrons.

Mme PETIT

Concernant la méthode, je rappelle en tout cas que le travail sur cette charte et son contenu a été élaboré et a fait l'objet d'un travail associant l'ensemble des Maires d'arrondissement.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Ils sont un certain nombre à penser comme moi.

Mme PETIT

Ce n'est pas forcément ce qu'ils ont dit. En tout cas, la procédure de sélection des projets par les Mairies d'arrondissement est bien indiquée dans la charte.

Je vous la cite : « La liste définitive des projets d'arrondissement soumise au vote est arrêtée par le Maire d'arrondissement après consultation d'une Commission ad hoc réunissant notamment le Maire d'arrondissement ou son représentant, des élus de l'opposition, un représentant de la Maire de Paris, des représentants des instances de démocratie locale, et les services de la Mairie de Paris. Tout rejet d'un projet devra être motivé et rendu public.

Sont soumis au vote les projets ayant fait l'objet d'une analyse technique positive, n'induisant pas de coûts de fonctionnement directs, et compatibles avec le montant des enveloppes financières arrêtées d'une part pour le budget participatif parisien et d'autre part pour les budgets participatifs d'arrondissement. »

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je comprends bien le problème : la réponse qui nous a été faite à ce sujet était qu'il ne fallait pas que le projet occasionne une embauche. En revanche, un projet doit dans un certain nombre de cas nécessiter un redéploiement de personnel. Comment faire le partage entre un projet qui nécessite

une embauche ou seulement un tel redéploiement ? Ceci est très subjectif : les critères ne sont absolument pas clairs à ce stade.

Mme PETIT

Je pense qu'il faut d'abord faire confiance et travailler sur la sélection des projets qui remonteront. Toutes ces dimensions ont déjà été pensées dans la mise en place de budgets pour la végétalisation de terrasses, de murs, la mise en place de potagers dans les écoles ou d'autres sujets soumis au vote des Parisiens. Cela traduit principalement un budget d'investissement.

Nous serons aux côtés des conseils de quartier et des habitants, avec Monsieur ANTONELLI et l'ensemble de l'équipe, pour favoriser cette participation citoyenne à partir de janvier 2015.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION 2014 DDCT 186

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 186, par lequel Madame la Maire de Paris propose, la charte relative au dispositif du budget participatif ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29

Pour : 25

Abstentions : 4

- Projet de délibération 2014 DU 1113

Aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul (14e). - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation. - Marché de maîtrise d'œuvre urbaine - Modalités de passation.

Rapporteurs : Mme Marianne AUFFRET et M. Florentin LETISSIER

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Madame AUFFRET et Monsieur LETISSIER pour une délibération très importante en ce début de mandature concernant l'aménagement de l'ancien hôpital de Saint-Vincent-de-Paul. Je précise à mes deux adjoints et à l'ensemble du Conseil d'arrondissement que cinq demandes de prises de parole du public m'ont été faites.

Mme AUFFRET

Dans le cadre de sa réorganisation qui va au delà du seul quartier de Saint-Vincent-de-Paul, l'AP-HP a mis fin à ses activités hospitalières sur le site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul en février 2012. Comme certains d'entre vous le savent, cette fin ne s'est pas faite sans douleurs, mais nous sommes maintenant face à l'avenir qui se dessine : nous essaierons de bien faire.

Ce site unique et emblématique du 14^{ème} arrondissement a suscité de nombreux débats et propositions : il s'agit de l'occasion de fixer le premier pas officiel de cette nouvelle phase pour Saint-Vincent-de-Paul.

Pour mieux appréhender la potentielle reconversion du site, nous avons approuvé en février 2010 le lancement d'un appel d'offres pour une étude de conception urbaine, que nous avons appelé « l'étude de Lauzeral. » Sur les bases données en matière de constructibilité, un accord foncier entre la Ville et l'AP-HP est en cours de discussion et devra déboucher par l'adoption d'un protocole qui nous sera soumis en arrondissement puis lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris.

Cette délibération se compose de deux parties. Elle a premièrement pour objet de définir les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement et de fixer *a minima* les modalités de la concertation sans pour autant exclure d'autres formes de participation qui seront déclinées au fur et à mesure de l'avancement du projet. Nous vous donnerons par ce biais le minimum requis légalement auquel nous nous engageons, mais nous espérons faire davantage. La deuxième partie de cette délibération concerne le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine afin d'approfondir le projet d'aménagement qui sera retenu à l'issue de la concertation.

Au terme de la concertation, le projet finalisé vous sera soumis pour approbation en vue de lancer l'aménagement de ce site, suivant la procédure opérationnelle de zone d'aménagement concerté (ZAC).

Je présente la situation actuelle du site. Le site de l'hôpital Saint Vincent de Paul est la propriété de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de Paris (AP-HP). Il représente une surface au sol de 3,4 hectares. Il est situé dans un îlot homogène beaucoup plus vaste d'environ 10,6 hectares, délimité par le Nord du 14^{ème} arrondissement par le quartier de Port Royal et fermé par l'avenue Denfert Rochereau. Il s'agit à la fois d'un quartier enclavé et en lien avec tous les quartiers dans lesquels il s'inscrit. 16 bâtiments occupent aujourd'hui le site, couvrant une surface au sol d'environ 1,4 hectare pour une surface construite de 52.801 m². Les activités hospitalières ont été progressivement redéployées sur les sites Cochin et Necker. Les bâtiments ont été libérés, les derniers relativement récemment. Subsiste aujourd'hui une utilisation du site temporaire ou pérenne suite au départ de l'AP-HP, en particulier pour l'hébergement d'urgence confié à l'association Aurore, une école des sages-femmes et l'association Nova Dona.

J'apporte quelques précisions sur les études engagées jusqu'à présent pour Saint-Vincent-de-Paul. L'intérêt patrimonial du site ne fait guère de doute. Nous avons déjà des prescriptions sur ce qui devra être préservé, notamment ce front bâti historique sur l'avenue Denfert Rochereau fermant le quartier à l'Est, composé des bâtiments de l'Oratoire et Pierre Robin. Pendant les années durant lesquelles auront lieu la consultation et cette nouvelle construction, l'objectif est que les habitants s'approprient le site, y compris jusque dans les noms donnés aux bâtiments.

Un autre bâtiment à préserver serait la chaufferie avec sa cheminée, dans le même esprit de conservation qui avait conduit au maintien de la chaufferie de l'hôpital Broussais. La maison des médecins, datant de la fin du XIX^{ème} siècle, serait également à conserver. Nous pouvons estimer pour l'instant que d'autres bâtiments, comme le bâtiment Pinard, celui de la lingerie et Pierre Petit, ne seraient pas conservés. Ce choix sera à travailler avec des professionnels et non professionnels qui seront consultés pendant les mois qui vont venir.

L'étude de Lauzeral est le document sur lequel nous avons pu appuyer tout ce que nous vous proposons actuellement. L'objectif donné à cette étude est d'examiner les modalités de désenclavement du site et la réalisation de liaisons douces et vertes, avec la création d'un nouveau quartier à haute qualité environnementale mettant en valeur le patrimoine historique.

La Ville souhaite par ailleurs garder la possibilité que la Fondation Cartier, si elle confirme son intention, puisse se développer à proximité de son site historique du boulevard Raspail. Nous sommes actuellement en discussion avec la Fondation.

Je vous ai donné les éléments préalables. Je souhaite maintenant rentrer dans le cœur de la délibération, avec la présentation des objectifs poursuivis dans le projet d'aménagement. Ces objectifs seront présentés à la concertation. Ils déclinent plusieurs démarches que la Ville souhaite engager et qui s'inscrivent résolument dans les objectifs fixés par le Plan Climat Energie et le Plan Biodiversité adoptés par la Ville. La Mairie de Paris s'est donnée plusieurs grandes orientations : la

première, très forte, est d'y inscrire un quartier à dominante de logements ouvert sur la Ville et favorisant la mixité sociale. Le site de Saint-Vincent-de-Paul offre une opportunité pour développer du logement, conformément à la priorité de la Ville déclinée dans les programmes dont nous sommes chargés.

Nous précisons les modalités de ce quartier à dominante logement dans les mois à venir : il s'agit de la possibilité d'expérimenter de nouvelles formes d'habitats sur un potentiel de 60.000 m² de surface de plancher. Nous pouvons véritablement imaginer sur une telle surface diverses formes de logements et de façons d'habiter son logement, du fait des diverses couches de population qui cohabiteront. Nous proposons que plus de 70 % des surfaces constructibles soient réservés au logement, dont plus de la moitié à des logements sociaux et intermédiaires. Il s'agira évidemment de développer des équipements tels qu'une école, une crèche et de nouveaux espaces dédiés à la pratique sportive.

Le deuxième axe, que Monsieur LETISSIER reprendra certainement mieux que moi, est la démarche environnementale poussée, ambitieuse et exemplaire. Il s'agira d'un éco-quartier : ce n'est pas un quartier comme les autres, bien que nous essayions de développer la plupart des quartiers de cette façon. La réduction de l'empreinte écologique est au cœur du projet de cet éco-quartier. Il s'agit, entre autres, de tendre le plus possible vers une sobriété énergétique, de réduire la dépendance énergétique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de valoriser les circuits courts et les déchets. Nous développons l'aspect des énergies du projet avec l'Ecole centrale.

Un travail important sera fait sur les espaces verts, autour d'un très grand jardin d'environ 2.000 m² et d'un projet d'agriculture urbaine : il s'agit de champs à explorer. Nous favoriserons les mobilités douces respectueuses du climat et de la qualité de l'air, et parviendrons à maintenir une densité raisonnable qui permette la respiration du quartier et à prévenir la création d'îlots de chaleur. Le futur quartier doit pouvoir s'inscrire dans la modernité : nous le préparons pour les dizaines d'années à venir. De nouvelles formes d'habitat peuvent ainsi être explorées : immeubles réversibles, locaux additionnels, mutualisation des services, immeubles pluriels, espaces extérieurs partagés, etc. Nous favoriserons l'exemplarité en matière de vivre-ensemble et d'économie circulaire en travaillant sur une écologie plus large que la seule gestion énergétique et des espaces verts, pour l'ancrer dans le mieux vivre-ensemble en favorisant la mixité des usages par exemple. Le futur quartier Saint-Vincent de Paul peut ainsi devenir un laboratoire d'expérimentation et un lieu de référence sur les questions d'innovation liées à l'habitat, au développement durable et aux services numériques.

Le troisième point que je souhaite développer est le centre de gravité de notre travail présent et à venir sur ce site. Il s'agit de l'aménagement qui s'inscrit dans la trame paysagère du quartier, pour l'inscrire dans une réflexion sur la ville pilote « végétale ». Nous devons penser les espaces publics et les espaces libres comme des espaces fortement plantés ou végétalisés en lien avec les grands espaces verts mitoyens, que ce soit sur les toits, le sol ou les façades. Nous pourrions proposer des usages de potagers urbains aux différents espaces cités précédemment, et favoriser et encourager la préservation du calme et du silence au sein de l'îlot.

Le quatrième aspect du quartier est la valorisation de son patrimoine et son histoire. Saint-Vincent de Paul porte une double histoire, avec en premier lieu son histoire hospitalière développée au fur et à mesure des siècles. L'objectif n'est pas de faire table rase de ce passé mais d'intégrer la dimension hospitalière à l'intérieur du site. L'autre aspect de l'histoire du site est son inscription dans un environnement plus large du quartier Montparnasse qui porte un passé culturel et artistique qu'il s'agira de traduire dans ce nouveau quartier. L'extension de la Fondation Cartier en serait un des aspects : nous pouvons également imaginer l'implantation d'ateliers d'artistes et de lieux de création. Différents collègues pourront enrichir les propositions que nous avons eues jusque là et qu'il faudrait étudier dans le cadre de la concertation.

Ces points concernaient la première partie de la délibération qui fixait les objectifs de cette concertation. La deuxième partie de la délibération concerne les modalités de la concertation. Nous avons eu des premières réunions de concertation. La concertation doit être large et soutenue. La tenue de réunions de concertation au sein du comité d'organisation ont fixé les grandes orientations de cette consultation. La partie réglementaire n'est pas de notre fait puisqu'elle est fixée par le code de l'urbanisme : elle oblige à certains éléments formels dans le cadre de la concertation. Nous

souhaitons y introduire une discussion plus large et plus approfondie. Un comité d'organisation de la concertation présidé par la Maire du 14^{ème} arrondissement s'est déjà réuni une première fois.

Il n'est pas possible de préjuger du nombre de réunions qui seront nécessaires. Réglementairement, deux réunions, auxquelles nous nous engageons, sont obligatoires. Nous ferons évidemment davantage de réunions de concertations : nous essaierons au maximum de les organiser sur le site. Le lieu et la date des réunions publiques seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux, par un affichage sur le site de l'opération projetée et de ses abords, ainsi qu'à la mairie du 14^{ème} arrondissement et sur le site internet de la Mairie. L'information sera la plus large possible.

Ces réunions de concertation ne seront qu'un aspect de la concertation. Nous souhaiterions que cette discussion soit approfondie au sein d'ateliers. Ces ateliers porteront sur les questions du logement, de l'espace public et de la vie quotidienne, du paysage et des enjeux écologiques, de l'identité patrimoniale et culturelle du site. Nous vous proposons que cela soit discuté par le comité d'organisation de la concertation puis tout au long de la concertation.

Nous vous proposons également la tenue d'une exposition publique présentant le fruit du travail des ateliers et des plénières de concertation. Les expositions publiques sont un processus classique des concertations. Un bilan de la concertation sera tiré et soumis, comme le code de l'urbanisme le prescrit : il sera soumis au Conseil d'arrondissement.

Pour vous donner un aperçu du calendrier, l'objectif serait d'aboutir rapidement à l'automne 2015 à un programme d'aménagement permettant de créer la ZAC début 2016. Un certain nombre de modifications réglementaires sont à engager pour que cette concertation ait un sens et s'inscrive dans le possible : ce possible sera permis par la modification du plan local d'urbanisme (PLU) en cours, parallèlement au travail de conversion de Saint-Vincent-de-Paul.

La dernière partie de cette délibération concerne le lancement d'un appel d'offre ouvert en vue de passer un marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Le dossier était assez épais car un certain nombre de pièces constitutives du marché étaient annexées. A ce jour, une étude de conception urbaine menée par le cabinet Lauzeral a permis de dégager plus clairement les principaux enjeux qui demandent à être soumis à la concertation. Le lancement de la concertation étant éminent, la Ville de Paris souhaite parallèlement passer un appel d'offres ouvert en vue de conduire un marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Au regard du bilan de la délibération, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, désignée en juillet 2015, devra permettre d'aboutir à la mise en œuvre opérationnelle de la réalisation des études techniques au vu de la création de la ZAC et du suivi du projet. Il s'agira d'une façon d'inscrire concrètement tout ce qui aura été fait durant les précédents mois de concertation.

Ce projet demande beaucoup de travail en amont et de concertation des acteurs. J'essaie de rassembler toutes ces idées. Merci.

Mme PETIT

Monsieur Florentin LETISSIER.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Je voulais me féliciter, en tant qu'adjoint au développement durable, d'un certain nombre d'avancées évoquées par Madame AUFFRET qui me paraissent très importantes. Nous avons véritablement l'opportunité au cours de cette mandature de créer dans le 14^{ème} arrondissement un quartier exemplaire d'un point de vue environnemental. Je crois que tous les mouvements engagés durant la campagne municipale l'ont dit : nous avons envie de réussir cet éco-quartier. Nous avons des différences d'appréciation et de conception à son sujet, mais nous avons véritablement l'occasion de réaliser un quartier exemplaire.

Nous avons beaucoup d'éléments positifs concernant le développement durable dans cette délibération. J'en citerais quelques uns. Le premier concerne la nécessité d'aller vers une sobriété énergétique pour limiter les gaz à effet de serre. Il faudra tendre vers un quartier à énergie positive en développant au *maximum* les énergies renouvelables. Je me félicite avec Madame AUFFRET du travail que la Mairie d'arrondissement a engagé avec les étudiants de l'école Centrale : je pense qu'il

nous sera très utile. L'idée d'être exemplaire en termes d'économie circulaire et de circuits courts est également présente dans cette délibération. L'économie circulaire est une économie où la notion de déchets disparaît quasiment car les déchets sont valorisés en permanence : je crois qu'il y a beaucoup à faire en matière de déchets organiques et également en amont de la construction de l'éco-quartier, durant toute la phase de réhabilitation des bâtiments, avec les déchets de chantier. Sur la mobilité, je me félicite en tant qu'écologiste de l'idée très positive de privilégier les mobilités douces à l'intérieur du quartier. La délibération en ce domaine est assez avancée, puisqu'elle parle de limiter la circulation par véhicule motorisé aux aspects indispensables, comme l'accès des véhicules de secours. Nous avons vraiment l'occasion d'aller vers un quartier sans voiture « car free » : je vous invite tous à regarder ce qui se fait en la matière à l'étranger, notamment en Allemagne, où vous avez une quasi absence de circulation de véhicules motorisés dans ces quartiers. Nous prenons souvent l'Allemagne en exemple d'un point de vue économique, à tort à mon sens ; en revanche d'un point de vue écologique, il faudrait davantage regarder de son côté.

Le grand jardin public a été évoqué. De nombreux dispositifs de végétalisation du quartier ont été évoqués : la végétalisation urbaine, les potagers urbains, les murs et toitures végétalisés, etc. Nous aurons grand plaisir de travailler sur les jardins partagés avec notre collègue Armand RENARD : il y aura beaucoup à faire en la matière. La hauteur maximum des quartiers s'inscrira à 21 mètres dans le cadre du PLU actuel : nous n'aurons pas de tours, qui empêcheraient la définition de ce quartier comme éco-quartier.

La Fondation Cartier est un équipement culturel phare de notre arrondissement : il lui apporte beaucoup d'un point de vue artistique. La délibération est intéressante à ce titre car elle stipule bien que ce chantier d'éco-quartier sera l'occasion de penser l'ouverture de la Fondation Cartier sur la ville : il faudra aller vers plus d'espace public et moins d'espace privé, en évitant la logique de privatisation du site.

Les objectifs environnementaux du futur quartier sont ambitieux. Je propose que, sans attendre le début des travaux, nous nous mobilisions pour le développement durable sur le site Saint-Vincent-de-Paul. Aura lieu l'année prochaine la grande conférence mondiale sur le climat : je pense qu'il s'agit d'une occasion unique d'investir déjà le site pour y réaliser des actions de sensibilisation et d'implication sur le thème de la ville durable. Cette démarche pourrait être prolongée au delà de l'année 2015 : je pense que nous pourrions en discuter dans le cadre de la concertation.

Au delà de cet aspect purement environnemental, un éco-quartier est également une démarche où les habitants et habitantes sont largement associés à la définition du quartier à chaque étape du projet. Cela passe par une concertation exemplaire. Des actes ont d'ores et déjà été posés en la matière, avec le comité d'organisation de la concertation. Les réunions publiques, l'exposition publique, les ateliers participatifs et la possible future maison du projet sur le site vont dans le bon sens. L'idée est que les habitants du 14^{ème} arrondissement puissent donner leur avis à chaque étape.

J'aimerais terminer cette intervention sur un point qui ne rentre pas exactement dans le cadre de la délibération mais qui reste central pour ce projet d'éco-quartier : la question du logement. J'enlèverai la casquette d'adjoint au développement durable pour parler davantage en tant qu'élu et militant écologiste. La présente délibération insiste à juste titre sur la priorité donnée au logement. Je pense qu'il nous faudra de nombreux logements sociaux sur ce site : je pense que nous partageons cet engagement de la majorité municipale, avec des logements très sociaux de type PLAI et PLUS. Ils correspondent à un besoin dans cette zone géographique du 14^{ème} arrondissement, où un travail reste à faire en terme de mixité sociale. Il nous faudra innover, imaginer de nouveaux modèles d'habitats pour favoriser le vivre-ensemble et lutter contre la spéculation immobilière. La délibération ouvre la possibilité d'expérimenter en matière d'habitat participatif. Nous pouvons imaginer de nombreux dispositifs.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter cette délibération. Merci.

Mme PETIT

Je me félicite car nous sommes face à l'acte I du projet Saint-Vincent-de-Paul. Nous faisons sans attendre l'accord entre la ville de Paris et l'AP-HP : nous posons les principes politiques de l'aménagement de ce futur quartier. Le premier principe est une méthode de concertation et

d'élaboration du programme du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul, pour obtenir un aménageur public unique sur l'ensemble du site pour avancer le plus rapidement possible afin d'éviter que Saint-Vincent-de-Paul reste une friche comme il l'est aujourd'hui depuis trop longtemps. L'objectif est d'être rapide et proactif sur le calendrier, d'associer cette concertation à la modification du PLU comme cela fut expliqué, et d'entamer dès 2016 les discussions sur l'enquête publique nécessaire à la mise en place de la ZAC sur le site du futur éco-quartier.

Les objectifs en termes de programme ont toujours été très clairs : du logement, des équipements publics, en gardant et en enrichissant encore la notion d'intérêt général du quartier pour l'ensemble de l'arrondissement et au delà, en ayant notamment comme points forts l'extension de la Fondation Cartier et la réalisation de politiques innovantes et intéressantes pour explorer la ville de demain sur l'une des dernières grandes parcelles du 14^{ème} arrondissement. Les garanties sur la concertation et l'association des habitants du 14^{ème} arrondissement, des partenaires et institutions voisines de Saint-Vincent-de-Paul ont déjà été mises en place. La concertation a déjà commencé puisque nous avons réuni le premier comité d'organisation de la concertation au début du mois d'octobre. Des réunions publiques devraient suivre. Nous voulons l'ouverture du quartier aux habitants pour qu'ils puissent le visiter, appréhender son patrimoine, son histoire et son devenir. L'acte I de ce futur quartier est posé ce soir. L'idée est de le construire avec l'ensemble du 14^{ème} arrondissement.

Je vais passer la parole aux élus. Madame MAUPAS, Madame MERCHADOU, Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Monsieur LIEBAULT, Madame BLAUDEL et Monsieur AZIERE. Je passerai ensuite la parole au public.

Mme MAUPAS

Merci Madame la Maire. En tant qu'adjointe aux espaces verts, je voulais me réjouir de voir ce projet de délibération être débattu aujourd'hui en séance, car il fait la part belle aux espaces verts. Les scientifiques du GIEC pointent une nouvelle fois l'urgence d'agir pour réduire l'émission des gaz à effet de serre et nous alertent sur les conséquences irréversibles du réchauffement climatique si aucune mesure forte n'est prise. Je me réjouis que les espaces verts occupent une place centrale dans l'aménagement du site de Saint-Vincent-de-Paul. Le rôle environnemental de préservation de la biodiversité, le rôle sanitaire contre la pollution, et le rôle social de temps de respiration et de socialisation de la nature en ville n'est plus à démontrer.

Le site de Saint-Vincent-de-Paul s'inscrit dans un cadre unique et exceptionnel en termes d'espaces verts qu'il convient d'approfondir, de préserver et de mettre en valeur. Il est placé dans une trame paysagère exceptionnelle. Le site est situé sur un îlot composé de Montparnasse, de l'Observatoire de Paris, de la maternité de Port Royal, de l'hôpital Cochin, de la Fondation Cartier et de très nombreuses institutions à vocation religieuse qui regorgent d'espaces verts, visibles depuis la rue Boissonnade et le boulevard Raspail. Le jardin de l'oratoire au sein du site est également remarquable. Au total, ces espaces verts représentent 3,5 hectares, dont 2,5 se trouvent sur des parcelles mitoyennes du site de Saint-Vincent-de-Paul. Il me paraît important que nous pensions l'aménagement à venir avec ces espaces verts en amont, au lieu de les intégrer en toute fin de processus. Je me réjouis que ce projet de délibération fasse des espaces verts un élément structurant du futur aménagement autour d'un jardin de deux hectares qui restituerait la perspective originelle.

L'exposé des motifs dans la délibération affirme bien que l'enjeu est de faire de Saint-Vincent-de-Paul un site pilote de la ville végétale. Habiter un parc pourrait être l'un des identifiants de ce nouveau quartier d'habitation. Le site de Saint-Vincent-de-Paul doit également s'inscrire dans les objectifs de la Ville de Paris, avec la création de 30 hectares d'espaces verts et 100 hectares de façades et toitures végétalisées d'ici la fin de la mandature. Il marque un bel élan pour le futur aménagement de l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul que chacun appelle de ces vœux.

Je serais donc en tant qu'adjointe aux espaces verts vigilante à ce que ces mots ne restent pas lettre morte, mais qu'ils se déploient dans une réalisation effective, cohérente et innovante dès la réflexion sur les modifications du PLU à venir. Je souhaite donc que les espaces verts qui composeront cet éco-quartier soient accessibles à tous, et qu'une démarche soit entreprise afin d'ouvrir les espaces verts privés mitoyens, notamment des différentes congrégations religieuses du quartier. Ce dernier projet nous tient tous à cœur. Je finis cette courte intervention pour me réjouir de cette délibération et de ses très belles perspectives.

Mme PETIT

Madame MERCHADOU et Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme MERCHADOU

Merci Madame la Maire pour cette parole. Avant d'intervenir sur la première délibération, je me permets de vous poser deux questions préalables. Je souhaiterais savoir où nous en sommes dans l'état d'avancement de l'achat et du coût du terrain sur lequel doit être érigé ce projet : il me semble qu'aujourd'hui nous en sommes à choisir la couleur des rideaux alors que nous savons pas si nous pourrions acheter le terrain et donc réaliser ce projet d'aménagement.

Ma deuxième question est relative à la hauteur des bâtiments. Avez-vous décidé d'une hauteur de bâtiments ? Arriverons-nous aux 31 mètres comme la loi l'autorise, ou nous satisferons-nous d'une hauteur moins élevée avec des bâtiments mieux intégrés dans le quartier de Montparnasse ?

Je passe à l'examen de la première délibération proprement dite, concernant les objectifs et les modalités de la concertation. Les objectifs du projet sont le logement, l'environnement, la nature en ville - que nous aurions pu regrouper avec le deuxième objectif - et la valorisation du patrimoine et de l'histoire du quartier. Il s'agit d'une reconversion de bâtiments en ateliers d'artistes avec l'entrée publique au jardin de la Fondation Cartier dont nous ne savons pas à quelle sauce elle sera mangée : il s'agit d'une inquiétude.

Pour un tel projet d'envergure dans notre arrondissement, vous n'avez pas d'objectifs économiques affichés en tant que tels, et encore moins de projets pour les entreprises. Or, l'objectif économique fait partie du développement durable dont l'importance nous a été développée à l'instant. Les entreprises créent pourtant des emplois marchands : le 14^{ème} arrondissement en a bien besoin. Le quartier de Saint-Vincent-de-Paul à mon sens ne doit pas être seulement un îlot résidentiel ou muséal mais un quartier attractif, créateur de richesses au cœur de Montparnasse et participant au rééquilibrage de l'activité économique du Sud de la capitale. Voici le développement durable.

Nous pourrions également faire une critique du volet social du développement durable puisque vous n'abordez que le problème du logement. Or, le volet ne se limite au problème du logement. Bien d'autres aspects pourraient être pris en compte.

Concernant les aspects de la concertation, j'ai participé au premier comité d'organisation, auparavant comité de pilotage : j'ose espérer qu'il s'agit de la même chose, sinon j'aurais demandé à assister au deuxième comité. La composition proposée de ce comité est incomplète. Nous notons une sous-représentation des partenaires et des parties prenantes à ce projet. Des associations du 14^{ème} arrondissement et de Paris sont représentées, mais pas de représentants de commerçants, d'artisans, d'hôteliers, de restaurateurs, de représentants d'usagers et de la Fondation Cartier elle-même. Je n'ai pas noté de représentants de la Fondation autour de la table à laquelle j'étais installée. Selon moi, la méthode retenue n'est pas la bonne. J'ai eu l'occasion de m'exprimer lors du premier comité de pilotage à ce sujet. Il ne s'agit pas de la méthode du développement durable, ni de celle retenue pour un éco-quartier. C'est pourquoi le groupe UDI Modem propose une modification de ce projet de première délibération. Cette modification s'impose.

Vous envisagez pour ce site un projet d'éco-quartier, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises. Il faudrait alors travailler sur la méthode de l'agenda 21 préconisant précisément la conception des éco-quartiers. Je me permets de rappeler qu'elle consiste à réunir une gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs et parties prenantes au projet. Ces acteurs établissent un état des lieux de la situation en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs est ensuite établi. Ce n'est qu'à partir de ce diagnostic partagé que nous pouvons parvenir à un consensus sur les actions à mettre en œuvre, c'est-à-dire le projet proprement dit.

Or, Madame la Maire, les objectifs que vous proposez, que j'ai rappelés plus haut, ne sont pas le fruit d'une concertation. Ce sont des choix *a priori*. Ce sont les vôtres et je les respecte. Cela ne s'appelle

pas de la concertation : ce n'est pas une démarche de développement durable, mais l'assurance de contentieux durable. C'est pourquoi le groupe UDI Modem ne votera pas cette délibération.

Mme PETIT

Pour répondre très concrètement et très rapidement à cette intervention : les objectifs poursuivis sont ceux d'une majorité municipale qui a été approuvée lors des dernières élections. Ils ne sont pas nouveaux : ils sont simplement repris dans cette délibération. Ces objectifs sont de donner une priorité au logement avec une grande priorité au logement social et intermédiaire, de mettre en place un éco-quartier avec une logique très écologique et marquée par le développement durable sur l'ensemble de la conception et de la réalisation du site, et d'installer des équipements publics comme une école, une crèche, un équipement sportif ou d'autres institutions pour faire venir de nouvelles familles. La Fondation Cartier souhaite s'agrandir et se développer. Nous jugeons qu'il s'agit d'un bon objectif et nous allons tout mettre en œuvre pour que ses velléités comme celles de la Ville se rejoignent et puissent être réalisés.

Sur le plan économique, je mets en garde tout le monde. Saint-Vincent-de-Paul est très important. Il s'agit d'un projet phare de cette nouvelle mandature. En revanche, nous ne résoudrons pas tout à Saint-Vincent-de-Paul ! D'autres quartiers de l'arrondissement nécessiteront aussi notre attention, par la réalisation des engagements que nous avons prévus. Ne nous limitons pas à la parcelle de Saint-Vincent-de-Paul. Vous parliez d'objectifs économiques d'emplois : vous avez à côté du site une des plus grandes pépinières d'entreprises en matière de santé à Cochin. Nous allons encore la développer. Le siège de l'aéroport de Paris est également présent. Ils partiront peut-être : mon objectif est de maintenir de l'activité et de l'emploi, sans nécessairement transformer cet immeuble en logements. Nous maintenons bien évidemment l'objectif d'emplois et d'activités sur Paris. Ne nous limitons et n'enfermons pas nos cerveaux sur les 3,5 hectares de Saint-Vincent-de-Paul. Le site Saint-Vincent-de-Paul est extrêmement important et nécessitera toute notre concentration et notre engagement d'élus, de maire, d'adjoints, et de citoyens pour la définition du meilleur programme possible engageant la ville de demain et d'après-demain. L'équilibre doit se mesurer en termes de logements, d'activité, et d'équipements publics aussi : Saint-Vincent-de-Paul doit répondre à un intérêt général au delà de son échelle.

Nous abordons à chaque fois la question concernant l'AP-HP et la Ville et y avons déjà répondu. Il est normal et logique qu'elle soit posée. La Maire de Paris discute avec l'AP-HP toutes les semaines. Saint-Vincent-de-Paul est le dossier numéro 1. La Maire de Paris actera avec l'AP-HP d'un prix de cession du site qui ne remettra pas en cause les objectifs qu'elle porte avec la Maire d'arrondissement en termes de logements, d'équipements publics et d'aménagement d'un éco-quartier défini dans cette délibération. Il est très important que nous nous prononcions maintenant pour affirmer ces principes.

Je passe la parole à Madame KOSCIUSKO-MORIZET puis à Monsieur AZIERE.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. J'ai rencontré il y a quinze jours le président de l'AP-HP : j'ai compris de notre discussion que les choses étaient loin d'être conclues et que les désaccords étaient encore profonds. Je souhaite que cela puisse aboutir.

Des éléments pourraient nous séduire dans le projet tel qu'il nous est proposé, comme le souci d'exemplarité environnementale, la volonté que le site s'inscrive dans la trame verte, la minimisation des flux d'énergie, le souci de faire en sorte que le site soit exemplaire du point de vue de la circulation douce. Nous serons très attentifs à ce que ces objectifs ne soient pas des vœux pieux, car ils sont actuellement plus ou moins précis et ne sont pas chiffrés alors qu'ils pourraient l'être. Le souhait d'inscrire le site dans une continuité historique pourrait également nous plaire, avec la garantie du maintien de certains bâtiments anciens, notamment la façade sur l'avenue. L'intérêt affiché pour l'histoire, notamment la dimension culturelle et la référence faite aux ateliers d'artistes est également à noter. Le souci de développer les équipements publics en cohérence avec du logement nous semble également pertinent.

Cela étant dit, trois points nous posent également problème : s'ils ne trouvent pas réponse, nous serons amenés à voter contre cette délibération. Il nous semble que la délibération, qui n'est pas précise sur les critères et objectifs environnementaux alors qu'elle pourrait l'être, l'est en revanche trop sur le calibrage des différents mètres carrés attribués en amont de ce qui nous est présenté comme une concertation qui se veut approfondie. Il nous est dit que la concertation serait *a minima* de telle ou telle nature : elle est ici clairement minimaliste et à l'inverse d'une précision probablement excessive au regard de ce qui sera demandé ou de ce qui souhaitera être débattu par les acteurs de la concertation.

Le problème de la Fondation Cartier est un deuxième point de discussion. La Fondation, à moins qu'elle n'est revue à la baisse ses exigences - ce que je ne crois pas - réclamait 16.000 m² pour pouvoir rester. Monsieur LETISSIER proposait de l'ouvrir. Au rythme où vous faites les choses, nous n'allons pas l'ouvrir, mais la fermer ! Si nous projetons 60.000 à 65.000 m² d'espace au sol, dont 48.000 m² de logement, il reste entre 12.000 et 17.000 m² d'équipement collectif : où mettons-nous les 16.000 m² de la Fondation Cartier qui avait par ailleurs dans mon souvenir des exigences assez précises sur la position de ces mètres carrés ? Je serais demandeuse de savoir si la Fondation Cartier a été pré-consultée sur ce projet, quelle a été sa réaction et comment elle voit la situation.

La troisième remarque qui nous pose problème est l'ambiguïté de l'expression « logements sociaux et intermédiaires » : ce débat a déjà eu lieu en Conseil de Paris. La catégorie « intermédiaire » veut dire des choses très différentes suivant les interlocuteurs et le contexte d'emploi. S'agit-il du logement pour les classes intermédiaires ? Du sens donné par la loi SRU, soit le PLS ? Inclut-il l'accession à la propriété ? Nous sommes sur des points qui nous semblent peu clairs. Nous allons probablement avoir des réponses. Merci.

Mme PETIT

Je demande à chacun de revenir sur l'objet de la délibération dans ces interventions, l'objectif étant d'approuver les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement, les modalités de concertation et l'autorisation de passer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre urbaine. Nous avons posé clairement les invariants lors de la première réunion du comité d'organisation de la concertation. Ces invariants montrent la volonté politique d'une majorité municipale par rapport à une emprise de 3,5 hectares qui se libèrent : il s'agit des objectifs en termes de logement, d'équipements publics et de construction d'un éco-quartier avec une démarche de développement durable.

La Fondation Cartier a aujourd'hui une surface de 3.000 m² : elle demande 6.000 m² supplémentaires. Ces objectifs de surface supplémentaire ont toujours été intégrés dans les différentes études et perspectives travaillées par la Ville et ses prestataires. Ils sont compatibles avec les objectifs de logement actuels. L'objectif est d'aller vers les habitants du quartier pour leur demander comment ils conçoivent le futur du quartier Saint-Vincent-de-Paul : l'idée n'est pas de faire le programme avant tout le monde en faussant la concertation, mais de poser clairement les invariants. Ils ont été clairement exposés au mois de mars dernier.

Je passe la parole à Monsieur AZIERE puis à Monsieur LIEBAULT.

M. AZIERE

Je souhaite poser une question par rapport au projet, pour déterminer si le point que je soulève est un invariant ou non. Il concerne un des passages de la délibération sur le laboratoire d'expérimentation que le quartier Saint-Vincent-de-Paul doit devenir, comme lieu de référence d'innovation en matière d'habitat. J'ai bien écouté ce que disait Monsieur LETISSIER, qui a clairement ciblé parmi ses espoirs l'émergence d'une nouvelle forme d'habitat dans cet éco-quartier. J'ai souvenir de quelques débats municipaux avec Madame la Maire et Madame BLAUDEL sur les nouvelles formes d'habitat. Je souhaiterais savoir ce que vous pensiez investir en termes de nouvelles formes d'habitat dans cet éco-quartier, comme l'habitat participatif, coopératif, groupé et partagé, voire de nouvelles formes de propriété. Ne craignez-vous pas, dans la part que vous donnerez à ces nouvelles formes d'habitat, de déséquilibrer ce projet - alors que vous parlez d'équilibre en tout chose, ce qui est éminemment souhaitable - et, en quelque sorte, de l'idéologiser ?

Mme PETIT

Mon objectif n'est pas de faire de l'idéologie avec le quartier Saint-Vincent-de-Paul. L'objectif est très clair : l'habitat participatif doit trouver sa place dans la future programmation. Nous avons discuté de l'habitat participatif et de son évolution du point de vue du propriétaire et du locataire au dernier Conseil de Paris. L'action de la Ville dans la mise en place de dispositifs incitatifs à produire ce type de logement participatif a également été discutée. A partir du moment où nous répondrons à nos objectifs de logement social au regard de la loi, nous aurons également du logement en accession à la propriété, du logement intermédiaire, et du logement social à l'intérieur du logement participatif.

Je passe la parole à Monsieur LIEBAULT.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. Les élus communistes front de gauche sont en accord avec la démarche de concertation : nous voterons donc la délibération. Nous souhaiterions toutefois que soit levée une petite interrogation importante sur la part des logements sociaux dans l'opération. J'ai conscience que la délibération touche à la méthode. Nous avons dans l'exposé des motifs de la délibération un élément préoccupant. L'exposé des motifs de la délibération cité par Madame AUFFRET indique que « sur un potentiel de 60.000 m² de SDP tenant compte des contraintes patrimoniales et urbaines, plus de 70 % des surfaces constructibles devront être réservés au logement, dont plus de la moitié à des logements sociaux et intermédiaires. » Or, ceci serait un recul que nous ne pourrions pas accepter par rapport à la délibération de 2011 si les seuls logements sociaux au titre de la loi SRU - PLAI et PLUS - ne représentaient pas à eux seuls plus de 50 % du total des logements, ce qui n'est plus garanti vu la rédaction de l'exposé des motifs. Or, ces 50 % de logements sociaux correspondent à ce que Madame la Maire appelle les invariants. Nous pouvons imaginer que dans la seconde tranche des 50 %, du logement intermédiaire soit aménagé, mais pas au détriment du logement social. Je rappelle que pour bénéficier du logement intermédiaire à Paris, il faut gagner moins de 3.500 euros net par mois pour une personne seul, moins de 4.600 euros pour un couple et moins de 9.600 euros net pour une personne ou un couple avec quatre personnes à charge. Or, moins de 5 % des demandeurs de logements sociaux à Paris dépassent les plafonds du logement social et pourraient relever de cette nouvelle catégorie.

L'exposé des motifs énonce un quartier à dominante logement, ouvert sur la ville et favorisant la mixité sociale. La mixité sociale est donc comprise au niveau du quartier, et non du bâtiment ou de l'îlot, ce qui est très judicieux. Suivant l'étude Bérénice de juillet 2009 annexée à la délibération, la zone entourant le site de l'hôpital comporte 34 % de cadres, alors que les ouvriers et les employés y comptent pour respectivement 8,5 % et 3,3 %. Afin de contribuer à l'objectif de mixité sociale, il est donc légitime et important que les 50 % de logements sociaux prévus soient respectés. Il faudrait même selon nous aller plus loin en y introduisant uniquement des logements de type PLAI et PLUS, le logement PLS restant très cher.

Je conclurai en disant que le combat pour un logement accessible, qui est aujourd'hui dans une pénurie dramatique, passe par se saisir de toutes les occasions d'en construire, d'où l'interrogation énoncée à lever. Je vous remercie de votre attention.

Mme PETIT

Merci Monsieur LIEBAULT. Madame BLAUDEL puis Monsieur CHERKI. Nous passerons ensuite la parole au public.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je crois que nous l'avons tous dit : cette délibération est un moment important et assez enthousiasmant pour nous car Saint-Vincent-de-Paul est la dernière grande parcelle à bâtir dans notre arrondissement. Il s'agit d'une opportunité de réaliser un quartier différent et innovant. Il s'agit également d'un moment intéressant car nous avons énormément parlé de Saint-Vincent-de-Paul pendant la campagne électorale : nous allons passer de la théorie électorale à la pratique dans les délibérations.

Avant de rentrer en détail dans le projet, je souhaiterais faire une petite parenthèse. Je parlais de Strasbourg dans ma précédente intervention : j'ai eu la chance la semaine dernière de visiter le quartier Vauban de Fribourg qui est un exemple de réussite en matière d'éco-quartier. Tous les élus de cette majorité devraient y faire un tour avant de travailler sur Saint-Vincent-de-Paul. Loin de moi l'idée de vouloir réappliquer un modèle exact en copiant Fribourg : cette démarche est selon moi complètement contraire à l'esprit de ce que doit être un éco-quartier. Je parle ici d'une philosophie de projet, sur laquelle je voudrais revenir ce soir et que je trouve extrêmement intéressante : elle devrait être notre moteur dans les années qui viennent.

Qu'est-ce qu'un éco-quartier pour nous écologistes ? J'ai envie de le redire car j'ai l'impression que nous ne sommes pas toujours d'accord sur les définitions à donner. Le mot « éco » ne doit pas seulement résonner comme synonyme d'environnement. Je le dis, le redis et le redirai jusqu'à ce que je parvienne à vous convaincre : un éco-quartier n'est pas seulement un quartier d'exemplarité écologique où il suffit de poser des panneaux solaires sur les toits. Un éco-quartier est une démarche globale qui vient remettre en cause des logiques d'urbanisme, de gouvernance, et de relation à la nature et au lien social : cette remise en cause est l'occasion que nous offre Saint-Vincent-de-Paul.

Cette délibération pose une première étape. Je vois néanmoins quatre enjeux majeurs importants pour nous, élus écologistes, que j'aimerais rappeler dans le développement de Saint-Vincent-de-Paul. Le premier enjeu est celui de la concertation. Nous l'avons beaucoup dit pendant la campagne et la précédente mandature. Les éco-quartiers fonctionnels ont connu des groupes de travail bien en amont de la création du quartier car ils permettent l'appropriation des enjeux du quartier quelque peu différemment. La concertation a fait longuement débat sous la précédente mandature. Je pense que nous pouvons en tant que représentants politiques assumer le fait que nous posons de grands principes politiques qui guideront l'aménagement de ce futur quartier : cela étant dit, la concertation doit être une véritable démarche, et non une simple consultation sur la couleur des rideaux. Je pense vraiment que la phase de diagnostic, de cahier des charges et de recrutement des entreprises doit se faire en concertation avec les personnes sur le terrain. Ces jalons sont posés par la délibération. Je regretterais simplement que la maison du projet sur le site ne soit pas citée comme un lieu où il serait possible de se retrouver et travailler.

Mme PETIT

La maison de projet est indiquée Madame BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Non, elle n'est pas indiquée. En tous les cas, la délibération pose un certain nombre d'éléments intéressants, mais nous resterons vigilants sur la mise en œuvre de ces aspects.

Le deuxième axe fort est la mixité fonctionnelle du logement. Ce quartier aura une forte vocation logement, mais il faut également y trouver des équipements publics. Ce site peut être un lieu d'activité économique : puisque le lieu se veut innovant, pourquoi ne pas réfléchir aux circuits économiques ? Des projets d'agriculture urbaine, voire des propositions plus folles nous ont été faites : il s'agit peut-être du lieu pour les expérimenter à l'avenir.

Ce quartier doit reprendre tous les enjeux d'un quartier vis-à-vis de la mixité sociale fonctionnelle : il ne peut donc y avoir que du logement sur ce site. Bien que les enjeux en matière d'exemplarité soient forts, il ne faut pas non plus être dans le purisme. Nous ne sommes pas là pour réaliser l'ultime vitrine de l'écologie : il faut que ce quartier puisse vivre avec le reste de l'arrondissement.

Je reviens à mon troisième axe qui concerne la question de l'exemplarité et du développement durable. Nous accorderons une importance extrêmement forte à tout ce qui fut énoncé par Monsieur LETISSIER sur les questions de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la place de la nature et des déplacements, le fait de revoir toutes les logiques d'urbanisme avec l'absence de voitures au sein de l'éco-quartier.

Le dernier axe, qui est également pour nous extrêmement important et que Monsieur LIEBAULT a commencé à soulever, est la question du logement. Une certaine confusion sur la façon dont les choix ont été présentés suscite chez nous une inquiétude. La responsabilité d'apporter une solution à la crise du logement nous concerne tous : il s'agit du sujet numéro un de Paris aujourd'hui. La

délibération fait mention de 70 % du terrain réservé au logement, dont 50 % au logement intermédiaire et social. Je ne suis pas la seule à soulever que le logement intermédiaire, dans la définition donnée par la loi SRU, n'est pas du logement social. Je voudrais réaffirmer un objectif que nous défendons depuis le début sur cet éco-quartier : voir 50 % du logement réalisé sur ce site classé en logements sociaux, avec au sein de ce pourcentage 50 % réservé aux PLAI, et 50 % aux PLUS et PLS. Cette crise de logement touche tout Paris : il faut se poser les bonnes questions sur ce type d'aménagement.

Je pense que le reste de la part de logement doit être consacré à de nouvelles formes de logements. Ce point est acté : que mettons-nous derrière cela ? Je crois qu'il y a d'une part la question du logement participatif et de l'autre le test d'autres formes d'habitat et de logement dans une logique anti-spéculative. Je regrette que le point du logement participatif ne soit pas inscrit en dur dans la délibération, mais suis rassurée par l'intervention de la Maire d'arrondissement : je tiens à rappeler que voir un programme de logements participatifs réalisé sur cette emprise est un engagement de la précédente mandature. Nous pouvons parler de déconnexion du bâti et du foncier, d'accession à la propriété avec baux emphytéotiques. Nous avons une opportunité à ne pas rater sur Saint-Vincent-de-Paul pour revoir les logiques d'urbanisme comme celles de financement du logement, pour examiner comment nous pouvons proposer à tous et toutes de pouvoir rester vivre à Paris sur le long terme.

Pour faire la boucle avec mon intervention sur Fribourg, la logique gouvernant la création de l'éco-quartier était la vie en commun, le regroupement de personnes ayant décidé de s'investir dans ce quartier, avec un travail très fort de concertation avec la mairie de Fribourg. Or, aujourd'hui se pose la question de la spéculation immobilière, car ce fut la seule question qu'ils n'ont pas traitée en amont et qui leur posent souci aujourd'hui. Ils rentrent donc dans des démarches de syndicats de copropriété collective pour arriver à mettre en place des mécanismes pour qu'il puisse y avoir transmission du logement de génération en génération, afin que le quartier ne devienne pas propriété exclusive des riches dans un écrin environnemental tout à fait préservé.

Voici notre enjeu sur Saint-Vincent-de-Paul : être exemplaire sur la concertation, l'aspect environnemental en répondant à des enjeux locaux comme globaux comme l'a dit Madame MAUPAS, et enfin offrir une réponse en termes de logement. L'enjeu est également de réinventer la ville : nous avons tout dans nos mains pour avancer, mais cela demandera un travail extrêmement précis. Je souhaiterais avoir un certain nombre de précisions, que Madame AUFFRET pourra apporter dans ses réponses, sur la question du logement. Si le groupe écologiste votera cette délibération, il restera très attentif durant les mois et les années qui viennent à sa mise en œuvre.

Mme PETIT

Monsieur CHERKI.

M. CHERKI

Je voulais faire une remarque à Madame MERCHADOU, qui m'a surpris en affirmant qu'il fallait rééquilibrer la création de richesse dans le Sud de Paris. Je vais vous rassurer : le quartier de Montparnasse compte 50.000 salariés du tertiaire. Il s'agit d'un des plus importants pôles d'activité tertiaire de Paris autour de la tour Montparnasse, de la CNP, la NJM et d'autres que je ne citerai pas. Nous avons la deuxième gare parisienne en termes de trafic. Vous avez le troisième pôle en matière d'activité commerciale de Paris avec les grands boulevards. Le quartier a la première concentration en cinéma et la deuxième en théâtres. Nous ne manquons pas d'activités économiques dans le quartier de Montparnasse, mais de mixité sociale.

Un enjeu du quartier Saint-Vincent-de-Paul est de permettre, par une emprise dont la ville est propriétaire, de corriger un des derniers déséquilibres du quartier : la disparité très importante entre la part de logements non-sociaux et sociaux. Nous n'allons pas compenser le déséquilibre parisien à travers un quartier mais nous ne pouvons pas concentrer les logements sociaux dans l'Est de Paris et dans le Sud des arrondissements périphériques, comme en bordure des Maréchaux à Plaisance. Nous n'allons pas faire autant de logements sociaux qu'il y en a dans le 13^{ème} arrondissement ou sur le pourtour des Maréchaux. Si nous n'en faisons pas à Saint-Vincent-de-Paul, nous ne faisons pas de mixité dans la ville.

Cette démarche a commencé avec Monsieur CASTAGNOU en 2001 lorsque nous avons modifié le PLU pour mettre un GSU, afin d'empêcher l'AP-HP, si elle décidait de cesser l'activité hospitalière sur Saint-Vincent-de-Paul - ce qui n'était pas encore acquis - de faire de la spéculation immobilière. Nous avons mis un verrou dès le départ, en assumant en creux que l'AP-HP pourrait seulement vendre pour faire des services publics ou des logements avec une grande part de logements sociaux. L'AP-HP n'est pas en position de force dans cette négociation : elle ne peut pas vendre au prix où elle souhaiterait tant que nous ne changeons pas le PLU. Nous sommes en négociation car elle a besoin d'argent. Son gouvernement de tutelle, de gauche ou de droite, lui demande d'être à l'équilibre, de faire ses investissements sur fonds propres et de faire des économies, soit une quadrature du cercle. Elle cherche donc à vendre cher tandis que la Ville cherche à acheter à un prix raisonnable : nous sommes dans les tuyaux de la conclusion de cette négociation, pour rassurer Madame KOSCIUSKO-MORIZET. La Ville n'aurait pas fait cette délibération sinon. Tout ce qui est produit dans cette délibération était déjà connu des services de la Ville et de la mairie du 14^{ème} arrondissement. Nous ne sortions pas de délibération auparavant car nous étions en phase de conclusion avec l'AP-HP. Il ne sert à rien de lancer une concertation si nous ne savons pas que nous allons aboutir. Il est inscrit dans la délibération qu'une future délibération détaillera très prochainement le protocole d'acquisition.

Qu'est-ce que la Ville fait de fondamental dans cette délibération ? Je suis surpris que l'opposition n'ait pas réagi, alors qu'il s'agit du premier enjeu de Saint-Vincent-de-Paul. La ZAC permet la concertation. Nous ne voulions pas nous retrouver dans la situation de Broussais, où nous avons été tout le temps obligés Monsieur CASTAGNOU et moi-même de négocier terrain par terrain car nous n'avions pas d'opérateur unique. Faire un parti-pris d'aménagement cohérent, quand vous n'êtes pas propriétaire de l'ensemble de la parcelle, est très compliqué. Tout part de la question de l'aménagement : si aucun parti-pris d'aménagement n'est pris dès le départ, l'empilement se crée, la cohérence disparaît à l'échelle du quartier et le principe d'éco-quartier ne peut pas aboutir. Il faut donc avoir la maîtrise de l'aménagement. La deuxième étape après la conclusion du GSU était de faire une ZAC : ce point fut acté par la Mairie avant les élections. Je suis très contente que la délibération passe maintenant car la ZAC permettra de réaliser ces partis-pris d'aménagement.

Le troisième élément a été rappelé par la Maire à juste titre : il faut une concertation avec des invariants. Il faut des invariants pour fixer le cadre et les règles du jeu, pour pouvoir rentrer dans une démarche de concertation. La Ville fait l'acquisition : l'acquéreur décide des aspects stratégiques du programme. La question de la densité en fait partie. La parcelle sera entre 60.000 et 70.000 m². La Ville ne veut pas fixer le nombre exact de logements : cette discussion aura lieu dans la concertation. Nous avons une option de densification minime par rapport à l'existant, et une option de densité équivalente à celle du secteur large de Montparnasse : il s'agit d'une discussion de concertation ! La seule décision que la Ville peut préciser actuellement est le pourcentage à 70 % de logements. Elle ne peut dire plus, car sinon elle fixerait une concertation tout en ayant déjà pris sa décision sur le nombre de mètres carrés. En revanche, elle donne le pourcentage de logement et les hauteurs *maxima*. Soit nous déplaçons en montant à 37 mètres comme le PLU nous le permet en matière de logement, soit nous restons à 31 mètres. La Ville a posé une décision politique intelligente de rester dans un plafond théorique maximum de 31 mètres comme certains grands immeubles d'activité tels que ceux présents dans le quartier.

Cette délibération participe à la construction d'un équilibre, comme Madame AUFFRET l'a très bien expliqué. Les emprises hospitalières ont été créées au fil des siècles avec une architecture particulière. Nous avons déjà eu ce débat, avec de nombreuses discussions et bagarres autour de la préservation du cloître de l'hôpital Cochin. Faire une étude patrimoniale en amont nous a permis de dégager ce qui sera préservé : il s'agissait d'une des craintes des associations patrimoniales. Le front bâti le long de l'avenue Denfert Rochereau sera intégralement préservé. A la lecture de la délibération, il est indiqué que tous ces bâtiments seront préservés. Les architectes des bâtiments de France ont demandé que la chaufferie soit également préservée : c'est un débat, pourquoi pas ? La concertation permettra à chacun de s'exprimer et de donner son avis. Cette étude patrimoniale dit qu'un certain nombre d'autres bâtiments sont le fruit d'une construction empirique et historique de l'évolution de la parcelle hospitalière : il ne s'agit pas forcément de bâtiments à conserver.

Tout le débat de l'équilibre de la trame verte et des principes de l'éco-quartier avec son empreinte énergétique viendra ultérieurement avec la consultation. Soyons honnêtes : cela ira vite. La délibération est importante maintenant. Si nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre la ZAC en 2016, nous devons avoir fini le parti-pris d'aménagement en 2015. Je trouve respectueux pour les habitants

que nous n'ayons pas attendu formellement l'acte d'acquisition de la part de l'AP-HP et de la Ville, pour lancer ce processus de concertation qui aboutira à la définition d'une maîtrise d'ouvrage pour lancer la concertation. Attendre deux à trois mois revient à les perdre pour la concertation. Or, ils seront utiles. La délibération engage à ce que fin novembre un parti-pris d'aménagement soit mis en œuvre de manière à avoir une ZAC avec un aménageur public.

Toute une série de questions mériteront ensuite d'être affinées ! Des éléments d'équilibre économique sont à prendre en compte. La Ville n'a pas vocation à faire du profit sur une ZAC, pas plus qu'à perdre de l'argent. Engager 70 % de logements dans une ZAC est une décision politique de mettre la priorité sur le logement, en contrepartie d'aspects d'équilibre. Il est sinon possible d'avoir moins de logements et plus d'activités. Il faut aussi que nous travaillions là-dessus. Nous n'avons pas de dérogation par rapport aux principes politiques que nous nous étions fixés : il n'y aura pas moins de logements sociaux que de logements privés. Je suis d'accord avec le deuxième débat posé : compte tenu de ce que montrent les études, nous avons un déficit de PLAI et de PLUS. Il faudra qu'une attention particulière soit portée pour que nous introduisions ce type de logements, comme Monsieur LIEBAULT et Madame BLAUDEL le soulignaient. Bien sûr : cela n'aurait pas de sens sinon ! Nous n'allons pas créer une zone de PLS : cela signifierait que nous refuserions de faire de la mixité au sein du logement social. Nous n'en sommes toutefois pas encore là dans l'individuation des programmes. Cette discussion devra être portée par l'équipe municipale pour que nous mettions l'accent sur ce point. Je ne pense toutefois pas que nous ayons de désaccords entre nous sur cette question.

Il est vraiment bénéfique que cette délibération arrive au bon moment. Elle permettra de lancer la concertation et d'aboutir d'ici fin novembre 2015 à un projet d'aménagement qui permette ensuite dans le cadre de la ZAC de lancer l'opération et de la réaliser dans des délais raisonnables.

Mme PETIT

Madame MERCHADOU, je ne peux pas vous accorder la parole : l'idée est de laisser maintenant place au public afin que nous écoutions ce qu'ils ont à dire. Monsieur BOUSSARD, puis Monsieur COULOMB. Je rappelle que les élus ont parlé 1h20 sur ce sujet. Le public a droit à 30 minutes pour les cinq interventions prévues.

M. BOUSSARD

Bonsoir. Je prends la parole ce soir en tant que président du conseil de quartier Montparnasse Raspail. Les habitants représentés par le conseil de quartier ont été invités à intégrer le comité de pilotage de la concertation pour l'aménagement du site de Saint-Vincent-de-Paul : je vous en remercie Madame la Maire. Il est prévu de réunir ce comité au moins une fois par an. La durée de la concertation est planifiée durant les douze premiers mois du projet sur les 54 mois de la durée totale du projet. Ma question porte donc sur l'implication des habitants durant toute la durée du projet : est-il envisagé par exemple que les habitants puissent participer au processus de sélection des candidats sur l'appel d'offres, ou que les habitants puissent intégrer le comité de suivi du projet ? Merci.

Mme PETIT

Merci. Monsieur COULOMB puis Madame UNTERSTELAR.

M. COULOMB

Bonsoir. J'appartiens au collectif éco-quartier de Saint-Vincent-de-Paul. J'interviendrai sur trois points. Je souhaite d'abord remercier la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour penser à publier les délibérations du Conseil d'arrondissement sur le site internet de la Mairie afin de permettre au public de ne pas découvrir seulement en séance le contenu des délibérations. Toutefois, la seule lecture de l'exposé des motifs n'était pas suffisante pour comprendre la délibération puisque les objectifs sont dans l'annexe 1 concernant le premier point, dans l'annexe 2 pour le deuxième point, etc. Concernant le futur contrat de maîtrise d'œuvre, le cahier des charges techniques ainsi que le plan définissant le périmètre sont aussi en annexe. Je n'ai pu consulter ces documents, d'où la nature de mes questions concernant la maîtrise d'œuvre.

Les objectifs dans l'annexe 1 sont extrêmement flous. J'ai été très déçu de ne pas y trouver mentionné l'engagement pris par la précédente municipalité et par celle-ci de construire 50 % de logements sociaux parmi les logements à créer. Je croyais que le Conseil d'arrondissement voterait des points concernant cet engagement. Si les 50 % comprennent des logements intermédiaires et en accession à la propriété : tant mieux. Toutefois, il ne s'agit pas de l'engagement pris qui, selon moi, devrait être voté par le Conseil d'arrondissement. Des demandes de réalisation d'habitat coopératif ont été faites sur le site de Broussais : ce n'était pas possible. Il a été promis que cela serait fait sur le site de Saint-Vincent-de-Paul : de même, nous ne voyons pas apparaître cette promesse en clair dans la délibération.

Concernant la seconde partie de la délibération à propos de l'appel d'offres pour le contrat de maîtrise d'œuvre urbaine, un point me paraît très important. Monsieur CHERKI a déclaré que ce contrat préparerait la ZAC. La ZAC aura un périmètre. Si le périmètre du contrat d'étude et de maîtrise d'œuvre est plus petit que nécessaire, il aura du mal à proposer une ZAC de taille suffisante. La consultation du plan en annexe montre que le périmètre est limité uniquement à l'ancienne parcelle hospitalière de Saint-Vincent-de-Paul. Or, la même délibération dit que la municipalité est favorable pour donner suite aux demandes de la Fondation Cartier « d'empiéter » sur le site. Je souhaiterais, en tant que collectif éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, que le périmètre intègre l'actuelle parcelle de la Fondation Cartier pour conserver la cohérence du projet. Comment peut-on faire autrement un aménagement cohérent avec la moitié de la Fondation Cartier qui reste dans le domaine urbain général et l'autre moitié dans le périmètre d'aménagement ?

De même, il a été dit que nous souhaitons une transparence et une ouverture du quartier, en particulier vers les espaces verts voisins. Des problèmes de mitoyenneté seront également à régler. Il serait peut-être utile de mettre des servitudes de passage, des ouvertures vers l'avenue du Maine, ou d'ouvrir le site dans son angle Nord. Nous aurions souhaité que le périmètre d'étude du contrat de maîtrise d'œuvre englobe les autres parcelles voisines pour pouvoir étudier la façon de les connecter, ne serait-ce que visuellement : les murs sont aujourd'hui hauts de quatre mètres. Il serait nécessaire que le périmètre englobe plus largement l'espace autour de la parcelle en question.

Nos deux principales demandes portent donc sur les 50 % de logements sociaux et sur le périmètre d'étude de la future ZAC.

Mme PETIT

Merci. Madame UNTERSTELAR puis Madame BONI.

Mme UNTERSTELAR

Bonsoir. Il est pour moi très impressionnant d'être ici. Je fais partie du collectif éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul et suis membre depuis plusieurs années de l'association HESP'ère 21 réfléchissant aux nouvelles formes d'habitat. Nous avons beaucoup travaillé sur le thème des nouveaux quartiers et nous avons acquis la certitude que l'élément le plus important était la participation des habitants.

Je ne parlerai pas longuement à ce sujet car cette idée a été évoquée très longuement. J'ai envie d'insister sur la vie du quartier dès maintenant. Nous portons cette idée portée depuis longtemps : nous avons eu très grand plaisir à voir qu'elle était reprise par vous-même. En revanche, nous sommes gênés et nous nous questionnons : comment cette implication des associations pourra-t-elle avoir lieu tel qu'elle est structurée actuellement, avec l'association Aurore qui a repris la gestion ? Nous nous interrogeons sur la matérialité de cette implication et la façon de faire vivre le quartier maintenant, pour préfigurer les activités du futur.

Mme PETIT

Merci. Madame BONI et Monsieur MERE.

Mme BONI

Bonjour. Je fais également partie de l'association HESP'ère 21 qui milite pour l'habitat participatif. Je crois que chacun sait que nous avons un projet sur Saint-Vincent-de-Paul. La première question que nous avons est celle de la place du logement participatif entre le logement social et privé dans les 48.000 m² de logements prévus au programme de l'éco-quartier. Nous entendons beaucoup parler d'habitat participatif : ce type d'habitat n'est toutefois jamais mentionné dans le programme que j'ai lu sur le marché en cours, comme s'il s'agissait d'un mauvais mot que nous oublions bien que nous en entendons beaucoup parler. Nous aimerions que cela soit acté par des mots et bien précisé.

Si certains pensent qu'il s'agit surtout d'idéologie, l'habitat participatif plaît beaucoup aux Parisiens puisque l'appel à projets de la Ville de Paris actuellement en cours dans les 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissements a un succès tout à fait exceptionnel : nous pensons que les Parisiens sont demandeurs de ce type d'habitat, qui permet d'éviter la spéculation, de faire de la mixité sociale de façon différente, avec la possibilité d'avoir des structures coopératives qui permettent d'avoir des habitants ayant des revenus différents. La possibilité existe aussi pour la Ville de garder la propriété du terrain par des baux emphytéotiques, ce qui évite également la spéculation.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je rappelle tout ce qui fait la richesse de l'habitat participatif. Nous souhaiterions que ce projet soit véritablement inscrit de façon précise dans le programme de ce beau projet.

Mme PETIT

Merci. Monsieur MERE.

M. MERE

Patrice MAIRE, Président de « Monts 14. » Je constate avec plaisir que tout le monde ici veut qu'une concertation ait lieu. Je suis toutefois assez surpris que l'association Mon 14 n'ait pas été conviée à cette première réunion de pilotage. Nous savons tous très bien que Mon 14 s'intéresse à la maison de retraite Marie Thérèse et a empêché un projet de la défigurer. Mon 14 demande le classement de la maison de Chateaubriand : nous constatons que le patrimoine est mal protégé sur cette avenue. Nous aimerions être associés à la concertation. Vous souhaitez une concertation exemplaire : vous pouvez prendre exemple sur Paris Rive Gauche, où un comité permanent se réunit tous les mois avec une présentation des projets très en amont. Pour moi, il s'agit d'une véritable concertation.

Je pense qu'il y a effectivement beaucoup à faire, notamment en matière d'espace vert. Nous avons la mémoire de l'ancien parc de Chateaubriand considéré dans les années 1930 comme le plus bel espace vert d'Ile-de-France. J'espère que nous aurons une véritable concertation.

Mme PETIT

Merci. L'objectif, que nous puissions rapidement passer au vote, est de sortir le projet de Saint-Vincent-de-Paul hors des murs du Conseil de l'arrondissement pour aller en discuter avec les habitants du quartier.

Madame AUFFRET, pour un certain nombre de réponses, certainement rassurantes.

Mme AUFFRET

Je vous répondrai avec des éléments concrets à propos de la concertation, qui à défaut d'être exemplaire sera peut-être bien faite. Nous avons beaucoup insisté pour que ce comité d'organisation s'appelle un comité d'organisation et non de pilotage : l'idée n'était pas que 10 personnes mettent la main sur la concertation. Le comité permanent n'est ainsi pas la formule que nous avons choisie pour cette organisation. Le comité d'organisation auquel Madame MERCHADOU a assisté a pris plusieurs formes au fur et à mesure de notre réflexion. Il fut d'abord assez grand, en y représentant tout un chacun. Nous nous sommes rendus compte que ce choix n'était pas gérable : nous voulions que le comité d'organisation, avec des équilibres internes représentatifs, puisse organiser au mieux les modalités de la concertation, non qu'il représente tout le monde. Ce comité restreint dira qui est

légitime pour donner son opinion sur Saint-Vincent-de-Paul. Au départ, tous étaient représentés : l'OMS y était du fait de la future présence d'un équipement sportif, etc. Nous nous sommes donc dit que nous allions restreindre ce comité d'organisation chargé de nous donner les leviers pour que la consultation soit la plus riche possible.

Monts 14 sera consulté, au même titre que d'autres organisations travaillant sur le patrimoine dans le 14^{ème} arrondissement et à Paris, quand le comité d'organisation aura mis en place un groupe de travail autour des questions patrimoniales. Nous pouvons deviner quels seront les groupes de travail, sans faire de liste exhaustive : les espaces verts, le logement, les équipements sportifs. Nous tenterons de dessiner des pôles autour desquels les habitants pourront travailler. L'objectif est qu'il n'y ait aucune confiscation par un comité des décisions à prendre. Le comité d'organisation doit dessiner le paysage.

Nous tiendrons régulièrement informées les personnes participant aux différents groupes de travail par le biais de plénières. Nous avons un minimum réglementaire de deux réunions par an : notre décision ne serait pas valide si nous ne nous y soumettions pas. Il s'agit ici des réunions plénières, mais nous aurons davantage de réunions, par groupes comme en plénières.

Pour répondre à Monsieur COULOMB sur la deuxième partie de la délibération à propos du lancement de la maîtrise d'œuvre urbaine : une maîtrise d'œuvre urbaine met en œuvre ce qui aura été décidé à travers la délibération cadre, la volonté politique mise en œuvre, et le fruit de la concertation. Les 50 % de logements sociaux ou l'habitat participatif ne sont pas inscrits dans la délibération car ils découleront d'un paquet global regroupant la volonté politique de la Mairie et des habitants. Nous livrerons ces volontés à la maîtrise d'œuvre qui les mettra en œuvre.

Nous avons eu une réunion cette après-midi concernant l'occupation actuelle des lieux. Nous avons des équilibres budgétaires à tenir. L'association Aurore, par convention avec l'AP-HP, a l'usage du site : en contrepartie elle doit financer son gardiennage et son entretien. L'association doit équilibrer ses budgets et ne peut donc faire rentrer n'importe qui sur le site, notamment en raison du fait des équilibres financiers et d'usages à avoir. Nous avons commencé et nous continuerons à regarder ce qu'il était souhaitable et faisable pour l'association, l'arrondissement et la Ville.

Les premières marches exploratoires auront lieu en décembre : nous inviterons les habitants à traverser le site une première fois comme une balade, et à y aller avec des experts lors de la deuxième visite pour qu'ils viennent expliquer le site dans sa dimension patrimoniale, historique et environnemental. Ces deux marches seront ouvertes à tous, avec une communication sur le site de la Mairie. Nous souhaitons être opérationnels pour janvier, afin de pouvoir dire comment nous investissons le site : dans des lieux, des bâtiments, des non-lieux ? Nous nous adapterons aux saisons.

Il me semble avoir répondu à l'ensemble des questions.

Mme PETIT

Il est important et envisageable d'associer les membres du comité d'organisation de la concertation aux choix et aux offres remises dans le cadre du marché.

Les débats ont été complets : ils ont permis de faire un tour d'horizon précis sur les enjeux qui se poseront, et dont nous commençons seulement à débattre.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DU 1113

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DU 1113, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation en vue de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, 14^e arrondissement ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé et Monsieur Florentin LETISSIER, Adjoint à la Maire en charge de l'environnement du développement durable, de l'eau, du plan climat et de l'économie sociale et solidaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29

Pour : 23

Abstentions : 6

- **Projet de délibération 2014 DLH 1146**

Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 60, rue Raymond Losserand (14^e).

Rapporteuse : Mme Marie-Hélène AUFFRET

Mme PETIT

Je remercie les élus pour leur approbation de la concertation. Je vous donne rendez-vous sur le terrain comme nous l'avons fait de la première réunion du comité d'organisation qui s'est tenue début octobre sur place.

Je passe la parole à Madame AUFFRET pour une délibération sur une aliénation de parties communes dans l'immeuble de la rue Raymond Losserand.

Mme AUFFRET

Il s'agit de l'aliénation de parties communes de l'immeuble en copropriété du 60, rue Raymond Losserand. La Ville de Paris est propriétaire d'un local commercial en rez-de-chaussée correspondant à 226/1006èmes des parties communes générales. Il n'y a rien de particulier à signaler sur le fait que la Ville souhaite vendre de parties dont elle n'a pas l'utilité a priori et qui pourrait alléger ces charges. France Domaine a fixé les prix minimum exigés par la Ville : la cession de la pièce dépendante de l'ancienne loge de la concierge, soit la partie cuisine située au premier étage, la cession d'un placard situé au premier étage, la cession d'un ancien local EDF au rez-de-chaussée, la cession d'une portion de couloir au premier étage, et la modification de grille de répartition des charges qui en résulte.

Je vous demande de délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1146

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1146, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'autoriser le (la) représentant (-e) de la Ville de Paris à voter - aux prix et conditions préconisés par le Conseil du patrimoine - l'aliénation des parties communes susvisées en assemblée générale de copropriété de l'immeuble 60, rue Raymond Losserand (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2014 DLH 1097**

Location à PARIS HABITAT-OPH de 52 groupes d'immeubles communaux - Avenant au bail emphytéotique et conclusion de trois nouveaux baux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur BOUABBAS sur une délibération concernant Paris Habitat et plusieurs programmes de logements dans Paris et le 14^{ème} arrondissement. Monsieur COULOMB, du public, demande à prendre la parole sur cette délibération.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Il faut produire du logement social car nous connaissons une crise assez importante à ce sujet. Il faut également entretenir le parc social existant. Paris Habitat est concernée au premier chef car son parc est très important sur Paris et cet arrondissement. Nous parlons de 60 logements sur la rue Liard et celle de la Cité universitaire. Paris Habitat a pour projet de mettre en place une réhabilitation de ces logements dans le cadre du Plan Climat pour améliorer la performance énergétique, renforcer le confort des habitants et réduire leur facture énergétique.

Un maître d'œuvre est en train d'être missionné. Le projet sera présenté dans les prochaines semaines aux habitants pour un vote au premier semestre 2015. Pour équilibrer financièrement cette opération, Paris Habitat demande à la Ville de Paris d'accepter d'allonger le bail emphytéotique qui lie la Ville de Paris à Paris Habitat jusqu'en 2059 de mémoire au lieu de 2029 et de garder les mêmes conditions tarifaires par rapport au paiement du loyer, soit 25 % annuel des loyers hors charges. Il nous est demandé d'accepter cette proposition ce soir pour qu'elle soit vue au Conseil de Paris dans quinze jours. L'objectif est de sauvegarder l'équilibre économique de l'opération à travers ces changements fonciers. Je vous demande de bien vouloir accepter cette délibération.

Mme PETIT

Merci. Les élus ont-ils des demandes de prises de parole ? Monsieur COULOMB, vous avez la parole.

M. COULOMB

J'appartiens au collectif éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul ainsi qu'au collectif Initiative Logement Paris 14 qui rassemble plusieurs associations qui s'inquiètent de la politique du logement, dont le collectif Solidarité nouvelle pour le Logement et la Ligue des Droits de l'Homme. Nous sommes favorables aux baux emphytéotiques qui permettent de garder les biens immobiliers dans le domaine public. Nous sommes d'accord avec les améliorations de l'habitat dans le cadre du Plan Climat.

Toutefois, un point nous gêne dans cette délibération. Il nous est dit que le bail est prolongé jusqu'en 2059, soit 55 ans supplémentaires, aux conditions d'aujourd'hui. La seule condition imposée est que 25 % des loyers soient reversés à la Ville de Paris. Nous ne savons quelles sont les catégories de logements dans cet ensemble immobilier : s'agit-il de logements à loyer libre, intermédiaires, ou assimilés à des PLAI, PLUS ou PLS ? Et nous repartons sur 55 ans ! Nous ne savons pas non plus si les conventions en cours s'arrêteront durant la durée de ces 55 ans. Il manque l'aspect social et les

habitants dans ce programme. Ces logements resteront-ils conventionnés ? Ne serait-il pas utile de revoir les catégories de logements s'il s'y trouve des logements à loyers libres, que la Ville de Paris souhaite à ma connaissance conventionner ?

Notre demande est qu'à l'occasion de telles délibérations concernant le prolongement des baux emphytéotiques sur une longue période, en présence de travaux, une réflexion devrait être menée sur l'état actuel du parc concernant cette opération, sur son avenir à long terme, et l'amélioration du conventionnement pour le pérenniser jusqu'à la fin du bail. Ne me dites pas que cela n'est pas possible : une délibération dans le 15^{ème} arrondissement comporte à la fois la question du bail, du conventionnement, du financement et de la garantie des prêts. Notre demande est donc de se pencher sur la composition des immeubles et leur pérennité.

Mme PETIT

Je n'ai pas d'opposition à vos propos : je trouve qu'il s'agit d'une proposition intéressante de votre part pour travailler sur les prochaines délibérations dans ce sens, pour voir s'il est possible d'appréhender le problème de cette manière. Je n'ai aucun problème là-dessus.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de nouvelle demande de prises de parole.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1097

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1097, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son agrément la distraction d'un ensemble immobilier et de deux volumes dépendant de deux autres ensembles immobiliers de l'assiette de ce bail emphytéotique, et la signature d'un nouveau bail emphytéotique pour l'ensemble immobilier et chacun des deux volumes concernés ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint au Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2014 DLH 1120

Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

M. BOUABBAS, je vous passe la parole sur la modification du règlement municipal qui traite des conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation.

M. BOUABBAS

Merci Madame La Maire. Il appartient au Maire de Paris depuis 2009 d'appliquer la réglementation en vigueur en ce qui concerne les changements d'usage de locaux d'habitation en locaux d'activité. Dans ce cadre, un certain nombre d'évolutions sont proposées aujourd'hui pour nous mettre en conformité

avec la loi Alur, et pour répondre à un certain nombre de défis relatifs à cette question. Deux types de changement d'usage existent : l'un est sans compensation d'usage qui revêt un caractère personnel pour l'installation de certaines professions libérales, et l'autre revêt un caractère de changement réel concernant le local et non la personne demandeuse.

Il est proposé par cette délibération de renforcer la protection du logement, notamment dans les secteurs les plus déficitaires, contre les locations meublées touristiques dont le fort développement à Paris vient diminuer le parc des résidences principales pour les Parisiens. Cette problématique se pose de plus en plus pour Paris et les grandes villes de provinces. Le système peut paraître séduisant pour le consommateur mais réduit l'offre générale d'appartements disponible à la location, concernant souvent de petits appartements type studios, F2, F3 extrêmement demandés par les familles et les trentenaires. Le défi est d'encadrer plus strictement cette pratique.

La principale transformation de la réglementation concerne les meublés de location de courte durée qui entrent dans le champ du règlement municipal et des autorisations de changement d'usage. Concrètement, le propriétaire devra proposer une compensation financière dans le même arrondissement que celui doublé en hébergement de courte durée, quand il s'agira d'une résidence secondaire. Les locaux proposés en compensation doivent correspondre à des unités complètes de logements : nous ne raisonnons plus en termes de surfaces compensées mais en nombre de logements. Les compensations seront examinées au regard de la qualité d'habitabilité des locaux.

Autre évolution à noter : l'aménagement du principe de mutualisation complète des compensations à caractère social dans l'ensemble du secteur de la compensation renforcée, en le restreignant dans les arrondissements où des règles particulières se justifient. Les arrondissements centraux sont dits plus riches en locaux activités qu'en logements. De ce fait, les règles sont plus restrictives par rapport à la transformation des logements en locaux. Lorsqu'un propriétaire voudra transformer un logement en local, il pourra proposer à la fois une compensation dans l'arrondissement concerné mais aussi dans un autre arrondissement pour encourager le financement du logement social.

La dernière évolution à noter est que le règlement s'ouvre à huit professions libérales non listées précédemment, comme par exemple l'orthopédie, l'ostéopathie, etc.

Je vous demande de bien vouloir accepter ces importantes modifications afin d'encadrer plus strictement ces locations de meublés. Ces modifications auprès des mairies permettraient des compensations pour faire du logement ailleurs. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prise de paroles sur cette délibération, qui propose des outils supplémentaires de lutte contre les formes de spéculation locative immobilière pour réserver le moindre mètre carré utile pour l'habitat et le logement des Parisiens ? Madame POLSKI.

Mme POLSKI

Je salue le fait que cette délibération prévoit que le petit commerce et l'artisanat en rez-de-chaussée soient préservés, ainsi que l'extension des mesures à de nouvelles professions libérales et particulièrement médicales dont nous avons particulièrement besoin aujourd'hui dans Paris, pour la préservation et animation des rez-de-chaussée.

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1120

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1120, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et

déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III du livre VI du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint au Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DLH 1179

Réalisation, 74 rue des Plantes et 1 Villa Brune (14e), d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat-OPH

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, nous passons sans transition à la modification d'un programme de logement avec un PLAI supplémentaire.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Il vous est proposé le financement et le conventionnement d'un logement auparavant en loyer libre, au 74 rue des Plantes et 1 Villa Brune. Nous avons un logement supplémentaire conventionné en PLAI, comme le reste du programme, pour un studio de 18 m² dont l'attribution se fera sous la responsabilité de la Ville de Paris. Je vous remercie d'accepter ce nouveau logement social dans l'arrondissement.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame MERCHADOUX.

Mme MERCHADOUX

Je suis curieuse et ai trois questions à propos de ce logement. Pourriez-vous me préciser quel était le statut de ce local de 18 m² ? Quelle sera la démarche d'économie d'énergie retenue ? Enfin, quel est le bénéficiaire des honoraires sur travaux qui apparaissent dans les dépenses ? Merci.

Mme PETIT

Nous pouvons vous faire passer la fiche du programme détaillé. La surface est trop restreinte pour faire un Plan Climat : ce sera donc une démarche d'économie d'énergie HQE.

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Nous passons au vote pour cette question.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1179

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1179, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un logement PLA-I à réaliser par Paris Habitat OPH, 74 rue des plantes et 1 Villa Brune (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint au Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DLH 1201

Conventions de réservation concernant des programmes de logements sociaux à réaliser par la RIVP

Rapporteur : M. Amin BOUABBAS

Mme PETIT

Nous examinons maintenant une délibération importante de conventions de réservations concernant des programmes de logements sociaux à réaliser par la RIVP sur plusieurs opérations à Paris et notamment dans la rue Julia Bartet dans le 14^{eme} arrondissement. Je passe la parole à Monsieur BOUABBAS.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Cette délibération vient compléter l'ensemble des délibérations qui ont déjà été votées dans cette enceinte pour financer les logements sociaux prévus sur l'ancien hôpital Broussais.

Pour rappel, 14 logements PLAI, 42 logements PLUS, 48 logements PLS sont prévus avec des logements privés, une résidence étudiante de 97 logements, et 10 ateliers d'artistes.

L'objet de la délibération est de réparer un oubli sur les subventions accordées par la direction des affaires culturelles pour le financement d'ateliers d'artistes, dans le cadre de cette opération ainsi que d'une autre dans le 15^{eme} arrondissement rue Ginoux, pour un montant 540.000 euros. Ce point concerne la première partie de la délibération.

La seconde partie consiste à donner l'autorisation à la Maire de Paris de signer une convention de réservation multipartite entre l'Etat, la Ville de Paris, la RIVP et la société Le Richemont pour le peuplement de la résidence pour apprentis qui verra le jour dans la parcelle occupée par les Resto du Cœur rue Julia Bartet. Il y aura dans ce cadre 86 logements en PLAI réservés à des apprentis à coté d'un centre pédagogique et du local du Resto du Cœur qui sera refait.

L'objet de la convention que vous avez en annexe est de céder à la société Le Richemond la désignation des 86 logements pour les apprentis. Je vous remercie de bien vouloir accepter cette délibération.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DLH 1201

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1201, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la conclusion d'avenants aux conventions de réservation des programmes à réaliser par la RIVP ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint au Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DVD 1026

Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Madame Sylvie LEKIN pour les modalités de passation de marché des travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens.

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire. L'amiante n'est pas un sujet exclusivement lié au bâtiment. En effet, l'amiante se trouve sous différentes formes dans les matériaux constitutifs de la voirie parisienne. Aujourd'hui, deux types d'amiante ont été détectés dans certains revêtements de chaussées bitumineux : la chrysotile et l'actinolite.

La chrysotile est une forme d'amiante que l'on retrouve ajoutée de façon industrielle dans la composition des revêtements enrobés pour ses caractéristiques physiques intéressantes permettant notamment d'améliorer la durée de vie des revêtements. Ainsi, entre 1978 à 1996, environ 500.000 m² de chaussées parisiennes ont été recouvertes de ce type d'enrobé.

Le décret n° 96-1133 du 24 décembre 1996 a interdit l'utilisation de l'amiante en France à compter du 1er janvier 1997. À partir de cette date, ce type de produit n'a plus été incorporé dans les structures des voies parisiennes. Ces revêtements âgés aujourd'hui de 18 à 36 ans sont souvent dégradés et font l'objet d'un renouvellement dans le cadre des programmes de réfection de chaussées ou bien doivent être remplacés dans le cadre de projets de requalification de voirie et de création de transport en commun en site propre.

L'amiante peut être également présente de façon naturelle sous la forme de fibres plus petites contenues dans les cailloux ou sables de carrières entrant dans la composition d'enrobés bitumineux ; il s'agit de l'actinolite. La connaissance de la présence de cette fibre d'amiante dans ces matériaux

est très récente car elle est détectée par des instruments plus performants. Suite à cette découverte de la présence d'amiante naturelle dans certains revêtements, les entreprises de voirie ont reçu la consigne ne plus mettre en place des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, de quelque nature que ce soit. Près de 40 % de la surface totale des chaussées parisiennes est susceptible de contenir de l'amiante, quel qu'en soit le type. Par ailleurs, cette situation peut également concerner certaines allées de circulation de grands parcs parisiens, recouvertes d'enrobés bitumineux.

Ce risque sanitaire est circonscrit par plusieurs réglementations : le code du travail, le code de l'environnement, et le code de la santé publique pour la protection des populations face au risque sanitaire. Chacune de ces réglementations fixe de nombreuses exigences que le propriétaire, le maître d'ouvrage, le donneur d'ordre, l'employeur, et les entreprises de travaux sont tenus de respecter. Les trois réglementations précitées s'appliquent à un chantier de désamiantage de la voirie. Aussi, dans l'hypothèse où, après investigations sur site, la présence d'amiante est avérée, il convient de faire appel à des entreprises spécialisées (habilitation du personnel, certification des entreprises...). En effet, une opération de désamiantage doit respecter un protocole très strict, permettant de limiter la présence de fibres dans l'air, en dessous du seuil prescrit par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ces chaussées répertoriées sont en trois lots. Nous faisons partie du deuxième lot. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Le budget, qui comprend les 5^{ème}, 6^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, le Bois de Vincennes, le boulevard périphérique et le centre de maintenance et approvisionnement, est de huit millions d'euros.

Les prix seront révisibles tous les trimestres. Les dépenses correspondantes seront imputées sur divers crédits des budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2015 et suivants sous réserve de la décision de financement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le principe et les modalités de passation par voie d'appel d'offres ouvert de ce marché de travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens, ainsi que le règlement de la consultation, le cahier des clauses administrative particulières, le cahier des clauses techniques particulières et les actes d'engagement correspondants. Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer les marchés correspondants.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

La moyenne est de 40 % pour les chaussées amiantées à Paris mais elle est de plus de 60 % sur le 14^{ème} arrondissement sur les travaux répertoriés. L'intérêt de ce marché est de reprendre des travaux d'entretien de la voirie. La Ville de Paris ayant une force de commande publique importante, elle peut s'adresser à des entreprises ayant travaillé avec des procédés innovants pour le retrait de l'amiante des chaussées. Elle peut ainsi envisager une vraie programmation des travaux sur l'ensemble de la mandature.

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DVD 1026

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DVD 1026, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités de passation et l'autorisation de signer des marchés à bons de commande pour les travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	29	dont	2	pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DEVE 1090

Travaux d'entretien des sols des espaces verts (14e et 15e) et cimetières parisiens - Marchés de travaux-Modalités de passation.

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Madame MAUPAS sur la question des travaux d'entretien des sols des espaces verts (14e et 15e) et cimetières parisiens.

Mme MAUPAS

Mesdames, Messieurs, pour l'entretien de son patrimoine, la DEVE a passé un marché en 9 lots qui a été attribué lors de la Commission d'Appel d'Offres du 11 juillet 2013. Ce marché permet l'entretien et la remise en état des surfaces non végétales des espaces verts, la mise en place de sols stabilisés, soit tout ce qui n'est pas de la pelouse. Ce marché est d'une durée de deux ans reconductible une fois, soit quatre ans au maximum.

Au cours de son exécution, il est apparu que certains postes du bordereau des prix unitaires de deux des 9 lots comportaient des erreurs matérielles. Ces erreurs ne permettent pas une utilisation optimale des marchés. Il est ainsi proposé de conclure un nouveau marché en deux lots : les sept autres lots seront reconduits tacitement. Mais ces deux lots posant des difficultés matérielles, il nous est proposé de repasser les marchés correspondants sur le lot 5 et lot 9. Le lot 5 concerne des travaux d'entretien des sols des 14^{eme} et 15^{eme} arrondissements pour un montant minimum de 700.000 euros hors taxe et un montant maximum de 2.300.000 euros. Le lot 9 concerne des travaux d'entretien des sols, des cimetières intra muros et cimetières extra muros pour un montant minimum de 200.000 euros hors taxe et un montant maximum de 800.000 euros hors taxe.

Ces lots passeront sur le même cahier des charges que les précédents.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver le principe et les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'entretien, et d'autoriser la Maire à lancer la procédure par voie de marché négocié et à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION 2014 DEVE 1090

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DEVE 1090, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le principe et les modalités d'un appel d'offres ouvert pour les travaux destinés à l'entretien des sols des espaces verts des 14^e et 15^e arrondissement (lot 5) et des cimetières parisiens (lot 9) et de l'autoriser à signer les marchés issus de cette consultation.

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Valérie MAUPAS, Adjointe à la Maire en charge des espaces verts, des parcs et des jardins publics ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	29	dont	2	pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DEVE 1051**

Subvention (6.000 euros) à l'Association Dédale (20e) pour son projet de sensibilisation à la biodiversité par le goût

Rapporteur : M. Armand RENARD

Mme PETIT

Je passe la parole à Monsieur RENARD.

M. RENARD

Dédale est une association consacrée à la culture, aux technologies et à l'animation sociale. Elle s'intéresse aux nouveaux usages dans les domaines en mutation tels que l'urbanisme, les médias, la culture, le patrimoine et l'environnement. En 2014, Dédale poursuit son projet « Terroir urbain », initié en 2013, qui consiste à favoriser la réalisation d'une série de produits alimentaires à base de plantes sauvages comestibles issues des rues et parcs parisiens. L'association souhaite ainsi montrer que la biodiversité qui jalonne les rues de Paris est digne d'attention et qu'elle doit être préservée. «Terroir urbain» est un projet de sensibilisation à la place de la nature en ville, à la biodiversité, à l'agriculture urbaine et aux circuits courts. Le projet s'appuie sur un site internet pour relayer et prolonger son message.

Pour la sensibilisation du public, l'association a mis en œuvre un « bar Terroir Urbain » qui s'est déplacé dans plusieurs arrondissements à l'occasion d'événements qui s'y déroulaient, pour proposer gratuitement aux Parisiens le sirop de sureau de la petite ceinture. Le dernier s'est déroulé le 19 septembre, Place Moro Giaferri, dans le 14^{ème} arrondissement dans le cadre du Parking Day. L'association a également animé des ateliers pédagogiques pour les enfants de l'école 7 avenue Maurice d'Ocagne dans le 14^e arrondissement.

En posant un regard inattendu sur les enjeux de l'agriculture urbaine, Terroir urbain entend interpeller et favoriser l'émergence d'une véritable communauté citoyenne autour des intérêts de la biodiversité en ville. Dédale contribue ainsi à sensibiliser le public parisien aux potentialités d'une production alimentaire dans un cadre urbain et local et aux services écologiques immédiats offerts par la biodiversité urbaine. L'association crée enfin une dynamique d'actions participatives sur le thème du développement durable et des pratiques éco-citoyennes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes des prises de parole ? Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Nous parlons d'une subvention de 6.000 euros pour une action qui s'est déroulée de mars à septembre 2014. Nous apprenons à la lecture du dossier complet que la ville verse une subvention qui couvre intégralement le budget de l'action, à 14,32 euros près. Deux des trois produits parisiens qui devaient être développés ont été abandonnés, car infaisables. La production s'est donc arrêtée à 250 flacons de sirop de sureau.

Parmi les trois critères du bien fondé de la subvention font partie le nombre de personnes de la communauté web sur le site Terroir Urbain et les internautes sur le site internet. Or, au terme de l'action, le site est composé d'une seule page sans aucune action possible. Le troisième critère est le nombre de participants aux promenades urbaines, or les promenades prévues n'ont pas été organisées pour des raisons, je cite, "de temps et d'opportunités." L'évaluation de l'action n'est pas portée au crédit de l'association.

L'association présente des comptes très déficitaires : - 27.000 euros en 2012, - 57.000 euros en 2013, avec des charges d'exploitation de 518.000 euros, des salaires à hauteur de 235.000 euros et des charges externes de 200.000 euros. Elle vend des missions de services à hauteur de 50.000 euros. Je pose la question du caractère associatif de cette structure. Le mot "association" n'apparaît d'ailleurs nulle part sur le site de Dédale ; mon impression est renforcée car à la même adresse se trouve une entreprise privée Minautore dont le gérant est aussi le directeur de Dédale.

Pouvez-vous nous confirmer le caractère associatif de Dédale et votre souhait de financer en intégralité une action dont la moitié du projet qui justifie la subvention a été abandonné en cours de route ?

M. RENARD

Sur le financement du projet, le coût de l'action est en fait de 16.000 euros : seuls 6.000 euros étaient exclusivement réservés pour la subvention de la Mairie de Paris sur justificatifs. La totalité du projet couvrirait 16.000 euros et non pas 6.000 euros comme cela a été compris.

Sur le compte de résultat déficitaire de l'association, l'association - car il s'agit bien une association - a connu une baisse des subventions qu'elle touchait de la part de l'Etat depuis 2012. L'association recherche depuis des financements complémentaires. Cette recherche prend du temps et explique les comptes déficitaires pour les années 2012 et 2013. Elle réalise indépendamment de cette recherche des économies, avec le départ d'un employé en 2013 et d'un autre en 2014 qui n'ont pas été remplacés. L'association est bien au courant de ses difficultés et essaie d'y remédier.

Concernant le nombre de personnes touchées par ce projet : le site internet est toujours en cours et les nombreux ateliers organisés ont atteint un grand nombre de personnes.

Mme PETIT

Monsieur LESAIN, un certain nombre de questions ont été posées et des réponses ont été apportées. Je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DEVE 1051

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DEVE 1051, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Dédale (20^e) pour son projet de sensibilisation à la biodiversité pour le goût d'un montant de 6 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Armand RENARD, délégué aux jardins partagés et à la préservation de la biodiversité ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Contre : 6

- Projet de délibération 2014 DEVE 1078

Jardin partagé rue Coulmiers (14e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Vert tige - Renouveau de la mise à disposition du jardin

Rapporteur : M. Armand RENARD

Mme PETIT

Monsieur RENARD, vous avez la parole pour la convention d'occupation du domaine public avec l'association Vert tige.

M. RENARD

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui concerne le renouvellement d'une convention avec l'association Vert Tige pour l'occupation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 480 m² sur le talus de la voie ferrée de la Petite Ceinture, rue Coulmiers, dans le 14^{ème} arrondissement face aux numéros 19 à 35, pour un usage de jardin partagé.

La parcelle concernée appartenant au Réseau Ferré de France (RFF), une convention spécifique entre la Ville de Paris et RFF a été signée en date du 21 août 2014 afin d'autoriser la Ville de Paris à occuper ce terrain et à en confier l'usage à une association pour une activité de jardin partagé.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins sur le domaine municipal parisien s'engagent à respecter les principes de la Charte Main Verte en matière de gestion écologique, d'animation et d'ouverture au public.

C'est dans le respect de cette charte que l'association œuvre avec succès depuis 2008 dans le but d'embellir le quartier, de favoriser la biodiversité, d'accueillir le public et d'organiser différentes manifestations à destination des jardiniers, des riverains et visiteurs. Elle souhaite aujourd'hui continuer son activité et renforcer les liens établis entre les habitants du quartier. Ainsi, l'association continuera à organiser des animations dans le jardin et participera aux événements festifs du quartier ainsi qu'aux manifestations publiques organisées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité comme la Fête des Jardins.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DEVE 1078

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DEVE 1078, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer avec l'association Vert Tige une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition du jardin partagé situé rue Coulmiers (face aux numéros 19 à 35) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Armand RENARD, délégué aux jardins partagés et à la préservation de la biodiversité ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DEVE 1099

Subvention (1.000 euros) à l'association Abeille Francilienne (12e) pour son projet de rucher école et d'information sur la biodiversité et l'environnement

Rapporteur : M. Armand RENARD

Mme PETIT

Monsieur RENARD, vous avez de nouveau la parole pour une subvention à l'association Abeille Francilienne.

M. RENARD

Créée en 2012, l'association a pour objet de contribuer au développement des abeilles en milieu urbain, périurbain et en Ile de France, par l'implantation d'un ou plusieurs ruchers pédagogiques autour desquels elle organise des projets d'animation thématique et d'observation de l'abeille dans son milieu, à destination d'un public le plus large possible.

Pour le territoire parisien, les projets lancés par l'Abeille Francilienne concernent les 12^{eme} arrondissement, le 14^{eme} arrondissement avec un rucher composé de cinq ruches dans les jardins de l'hôpital Sainte Anne, et le 20^{eme} arrondissement. L'association a élaboré un programme de visites des ruches et d'animations sous forme d'ateliers et de stages d'initiation à l'apiculture d'une dizaine de personnes qui se déroulent les week-ends tout au long de la saison. Des formations « apiculteurs relais » sont prévues pour permettre aux participants d'acquérir une première expérience en vue de gérer leurs propres ruches ou de se constituer à leur tour en groupe relais de l'activité apicole.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Je vous remercie. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DEVE 1099

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DEVE 1099, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le versement d'une subvention de la ville de Paris à l'association Abeille Francilienne (12^e) pour son projet de rucher école et d'information sur la biodiversité et l'environnement d'un montant de 1000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Armand RENARD, délégué aux jardins partagés et à la préservation de la biodiversité ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DDCT 156

Subventions fonds du Maire (4.500 euros) à 3 associations du 14^e arrondissement.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Mme PETIT

Monsieur ANTONELLI, vous avez la parole à propos de trois subventions sur les fonds de la Maire.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Je vous propose de délibérer sur trois subventions sur les fonds bien connus de la Maire. Les fonds de la Maire correspondent à l'intégralité des sommes recueillies à l'occasion des fêtes pour les mariages, des dons spontanés, et des recettes provenant des droits de tournage de films, ou de la mise à disposition des locaux municipaux.

Parmi les trois associations dont vous avez reçu les documents, vous avez la compagnie théâtrale le Saut de l'Ange et son spectacle historique et mémoriel, l'Association le Moulin rue du Moulin de la vierge, qui travaille énormément à l'éducation avec les enfants des populations migrantes ou étrangères, et l'Association des Trésoriers responsables de Paris, installée dans le 14^{eme} arrondissement, qui forme au cours de séminaires ou de colloques tous les bénévoles qui s'occupent des trésoreries d'associations, et sont souvent peu ou pas expérimentés au poste de trésorier. Présente depuis deux ans, l'association fait un excellent travail auprès de toutes les associations parisiennes. Je peux vous faire parvenir son bilan du dernier colloque du 25 septembre.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Nous voterons cette délibération pour soutenir les trois associations en questions, dont les documents étaient forts bien fait.

Je saisis cette délibération de subvention sur fonds de la Maire pour revenir sur un précédent dossier

qui avait été étudié par notre Conseil lors du 15 septembre 2014. Vous aviez décidé de subventionner le Club Libanais du livre. Cela devait occasionner, selon l'association, les dépenses de location de salle, sonorisation, édition de documentation, traiteur, etc. Les informations figuraient comme telles mais n'ayant pas trouvé de traces de cette manifestation, j'avais demandé par oral lors du dernier Conseil, puis par écrit, des renseignements sur ces événements que nous subventionnions. La réponse de Madame PETIT m'est arrivée la semaine dernière : je vous en remercie.

Cette réponse m'informe qu'il n'y avait eu aucun événement organisé jusqu'à ce jour pendant cette année 2014, la dernière manifestation datant d'avril 2013. Aussi le vote des élus était basé sur des informations inexactes. Je voudrais connaître vos intentions pour que cet argent public soit utilisé au service des Parisiens, ou, selon les procédures existantes, puisse faire l'objet d'une rétrocession à la Ville de Paris.

Mme PETIT

Je vous remercie Monsieur LESAIN. Je vous propose de passer au vote sur l'objet de la délibération présentée qui concerne les trois associations citées.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 156

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 156, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de subvention à 3 associations domiciliées dans le 14^e arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement d'un montant de 4 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DDEES 1134

Subvention (8.100 euros) à l'association des commerçants du Futur pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (14e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur Cyril MOURIN pour une subvention à l'association des commerçants du Futur pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

M. MOURIN

Merci Madame la Maire. A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier. Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Lors des fêtes de fin d'année, l'association des commerçants du Futur a mis en lumière la rue d'Alésia du numéro 60 au 140, ainsi que la rue des Plantes.

Je vous propose d'attribuer à l'association des commerçants du Futur une subvention de 8.100 euros, et une subvention de 7.000 euros pour l'association des Plaisanciers qui a assuré les illuminations de la rue Raymond Losserand.

Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci, avez-vous des demandes de prises de paroles sur cette délibération ? Madame DAUCHEZ.

Mme DAUCHEZ

Je voulais seulement intervenir sur l'avenue du General Leclerc qui fait office de parent pauvre dans les illuminations de fin d'année. Je voulais savoir si la Mairie a l'intention de faire quelque chose pour l'avenue ?

M. MOURIN

Comme vous l'avez compris, les associations des commerçants organisent elles-mêmes ce type d'illuminations. La Ville n'a pas vocation à le faire elle-même. On peut le regretter mais elle procède ainsi. Les commerçants sont ainsi libres de choisir leurs propres animations et illuminations. Néanmoins il faut encourager les commerçants à se regrouper en associations pour animer leurs rues : nous l'avons déjà proposé aux commerçants de l'avenue du Général Leclerc.

Mme PETIT

Madame MERCHADOU.

Mme MERCHADOU

Je voudrais savoir pourquoi cette subvention a été payée un an après les illuminations ?

M. MOURIN

Il s'agit d'une subvention au service fait qui intervient après. Concernant les délais de la mise en paiement, nos services de paiement demandent aux associations de remplir leur dossier et de les soumettre à la Ville. Pour le 14^{ème} arrondissement, nous avons envoyé à la fin du deuxième trimestre les dossiers aux associations de commerçants, qui ont mis un peu de temps à les nous renvoyer. Entre temps, les élections municipales ont eu lieu. Néanmoins les délais de traitement sont assez courts après notre réception des dossiers, qui sont peut-être un peu compliqués à remplir par les associations. Aussi invitons-nous ces associations à accélérer leur remise de dossier.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération aux voix.

DELIBERATION N° 2014 DDEES 1134

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEES 1134, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du futur (14^{ème}) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 d'un montant de 8 100 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint à la Maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DDEEES 1174**

Subvention (7.000 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2013 (14^e)

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

DELIBERATION N° 2014 DDEEES 1174

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEEES 1174, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association des Plaisanciers (14^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 d'un montant de 7 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cyril MOURIN, Adjoint à la Maire en charge du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DAC 1588**

Subvention (8.000 euros) à l'association Kaléidoscope 14 (14e).

Rapporteur : Mme Danièle POURTAUD

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame POURTAUD pour une subvention à l'association Kaléidoscope 14.

Mme POURTAUD

Merci Madame la Maire. Kaléidoscope 14 est une association qui a pour objectif de créer des liens entre les photographes du 14^{eme} arrondissement et d'organiser des manifestations autour de la photo. Cette association est le partenaire de la Mairie du 14^{eme} arrondissement pour l'organisation du mois de la photo qui a lieu tous les deux ans. Elle est également partenaire du Photo Club Paris Val de Bièvre pour leur salon Daguerre qui a lieu à la mairie annexe, ainsi que pour le concours organisé en milieu scolaire. Cette année, le mois de la photo sera particulièrement riche, avec une soixantaine de

photographes du 14^{ème} arrondissement qui exposeront dans la mairie annexe. Pour rayonner au plus près des habitants, ils seront aussi dans des galeries, librairies, cafés, centres d'animation, au stade Jean Monet et à Broussais. Parmi ces expositions, quatre ont été sélectionnées pour le programme officiel du mois de la photo organisé à Paris par la Maison Européenne de la photographie, dont l'exposition de Gladys au 55 rue du Montparnasse.

Le Salon Daguerre de la photographie Photo Club Paris Val de Bièvre aura comme invité le Japon et débutera le 13 novembre à la Mairie annexe. Vous êtes bien sûr tous invités au vernissage le samedi 15 novembre à 18 heures. Le mois de la photo regroupe aussi 300 enfants ayant réalisé une douzaine de photos qui seront départagées par un jury et dont les meilleures seront également exposées à la Mairie annexe à partir du 13 novembre 2014. Les premières expositions ont commencé la semaine dernière.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DAC 1588

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1588, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Kaléidoscope 14 d'un montant de 8 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, Déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelle et à l'égalité Femme/ homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DAC 1406

Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez la parole.

Mme TONOLLI

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'apporter notre soutien à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (ADEAC) situé au 7/9 rue Francis de Pressensé réunissant trois petites salles de cinéma labellisées Art et Essai, un espace d'exposition de 200 m² , une salle de café-concert et un bar-restaurant. Des activités culturelles sont régulièrement organisées toute l'année par l'ADEAC.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer en 2014 à l'Association pour le développement

d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt, une subvention de 15.000 euros qui vise à soutenir l'ensemble de la programmation proposée et qui s'associe à un certain nombre de festivals organisés au niveau national et local tel que Mon Premier Festival, qui permet aux enfants de deux ans d'assister à des dessins animés. Ce festival est particulièrement apprécié des parents et enfants.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DAC 1406

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1406, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt d'un montant de 15 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DDCT 91

Subventions (13.500 euros) à 6 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Porte de Vanves-Plaisance- Raymond Losserand (14e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez de nouveau la parole pour des subventions à six associations et une convention.

Mme TONOLLI

Les sept projets présentés pour cette troisième enveloppe 2014 émanent de six associations ayant pour la plupart d'entre elles déjà fait leur preuve auprès des habitants du quartier. Sont ciblés par ces actions diverses le développement du lien social, l'accès au droit et à la citoyenneté.

L'Association Yachad Familles en connexion, ou comment travailler les relations parents - enfants grâce au numérique, recevrait un montant de subvention de 3.000 euros.

L'association Léo Lagrange Ile de France, pour son mois égalité femmes - hommes, se verrait attribué un montant de la subvention de 2.000 euros.

Le Moulin, avec son Café palabres et parentalité, se verrait attribuer 1.000 euros.

L'Œuvre Participative, pour son Projet Oui / Non ou comment réinterroger l'espace public, aurait un montant de subvention de 1.000 euros également.

Le réseau Mom'artre avec son antenne Mom'Didot et son projet Mômes à tout âge: activités intergénérationnelles se verrait attribué un montant de subvention de 2.000 euros.

Le CEPIJE pour Les jeunes des cités : acteurs du vivre ensemble aurait une somme de 2.500 euros.
Léo Lagrange pour son projet « santé des femmes » se voit attribué un montant de subvention de 2.000 euros.

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 13.500 euros aux associations précitées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Je passe au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 91

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 91, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 14^e d'un montant de 13 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DDCT 105

Subvention (1.500 euros) au titre de l'animation locale à l'Association Culturelle et Sociale Eure Maindron Didot (ACSEMD)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Mme TONOLLI, la parole vous est de nouveau donnée.

Mme TONOLLI

Je vous propose par le présent projet d'accorder notre soutien à l'association ACSEMD Association Culturelle et Sociale Eure Maindron Didot. Cette association propose l'organisation d'activités culturelles et artistiques, sociales et sportives au sein de ses locaux et de la ludothèque très appréciée des familles environnantes.

L'association demande une subvention afin de mettre en place une action visant à fédérer les associations pour la réalisation d'un ensemble d'actions d'animation locale en direction des seniors et des familles. ACSEMD a organisé des spectacles, des cours gratuits, des démonstrations sportives, la "Fête des voisins", un festival de théâtre, la "fête des familles" et des journées à thème auxquelles vous avez participé.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

La Ville s'était engagée pour la remise à flot des locaux d'accompagner progressivement l'association pour qu'elle trouve au fur et à mesure son modèle économique de fonctionnement associatif. Comme vous pouvez le constater, les subventions ont été maintenues et renouvelées, voir baissées, ACSEMD travaillant à temps plein pour parvenir à trouver son équilibre.

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 105

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 105, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « ACSEMD Association Culturelle et Sociale Eure Maindron Didot » d'un montant de 1 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DDCT 149

Subvention au titre de l'animation locale (3.000 euros) à l'Association Œuvre Participative.

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose d'apporter notre soutien pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros, à l'Association Œuvre Participative pour un magnifique projet de fresque d'une action intitulée « Oeuvre ensemble » réalisée en plusieurs étapes au 10 boulevard Brune dans le 14^{eme} arrondissement et dont vous pouvez voir aujourd'hui la totalité, les deux derniers panneaux étant terminés. L'association demande une subvention de fonctionnement générale pour l'ensemble de ses actions. Elles consistent à inciter les habitants du 10 boulevard Brune à être acteurs de leur environnement immédiat par l'intermédiaire de projets relevant des arts plastiques.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DDCT 149

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 149, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Œuvre Participative d'un montant de 3 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DDCT 153**

Subvention au titre de l'animation locale (1.500 euros) à l'association Les jardins Numériques.

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

L'association « Les Jardins Numérique » réalise un projet intitulé « Café Rue 14 » dont les prochains rendez-vous seront les 6 novembre et 14 décembre de 10h à 12h30 vers le 29 du boulevard Brune. Celui-ci consiste à pérenniser une action mensuelle d'information à destination des habitants du 14^{ème} arrondissement : l'association souhaite donner de la visibilité au travail associatif engagé et permettre aux habitants qui n'en ont pas toujours connaissance, de découvrir toute l'offre associative du quartier Porte de Vanves. Les « Café Rue » sont l'occasion d'aller à la rencontre des habitants pour élaborer de nouveaux projets et créer de nombreux partenariats.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DDCT 153

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 153, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association les « jardins numériques » d'un montant de 1 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DFPE 1369**

Subvention (4.000 euros) à l'association ASFM/YACHAD (14e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de bien vouloir soutenir L'association « ASFM/YACHAD », implantée sur le quartier de la Porte de Vanves qui oeuvre auprès d'un public en grande difficulté et très présent à la Porte de Vanves, avec presque 50% de familles monoparentales.

Il s'agit de soutenir deux actions, une qui sur un moment fort rassemblant les familles pendant une journée, et la seconde en action de médiation sociale et culturelle en faveur des femmes isolées qui se décline toute l'année pour les accompagner dans leurs démarches sociales et culturelles.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DFPE 1369

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1369, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à l'association ASFM/ACHAD (14^e) d'un montant de 4 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- Projet de délibération 2014 DJS 282

Subvention (2.000 euros) à l'association Le Moulin (14e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

En 2012, l'association met en œuvre son projet de bulletin : Le Moulin à Paroles. Il est écrit par une vingtaine de jeunes de 10 à 18 ans du quartier Le Moulin de la Vierge. Cette année, l'association sollicite l'aide de la Mairie de Paris, et plus particulièrement de la Sous-direction Jeunesse, afin de pouvoir continuer à distribuer ce bulletin gratuitement auprès des habitants du quartier.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DJS 282

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 282, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à l'association Le Moulin pour son projet Le Moulin à Paroles - bulletin des adolescents du Moulin, d'un montant de 2 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DJS 329**

Subvention (10.000 euros) à l'association Les Amis de la Télé Libre (14e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Il existe peut-être un rapport commun entre les deux délibérations, puisque nous allons parler de l'association Les Amis de la Télé Libre pour une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement. Madame TONOLLI vous avez la parole.

Mme TONOLLI

Je vous propose de soutenir deux subventions en faveur de l'association Les Amis de la Télé Libre au titre de 2014, avec d'une part une subvention d'un montant de 10.000 euros visant à la réalisation d'un stage intensif d'une semaine pour dix jeunes Parisiens en situation difficile de déscolarisation, en les formant de manière professionnelle aux métiers des médias, du journalisme et de l'audiovisuel, en les sensibilisant sur le caractère subjectif des vidéos d'information, mais aussi en les formant professionnellement en réalisant des reportages.

L'autre subvention de 5.000 euros concerne du matériel audiovisuel et en l'occurrence une nouvelle station de montage, l'ancienne n'étant plus adaptée à l'évolution technologique d'aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame La Maire. Il nous est demandé sur cette première délibération de voter une subvention de 10 000 euros pour que l'Association organise une formation intensive d'une semaine pour dix jeunes. Or, cette formation a priori n'a aucune reconnaissance de caractère professionnalisant : son impact sur le parcours professionnel de ces jeunes par la suite peut être questionné. Le montant de plus représente un ratio qui nous paraît très étonnant au regard des centaines d'associations culturelles et sportives du 14^{ème} arrondissement qui bénéficient de subventions moins élevées pour des activités tout au long de l'année avec des centaines d'adhérents.

Souhaitez-vous que je dise un mot tout de suite de la deuxième délibération ?

Mme PETIT

Oui.

M. LESAIN

Sur cette deuxième délibération, il s'agit de financer 87% de l'équipement technique de la Télé Libre. A la même adresse se trouve une société de production audiovisuelle gérée par le directeur de Télé Libre, dont le chiffre d'affaire est de 282.340 euros. Je voudrais savoir si les équipements sont utilisés uniquement pour l'association ou si les autres occupants privés des locaux les utilisent : si c'est le cas, existent-ils des conventions d'utilisation ? Merci.

Mme TONOLLI

Le montant peut paraître une somme importante mais le fait de combiner des intervenants professionnels sur un stage intensif d'une semaine complète justifie la subvention. Les professionnels forment ces jeunes et leur ont permis d'être réorientés professionnellement et dynamisés dans leurs démarches. Au vu de la qualité de cette formation et du retour des jeunes qui ont pu y participer, il a été décidé de continuer à soutenir ce stage.

En ce qui concerne le matériel sur la deuxième subvention, il s'agit de matériel subventionné pour les besoins de l'association exclusivement.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DJS 329

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 329, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention à l'association les Amis de la Télé Libre, pour son projet stage intensif d'une semaine pour un total de 10 jeunes parisiens, d'un montant de 10 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement
DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 6

- Projet de délibération 2014 DJS 331

Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de la Télé Libre (14e).

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DJS 331

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 331, par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une subvention d'équipement à l'association les Amis de la Télé Libre, d'un montant de 5 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 6

- Projet de délibération 2014 DJS 326

Gestion et animation des antennes jeunes de la Ville de Paris - marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation.

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez de nouveau la parole.

Mme TONOLLI

Pour en finir avec les subventions que je porterai ce soir, le marché de prestations de services qui confiait la gestion et l'animation des Antennes Jeunes parisiennes à l'association « Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement » arrivera à son terme le 30 avril 2015. Il convient, pour assurer la continuité de la gestion des Antennes Jeunes parisiennes, de relancer la procédure de marché.

Ces lieux d'accueil, d'information généraliste et d'orientation mais aussi d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches, leurs parcours d'insertion socio-professionnel et leurs projets ont pour objectif de faciliter leur accès à l'autonomie.

Le bilan du marché en cours démontre une augmentation du nombre d'usagers dans ces Antennes Jeunes. Toutefois, le bilan démontre aussi qu'il y a quatre Antennes qui fonctionnent moins bien dû à l'implantation de leur locaux qui n'est pas forcément pertinente en terme de territoire ou par des locaux exigus.

Le bilan montrant une activité insatisfaisante sur ces quatre Antennes Jeunes, il est proposé de les fermer. Il est proposé de relancer un marché de 16 mois pour les autres Antennes Jeunes, notamment celle du 14^{eme} arrondissement.

Parallèlement sera menée à l'échelle parisienne une mission sur les équipements jeunesse, afin de renforcer leur polyvalence et leur adaptation aux usages des jeunes. Cette mission sera accompagnée d'un travail de réflexion sur les modalités de rapprochement de certains équipements comme les Centres d'Animation.

Je vous propose de bien vouloir approuver le principe et les modalités de passation du présent marché public de prestations de service pour la gestion des neuf Antennes Jeunes parisiennes concernées.

Mme PETIT

Merci. Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous nous posons deux questions sur ces délibérations. Il semble que l'ensemble du dispositif Antennes Jeunes soit amené à évoluer dans un horizon proche : cela fait d'ailleurs partie expressément de la feuille de route de la prise en charge. Alors pourquoi repassons-nous un marché pour 16 mois qui va être caduque très vite ?

La deuxième question posée consiste à savoir pourquoi s'agit-il d'un marché global, alors que certaines structures sont gérées ici ou là de manière souvent plus efficiente ? Pourquoi repassons-nous un marché dans son ensemble ?

Ma dernière remarque est spécifique au 14^{ème} arrondissement. En 2008 Monsieur Pierre CASTAGNOU avait promis une Antenne Jeunes à la Sibelle. Cette promesse n'a pas été réitérée dans votre campagne en 2014. Cela veut-il dire que le projet est complètement abandonné ou un projet persiste-t-il sur la Sibelle ?

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Madame TONOLLI.

Mme TONOLLI

Sur les seize mois, nous voulons nous laisser le temps de réfléchir à un projet cohérent et faire les études nécessaires sans avoir à se précipiter pour proposer un projet ambitieux aux jeunes.

Concernant votre question sur les marches globales, je ne suis pas sûre que cela soit complètement fermé. La Sibelle n'est pas un projet dans les tuyaux. Le constat de 2008 était d'arriver à doter cette partie de l'arrondissement d'un équipement en direction de la jeunesse bien évidemment, mais également pour toutes les générations du quartier. Le problème du lieu se pose également. Le gymnase Alice Milliat aurait pu répondre à plusieurs objectifs. Nous pourrions réfléchir au devenir de locaux associatifs tel que le local du Saint Gothard. Nous ne nous fermons pas à trouver des solutions d'équipements mais pas nécessairement fléchées Antenne Jeunes : cet équipement serait davantage destiné à l'animation d'un quartier pour tisser du lien social et permettre aux associations et habitants de participer à des services et manifestations. Nous y réfléchissons et travaillons mais cela n'aura pas forcément l'aspect d'une Antenne Jeunes.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION 2014 DJS 326

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 326, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le principe et les modalités de passation d'un marché de services pour la gestion des Antennes Jeunes parisiennes, en application de l'article 30 du Code des Marchés publics ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 6

- **Projet de délibération 2014 DJS 124**

Subventions (7.000 euros) à 2 associations sportives locales (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, vous avez la parole pour deux subventions à des associations sportives.

M. BOUABBAS

Il s'agit de donner une subvention de 2 500 euros comme l'an dernier à l'association Ring 14 qui promeut la boxe anglaise avec 80 adhérents qui pratiquent dans la salle Jacques Noël. Il s'agit à ma connaissance de la dernière association de boxe anglaise de Paris. La deuxième subvention attribuée.

La seconde subvention de 4 500 euros comme l'an dernier également est pour l'association US Bretons qui pratique du tennis à Elisabeth et Mouchotte mais également du judo et du football.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ces deux subventions.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts la délibération au vote.

DELIBERATION 2014 DJS 124

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 124, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à deux associations sportives du 14^e arrondissement d'un montant de 7 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

- **Projet de délibération 2014 DJS 321**

Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, vous avez la parole pour le Championnat d'Europe de football de 2016 !

M. BOUABBAS

La France a été désignée pays d'accueil du championnat d'Europe de football organisé en 2016 du 10 juin au 10 juillet. Paris accueillera cinq matches, dont quatre rencontres de premier tour et un huitième de finale. La délibération est essentiellement parisienne mais aura des répercussions importantes pour tous les arrondissements de Paris.

Sur l'aspect parisien, il nous est demandé d'accorder une autorisation à la Maire de Paris pour prendre toutes décisions nécessaires à la préparation de l'Euro 2016, en termes de passation de marchés, d'exécution et autres travaux. Il s'agit également d'une autorisation pour que soit approuvée la Charte commerciale et promotionnelle de la ville, haute par rapport à cet Euro 2016 de l'UEFA, et un accord donné à la Maire de pouvoir solliciter toutes subventions pour l'organisation de cet événement auprès de l'Etat et du Conseil d'Ile de France. Enfin, il s'agit d'une autorisation pour que Paris renouvelle son adhésion en tant que club des sites d'accueil auprès de l'UEFA.

Concernant l'aspect plus local de l'EURO 2016, Paris a trois volets pour la réussite de l'accueil de l'événement. Le premier est l'organisation des matches au Stade du Parc des Princes, la création d'une Fan Zone au Champ de Mars qui accueillera 120.000 personnes qui verront les matches gratuitement, et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement pour faire de cet événement un événement populaire rassemblant l'ensemble des générations des Parisiennes et Parisiens.

Le cadre de l'EURO 2016 permettra de favoriser le développement de la pratique sportive, en particulier vers des publics qui sont pour l'instant le moins touchés par le football. Cela comprend par exemple de développer le football féminin, y compris dans la perspective de la Coupe du monde 2019 que j'espère que Paris accueillera. L'EURO 2016 peut servir à montrer la créativité économique de Paris avec ses marchés, cafés, et restaurants qui sont appelés à prendre les couleurs de l'EURO en 2016. L'événement montrera aussi le dynamisme culturel de la jeunesse parisienne avec une programmation dédiée, qui aura pour théâtre l'ensemble des monuments de Paris.

Une enveloppe budgétaire sera attribuée à chaque arrondissement pour mettre en œuvre des actions d'initiatives locales et développer une logique participative pour la conception de projets de mise en valeur de l'Euro 2016. Nous aurons bientôt une idée du budget. Je lancerai un appel à projets avec Madame PETIT, mais aussi avec l'ensemble des clubs et avec mon collègue SANCHES RUIVO. En effet, la dimension européenne de cet EURO 2016 devra être prise en compte, avec des animations dans les espaces publics et des programmes sportifs éphémères avec les écoles en vue d'une belle fête en perspective de 2016.

Nous avons une petite année pour travailler à une programmation riche pour cet événement. Je vous remercie d'accepter cette programmation.

Mme PETIT

Merci. Monsieur AZIERE.

M. AZIERE

Il nous reste un an pour améliorer cette approche technique. J'insisterai sur trois points, dont deux sont des points qui ont été minimalisés, et un qui est totalement absent de la présentation.

Le premier point est celui de la sécurité, en particulier sur la Fan Zone qui va accueillir 120.000 personnes, ce qui est terriblement important. Cette Fan zone va se remplir et se vider deux fois par jour puisque les matchs auront lieu à 18h et 20h45 précisément : cela crée un vrai risque sur le plan de la sécurité.

Le deuxième risque est celui de la propreté, en particulier sur cette zone. Toutefois, cela peut concerner également les autres arrondissements étant donné l'attraction que ne manquera pas de

susciter cet événement. On peut s'attendre à des reflux qui aillent du Champ de Mars jusqu'au 14^{ème} arrondissement. Il a simplement été dit qu'un plan d'action sur la propreté serait mis en oeuvre. Je trouve que ceci est un peu court pour estimer les moyens d'entretien sur ce site et sur les abords.

Enfin, il existe un risque totalement passé sous silence qu'est le risque sanitaire. Avec 120.000 personnes, les bousculades et l'accidentologie peuvent être fortes. Il n'y a pas de plan de mobilisation des hôpitaux sur ce sujet. Il n'est pas question d'évoquer des risques autres d'épidémies, mais néanmoins nous sommes obligés aujourd'hui de se poser toutes les questions. Il est dommage que ce risque là soit totalement absent de la délibération.

Nous la voterons sur le principe technique parce qu'il s'agit de faire de cet événement une fête du football. En même temps, nous restons vigilants sur les conditions très précises qui seront apportées sur ces trois points.

Mme PETIT

Avant de passer la parole à Monsieur SANCHES RUIVO, il faut se dire que cela ne sera ni la première ni la dernière fois que Paris accueillera une manifestation sportive d'ampleur européenne. Les questions ont déjà été abordées, qu'elles soient sur le plan de la sécurité, de la propreté et des risques sanitaire, ou encore de la foule accueillie.

La Maire de Paris a réuni l'ensemble des 20 maires d'arrondissements pour présenter ce projet avec tous les aspects lourds qu'il implique. Elle a aussi beaucoup discuté avec l'UEFA pour dire que Paris est d'accord pour accueillir correctement cette manifestation sportive, mais que le budget de la Ville de Paris ne doit pas être le seul à tout supporter. Des discussions entre la Ville, l'Etat, et l'UEFA sont en cours : elles ne sont pas du tout finalisées. Nous pouvons en effet co-assumer financièrement cette manifestation, ainsi que les conséquences qu'elle aura en termes de sécurité, de propreté, et de questions sanitaires.

La sécurité sera traitée en lien avec la Préfecture de Police, l'Etat, l'UEFA, et en lien avec les maires d'arrondissements concernés.

Nous pouvons avoir confiance. Il faut bien évidemment améliorer le dispositif, mais nous nous y prenons suffisamment en amont. Cette manifestation sportive est d'importance avec un ancrage populaire : il faut qu'elle soit une vraie fête du football, mais aussi une vitrine à la fois pour Paris, le monde, et pour les capitales européennes en termes de développement commercial, touristique etc. Monsieur SANCHES RUIVO pourra y revenir.

Monsieur SANCHES RUIVO puis Monsieur LETISSIER sur cette délibération. Nous passerons ensuite au vote car nous avons déjà eu ce débat au Conseil de Paris.

M. SANCHES RUIVO

Je vous remercie Madame La Maire pour avez déjà dit l'essentiel. Comme je participe comme conseiller délégué à l'Europe et que nous en sommes aux premières réunions, il est important de peser cette candidature pour réussir et lancer les bons travaux. Ces réunions sont puissantes, avec des feuilles de routes chargées pour donner à l'EURO 2016 une dimension européenne, y compris pour les ressortissants européens qui vivent nombreux à Paris et auxquels nous allons demander d'être beaucoup plus actifs, en leur donnant les moyens d'avoir un village Europe dans un des lieux emblématiques de Paris. 120.000 personnes, c'est un concert de Johnny Haliday : nous savons gérer ce type de foules, même si dans le cas présent elle sera présente deux fois par jour pendant un mois.

Madame la Maire, voici ce que je souhaitais ajouter. Merci.

Mme PETIT

Monsieur LETISSIER.

M. LETISSIER

Je voudrais faire part d'un certain nombre de réserves sur les modalités d'organisation de cet évènement à Paris.

Je souhaite d'abord rappeler que la négociation nationale en 2010 sous le gouvernement de François Fillon a abouti au fait que la UEFA ne payera pas d'impôts sur le tournoi alors que les bénéficiaires sont évalués à 900 millions d'euros. En maigre contrepartie, les 10 villes hôtes ont arraché 20 millions d'euros de compensation locale versés par l'UEFA. Donc en effet, une très faible fiscalité sur les bénéficiaires de cet évènement.

Le deuxième point porte sur l'environnement. Pour l'heure, Paris a la certification 20 121 pour une Fan Zone qui sera érigée sur le Champ de Mars. Il s'agit d'un label de développement durable utilisé pour un certain nombre de grands évènements sportifs, qui a été utilisée pour les jeux Olympiques de Londres en 2012. C'est un bon point mais cela nous semble insuffisant.

Quid de la gestion du Parc des Princes en termes d'éco-responsabilité, de valorisation des déchets, de fluides, etc. ? Quid de l'éco-responsabilité dans la production des articles promotionnels sur cet évènement ?

Pour le sponsoring, les principaux sponsors couvrant l'évènement et imposés par l'UEFA, sont les champions de la mal bouffe, type Coca-Cola ou McDonalds, ou de l'automobile avec Continal et Young-day, ainsi que la compagnie pétrolière SOKAR. La question posée est de savoir si la ville intégrera ces partenaires dans ses différents supports de communication qui seront diffusés ?

Le dernier point porte sur la gouvernance. Tous les éléments de l'organisation sont imposés d'en haut par l'UEFA : cela pose un certain nombre de problèmes dans une ville qui a fait de l'idée de participation citoyenne un élément central. J'ai entendu ce qu'a dit Monsieur BOUABBAS sur ces enveloppes locales qui pourraient amener des actions participatives dans le 14^{ème} arrondissement, notamment des actions en matière de football féminin. Il y a aussi beaucoup à faire pour la sensibilisation à la citoyenneté. Le sport est un bel outil pour enseigner la tolérance et le respect.

Toutefois, pour toutes les raisons évoquées précédemment le groupe écologique s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je suis étonnée que personne n'évoque le sujet de la programmation qui est particulièrement décevante. Ce n'est pas la faute de la Ville. Il va y avoir de beaux matchs dans les villes de province, mais j'ai peur du caractère décevant de l'évènement car beaucoup de ces grands matchs seront seulement retransmis sur les grands écrans de la Fan Zone.

Concernant l'organisation elle-même, la délibération est très imprécise sur le coût des travaux, le plus précis étant le coût des travaux du Parc des Princes et qui les assume. L'organisation de tous les espaces et l'équilibre budgétaire de l'opération est faible. Je voudrais faire remarquer l'ambiguïté de la taxe sur les spectacles. La délibération mentionne que la taxe sur les spectacles devrait être comprise dans les éventuelles recettes de la ville : taxe sur laquelle nous comptons, mais le gouvernement à programmer de supprimer cette taxe ! Cependant nous ne sommes pas concernés directement dans le 14^{ème} arrondissement. Le calendrier des travaux n'est pas clair non plus. Nous ne savons pas ce qui se passera autour de Jean Bouin sur les aménagements externes.

Sur le programme d'accompagnement, il est normal qu'il ne soit pas précis à un an de l'échéance de l'évènement. Je suis toutefois surprise de n'absolument rien trouver sur l'hôtellerie et les transports. L'accompagnement ne consiste pas seulement à organiser des matchs dans la rue et dans les écoles : c'est aussi faire en sorte que l'ensemble de la ville organise la sécurité à laquelle elle peut bénéficier. Je rejoins les propos de Monsieur AZIERE.

Pour conclure, Monsieur LETISSIER m'a ôté les mots de la bouche. Je suis étonnée aussi qu'il n'y ait rien de plus précis sur la conditionnalité environnementale. Une Charte de la conditionnalité environnementale des grands évènements sportifs existe depuis le Grenelle de l'environnement. Ce n'est pas simple d'écologiser un grand évènement sportif : je me souviens avoir essayé sur le tour de France. Il est très compliqué de dire qu'il va falloir écologiser la caravane : non, il ne sera pas

possible de distribuer des petits saucissons Cochonou sous plastique, à moins que l'emballage ne soit biodégradable. Il n'empêche qu'il s'agit d'un vecteur important de pédagogie pour convoyer des valeurs positives. Il est surprenant que rien n'ait été prévu en la matière.

Néanmoins nous voterons pour la délibération parce que nous aimons le football.

Mme PETIT

Merci. A l'échelle de l'arrondissement, je propose qu'un petit groupe travaille à partir de 2015 pour aborder l'ensemble des questions qui peuvent être ouvertes à un représentant de l'opposition pour être plus forts et trouver de bonnes idées. Les dimensions jeunes, scolaires, du sport et de la sécurité sont à prendre en compte. Nous allons ouvrir le parvis de la gare Montparnasse pour les animations de retransmission des matchs sur grands écrans, associer les clubs de football de l'arrondissement et tous ceux qui souhaiteront travailler sur le sujet. Nous avons un petit peu moins d'un an pour rendre notre copie.

Je propose de passer au vote car ce débat sera poursuivi ultérieurement.

DELIBERATION 2014 DJS 321

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 321, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite au Conseil de Paris une délégation en matière de marchés publics pour l'accueil de l'EURO 2016 à Paris ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 4

Questions Orales à la Maire d'arrondissement

Mme PETIT

Nous avons terminé la partie de l'ordre du jour consacré aux délibérations, et débutons les questions orales adressées à la Maire. Je souhaite d'abord prévenir le Conseil d'arrondissement que nous devons réunir un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) avant juillet 2014. Le bureau du CICA s'est réuni : nous sommes d'accord avec son ordre du jour. Je contacterai l'ensemble des Présidents de groupe pour que, conformément au règlement intérieur, nous tentions de caler la tenue du CICA avant la réunion du Conseil d'arrondissement. Nous commencerons plus tôt notre prochain Conseil le 1^{er} décembre avec un format 18h-19h30 en CICA, pour poursuivre sur le Conseil d'arrondissement.

L'objectif est d'avoir davantage d'élus qui assistent au CICA : leur présence est plus intéressante pour les associations, afin d'en faire un véritable moment d'échange. J'enverrai un message à l'ensemble des groupes dès demain ou mercredi. A défaut d'entente, nous devons trouver une autre

date. Pour avoir l'expérience de ces réunions depuis treize ans, j'assure que nous aurions alors dans ce cas une assiduité moins accrue.

Monsieur ANTONELLI, sur le sujet proposé par le bureau du CICA.

M. ANTONELLI

Nous avons parlé au comité d'organisation du CICA : ils seraient très heureux si la réunion pouvait avoir lieu le 1^{er} décembre avant le Conseil d'arrondissement. Il s'agit pour eux d'un point extrêmement important. Vous en déciderez ensemble. Le sujet porte sur l'éducation populaire par les associations dans notre arrondissement. Toutes les associations répertoriées à la Maison des associations seront invitées à prendre la parole sur ce sujet.

L'objectif pour 2015 est d'organiser quatre conseils d'arrondissement en formation CICA. Cette tâche est assez compliquée pour les bénévoles qui l'organisent. J'espère que nous parviendrons à tenir l'objectif d'une réunion CICA par trimestre.

Q14 2014 07 Question posée par Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relatif à la tenue des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement du Conservatoire Darius Milhaud.

Mme PETIT

Merci. Je passe la parole à Madame DAUCHEZ concernant une question sur la tenue des élections des représentants de paroles d'élèves au conseil d'établissement du conservatoire.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Le 8 octobre 2014, l'ensemble des parents des élèves, toutes disciplines confondues, âgés de moins de 16 ans et fréquentant le Conservatoire Darius Milhaud en cette rentrée 2014/2015, étaient appelés à élire leurs deux représentants au conseil d'établissement.

Or, il s'avère qu'avant même la fermeture du scrutin, les résultats de cette journée de vote ont été annulés par les services de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) pour « vice de forme administratif », et qu'une nouvelle élection a été organisée le 15 octobre 2014, sous la surveillance des agents de la DAC.

J'aurais souhaité, avec l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, que vous nous apportiez les éléments suivants, pour :

- nous préciser les raisons qui ont justifié la décision de la Ville de Paris d'annuler le scrutin du 8 octobre ;
- nous indiquer les nouvelles dispositions qui ont été prises pour assurer la régularité du scrutin du 15 octobre ;
- nous faire connaître ce qui sera fait dans les années à venir afin d'éviter que ce type de dysfonctionnement ne se reproduise ;
- nous présenter, plus largement, ses intentions éventuelles afin que les parents d'élèves du Conservatoire Darius Milhaud soient mieux informés et, par conséquent, se sentent davantage impliqués dans le fonctionnement de l'établissement.

Mme PETIT

La décision d'annulation du scrutin a été prise par la directrice du Conservatoire suite à un défaut lors du vote. Une irrégularité a été constatée en cours de scrutin : un parent d'élève a voté trois fois. La directrice, ayant constaté cette anomalie, a décidé d'interrompre et d'annuler le scrutin en cours sous peine de recours possible, après nous avoir consulté. Lorsque Madame TONOLLI et moi-même avons eu connaissance de ce fait, ayant suivi cette affaire de façon très resserrée, nous avons validé cette décision d'annulation du scrutin et avons fait deux demandes à l'équipe du Conservatoire.

La première demande consistait à recontacter rapidement les candidats pour leur indiquer la date de tenue du prochain scrutin. La date du mercredi 15 octobre proposée par la direction des affaires

culturelles et l'équipe du Conservatoire a été retenue. J'ai également demandé à Monsieur CORBIN, directeur des affaires culturelles, que des représentants de sa direction assurent l'organisation et la surveillance du bon déroulé du scrutin, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le résultat des votes.

L'information a immédiatement été communiquée à l'ensemble du corps électoral du Conservatoire. L'idée est d'assurer les meilleures conditions possibles pour les prochains scrutins. Le futur Conseil d'établissement se réunira le 10 novembre prochain. Nous pourrions aborder cette question, ainsi que celle plus large des parents et de l'ensemble de la communauté éducative et artistique associée au fonctionnement du Conservatoire et à l'élaboration d'un futur projet pour le 14^{ème} arrondissement. Je pense que les mesures ont été prises en temps et en heure.

Je regrette le déroulé de cette première journée de vote du 8 octobre. Malgré ce report, nous pouvons constater une faible participation des parents, alors que toutes les informations ont toujours été données, y compris pour la préparation du scrutin. Notre objectif est de toujours améliorer la participation des usagers dans les instances où ils peuvent jouer un rôle : la question se pose également pour la caisse des écoles, d'autres équipements et services publics.

Mme DAUCHEZ

Je vous remercie beaucoup pour le rappel de l'historique de ces deux journées quelque peu compliquées. En réalité, il n'existe toujours pas de règles claires informant les parents sur la façon dont ils peuvent participer au comité d'établissement et être élu en tant que représentant, avec les modalités de présentation de candidature. Est-il prévu de mettre en place un règlement permettant de régir ces élections ?

Mme PETIT

Nous aborderons ce point avec les représentants de la DAC. L'élection des représentants des parents d'élèves se fait avec un contrôle et un encadrement. L'incident du scrutin aura montré à Monsieur CORBIN que le processus était suffisamment mal connu et encadré pour permettre des anomalies. Nous pourrions largement aborder ce point en comité d'établissement avec la DAC : nous pourrions travailler et proposer une amélioration sur la manière dont les parents peuvent déposer leur candidature. Je pense toutefois que cela s'est su : nous avons eu beaucoup de candidatures déposées, contrairement aux années précédentes. Je n'ai donc pas d'inquiétudes. Toutefois, il s'agit d'une réflexion que nous pouvons mener au sein du conseil d'établissement.

Q14 2014 08 Question posée par Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relatif aux conclusions de la récente visite de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, au commissariat du 14e arrondissement.

Mme PETIT

Je vous propose de passer à la question suivante. Monsieur FERTIER.

M. FERTIER

Merci Madame le Maire. Le 24 octobre 2014, Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement a accueilli Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, lors d'une visite du commissariat du 14^{ème} arrondissement, avenue du Maine.

Le Ministre a ainsi pu, tout comme la Maire d'arrondissement et nous tous, constater la dégradation manifeste de ce bâtiment, qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation lourde depuis son ouverture, et dont les conditions actuelles ne permettent pas d'offrir un accueil correct, tant aux usagers qui s'y rendent qu'aux fonctionnaires de police qui l'occupent.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- nous indiquer si des engagements concrets ont été pris, par le Ministre de l'Intérieur et par la Ville de Paris, afin de lancer sans plus tarder une opération de rénovation du commissariat du 14^{ème} arrondissement,

- nous préciser plus globalement si, à l'occasion de cette visite, le Ministre de l'Intérieur a pris un quelconque engagement ferme pour soutenir les actions de lutte contre la délinquance dans le 14^{ème} arrondissement, notamment en termes d'effectifs, d'équipements ou de dispositifs spécifiques.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Mme PETIT

Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Je m'étais engagée à porter auprès du gouvernement et du Préfet de police la question des moyens accordés au commissariat du 14^{ème} arrondissement, et d'acter fermement une programmation des travaux et d'une rénovation complète. Je connaissais l'état très dégradé de ce commissariat, avec des bâtiments et locaux tout à fait vétustes. Un certain nombre d'actions ont été faites dans la mesure du possible, comme l'amélioration de l'accueil à l'intérieur comme à l'extérieur du commissariat. Toutefois, vous savez que ce bâtiment accueille également le commissariat central, un district de la direction de la police judiciaire, un district de la direction de l'ordre public et de la circulation, ainsi qu'une antenne de police administrative. Les travaux doivent être programmés sur site avec un déplacement temporaire de ces équipes. Cela doit être préparé et organisé.

J'avais écrit avec Monsieur GRUNENWALD avant l'été au ministre de l'intérieur pour lui demander de venir sur place et l'alerter sur la nécessité de prendre ces engagements. Cette demande a été relayée par Monsieur CHERKI en tant que parlementaire : je voulais l'en remercier. Ces démarches convergentes ont pu aboutir : Monsieur CAZENEUVE est venu visiter le commissariat et l'ensemble de ses équipes il y a dix jours.

Cette visite a permis d'inscrire et de positionner la rénovation du commissariat du 14^{ème} arrondissement parmi les priorités d'une programmation d'investissement pour la période 2017-2019. La rénovation de l'ensemble du bâtiment est évaluée aujourd'hui à 15 millions d'euros. Si rien n'est encore acquis, je me réjouis vraiment du soutien implicite que vous accordez par votre question et par ce débat en Conseil d'arrondissement, qui me permet de faire le point sur cette situation importante, tant pour les usagers que pour les personnels qui y travaillent.

Les effectifs affectés au commissariat du 14^{ème} arrondissement font partie des points que nous avons voulu signaler par écrit au ministre de l'Intérieur. D'après les chiffres donnés par la préfecture de police, nous avons connu entre septembre et décembre 2012 une baisse de plus de 12 % des effectifs, ce qui a fait baisser le nombre de fonctionnaires policiers affectés au commissariat du 14^{ème} arrondissement de 273 à 234 fonctionnaires. Depuis 2012, la tendance à la baisse des effectifs a été stoppée. Des postes supplémentaires ont été affectés à notre arrondissement, l'objectif étant un retour aux effectifs de 2009 d'ici 2017.

Je m'engage à tenir informé l'ensemble du Conseil d'arrondissement ainsi que l'ensemble des habitants du 14^{ème} arrondissement sur cette question importante : il faut que nous maintenions cette pression collective. Je m'y emploie avec mon adjoint Monsieur GRUNENWALD et les parlementaires de notre arrondissement, tous convaincus que nous devons passer à la vitesse supérieure. D'importants commissariats de Paris avaient connu des incendies, qui étaient légitimement passés devant le commissariat en termes de travaux. Nous demandons maintenant à tous - Préfet de police, ministère de l'Intérieur, Premier ministre - de s'engager fermement et de tenir un calendrier avec un budget par phases sur la rénovation du commissariat.

Monsieur FERTIER, avez-vous des questions ?

M. FERTIER

Je n'ai rien à rajouter, je vous remercie.

Mme PETIT

Nous allons passer aux vœux

Vœux

V14 2014 26 Vœu proposé par Carine PETIT, Danièle POURTAUD, Hermano SANCHES-RUIVO et les élus de la majorité municipale en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Charles Lansiaux sur l'immeuble 4 villa Saint Jacques, où il résida de 1910 à 1921.

Mme PETIT

Madame POURTAUD, je vous laisse la parole pour une plaque commémorant Charles Lansiaux.

Mme POURTAUD

Permettez-vous Madame la Maire que j'associe les deux prochains vœux, avec une courte introduction pour les présenter tous les deux ?

Mme PETIT

Il s'agit d'une très bonne idée.

Mme POURTAUD

La Mairie du 14^{ème} arrondissement, sous l'impulsion de Madame PETIT, souhaite accorder beaucoup de place à la mémoire et sa transmission à nos concitoyens. La Mairie organise plusieurs manifestations pour commémorer la guerre de 1914-18. Une exposition « Le 14^{ème} arrondissement pendant la guerre de 1914 » est organisée : vous avez pu en découvrir la première partie en arrivant dans le hall. La deuxième partie sera exposée dans les rues du 14^{ème} arrondissement sous la forme d'un chemin de mémoire.

Ce chemin de mémoire commencera sur le parvis de la Mairie où sera évidemment mis à l'honneur Ferdinand Bruno : je veux croire que chacun sait qu'il a été maire du 14^{ème} arrondissement de 1910 à 1919. Il s'agissait d'un grand universitaire linguiste. Nous connaissons moins son engagement pendant la guerre pour organiser le ravitaillement des habitants de l'arrondissement, la distribution du lait, la création d'aides pour les familles, la généralisation du goûter à l'école. Dès août 1914, il se considère comme mobilisé civil à son poste : il se met en congé de l'université et consacrera tout son temps, pendant toute la durée de la guerre, à son devoir. Au delà de l'hommage qui lui sera rendu sur le chemin de mémoire, nous souhaitons qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble où il résidait, au 8 rue Leneveux. Il s'agit de l'objet du vœu sur Ferdinand Bruno.

Ces deux expositions sont principalement constituées de photos de Charles Lansiaux qui ont servi de base à la grande exposition « Paris 1914-18 : Guerre au quotidien » présentée en début d'année par la bibliothèque historique de la Ville de Paris. Charles Lansiaux était un grand photographe du début du XX^{ème} siècle, dont la Ville possède plus de 1.000 clichés. Il a habité le 14^{ème} arrondissement pendant plus de 18 ans. Beaucoup de ces clichés de la période 1914-18 ont été naturellement pris dans notre arrondissement. Il s'agit d'un témoignage extraordinaire sur notre arrondissement et ses habitants durant la guerre. Je suis certaine que ces photos, qui resituent la guerre dans un environnement familial, peuvent beaucoup contribuer à l'intérêt de nos concitoyens pour cette période, et ainsi faciliter la transmission de la mémoire qui nous est chère.

Nous souhaitons lui rendre hommage par une plaque sur l'immeuble où il résida de 1910 à 1921 au 4, villa Saint-Jacques. Il s'agit donc du deuxième vœu sur Charles Lansiaux.

Mme PETIT

Je n'ai rien à ajouter. Je pense qu'il est important de déposer ce vœu ce soir, sachant que nous attendons les documents de communication sur le parcours et le chemin de mémoire. Il s'agit d'une première que nous organisons avec Madame POURTAUD et Monsieur SANCHES-RUIVO sur la mémoire et le patrimoine. Nous proposerons ce parcours à tous les habitants du 14^{ème} arrondissement. Nous le transmettrons aux collèges et aux écoles.

Mme POURTAUD

Madame la Maire, je me permets de rappeler que vous inaugurerez les deux expositions le 10 novembre au soir. Cette inauguration sera suivie d'un spectacle de la compagnie Lire Autrement consacré aux lettres de femmes de poilues durant la guerre.

Mme PETIT

Je vous laisserai le soin Madame POURTAUD, accompagnée de Monsieur SANCHES-RUIVO, de procéder au vernissage de l'exposition, car nous avons été invitées Madame BERTRAND et moi-même par le recteur à parler de l'éducation prioritaire.

Ces expositions sont importantes. Je suis contente de ces projets et réalisations. Je propose de passer aux votes des vœux sur Ferdinand Bruno et Charles Lansiaux.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 26

*Le Conseil d'arrondissement,
Considérant le nécessaire rappel de mémoire et l'importance de la transmission de témoignages sur la Première Guerre et notamment à destination des plus jeunes,*

Considérant que la Mairie de Paris a organisé en début de cette année une exposition « Paris 14/18, la guerre au quotidien » avec plus de 200 photographies de Charles Lansiaux, issues d'un reportage « Aspects de Paris pendant la guerre de 1914 » ;

Considérant que ses œuvres sont conservées dans des institutions culturelles parisiennes tel que le Casier Archéologique de la Ville de Paris, le musée Carnavalet, les Archives de Paris ou encore la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris qui possède plus de 1000 clichés de l'auteur qu'elle lui acheta entre 1914 et 1918 ;

Considérant que Charles Lansiaux a résidé 18 années dans le 14^{ème} arrondissement (de 1903 à 1909 au 83, rue de la Tombe-Issoire puis de 1910 à 1921 (fin de sa carrière) 4 villa Saint-Jacques), et qu'il en a fait le terrain privilégié de ses reportages,

Considérant que l'intérêt des sujets mais également la qualité et la technicité font du travail de Charles Lansiaux un travail reconnu et considérant qu'il figure aujourd'hui parmi les plus prolifiques photographes de Paris ;

Sur proposition de Carine PETIT, Danièle Pourtaud et la majorité, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- *Que la Maire de Paris donne son accord à l'apposition d'une plaque commémorant la mémoire de Charles Lansiaux*
- *Que la Mairie de Paris fasse apposer cette plaque au 4 villa Saint Jacques.*

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

*Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs*

V14 2014 27 Vœu proposé par Carine PETIT, Danièle POURTAUD, Hermano SANCHES- RUIVO et les élus de la majorité municipale en faveur de l'apposition d'une plaque commémorant Ferdinand Bruno sur l'immeuble 8 rue Leneveux

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts ce vœu aux voix.

VOTE SUR LE VOEU V14 2014 27

Considérant le parcours de Ferdinand Brunot, linguiste et philosophe Français reconnu, doyen de la faculté de Lettres de Paris de 1919 à 1928 ;

Considérant l'engagement de Ferdinand Brunot, républicain engagé, faisant partie des premiers membres de la ligue des droits de l'homme avec Lucien Herr et Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris de 1910 à 1919 ;

Considérant le rôle important de Ferdinand Brunot durant la première guerre mondiale et son investissement en tant que Maire du 14^{ème} arrondissement pour pallier aux difficultés rencontrées par les habitants (ravitaillement en lait, création d'aide pour les familles, généralisation du goûter à l'école,...) ;

Considérant le devoir de mémoire sur le centenaire de la grande guerre et sur ces acteurs ;

Sur proposition de Carine PETIT, Danièle POURTAUD et Hermano SACHES-RUIVO et la majorité municipale, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que la Maire de Paris donne son accord à l'apposition d'une plaque commémorant la mémoire de Ferdinand Brunot

- Que la Mairie de Paris fasse apposer cette plaque au 8 rue Leneveux
DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

V14 2014 28 Vœu proposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale relatif à la carte des zones d'éducation prioritaire.

Mme PETIT

Madame BERTRAND, sur l'éducation prioritaire et la réforme en cours.

Mme BERTRAND

Le gouvernement et le ministère de l'Education nationale ont décidé d'une refondation de l'éducation prioritaire en redessinant les cartes dans toute la France et en fixant un référentiel extrêmement précis sur les critères de l'éducation prioritaire. Le site internet de la mission académique sur l'éducation prioritaire définit très clairement l'ensemble de ce référentiel. Je ne vous étonnerai pas en disant que le gouvernement a fixé la jeunesse dans ses priorités nationales : ceci est bien évidemment valable pour la Mairie de Paris et le 14^{ème} arrondissement.

En ce qui concerne l'Académie de Paris, la concertation a démarré le 10 octobre. L'ensemble des maires et des adjoints a été reçu le 10 novembre par le recteur pour discuter des cartes. Sur les premières cartes présentées lors de la réunion du 13 octobre, un réseau d'éducation prioritaire dans le 14^{ème} arrondissement comprend le collège François Villon et l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles qui assurent le flux des élèves vers le collège François Villon.

La méthodologie suivie contient des indicateurs déjà étudiés, avec un indice social unique. Les collèges ont comme critère les catégories socio-professionnelles, le nombre d'élèves boursiers, le nombre d'élèves en ZUS et les années de retard d'entrée en sixième. Toutes ces écoles et ces collèges présents dans le flux font partie de l'éducation prioritaire. Le collège Villon inclut l'école Rouvier, d'Ocagne, Fournier, Larousse, Jacquier. Nous sommes extrêmement ravies de ce réseau, car il n'existait pas officiellement sur le 14^{ème} arrondissement. La question objet de ce vœu concerne l'école du 188-190 rue d'Alésia qui n'est pas intégrée dans ce flux prioritaire, parce que le flux de ces élèves va sur Giacometti et non sur Villon, et que le collègue Giacometti n'est pas intégré dans ce réseau. Un certain nombre de caractéristiques de l'école élémentaire du 188-190 rue d'Alésia sont importants. 85 % des élèves sont sur la catégorie 1 à 4 des tarifs de cantine, avec 44 % vivant sur le tarif 1. 35 % des enfants sont suivis par une assistante sociale, et un taux important de familles vit dans des logements précaires. Les enseignants de l'école travaillent en réseau avec les autres écoles du secteur Politique de la ville depuis des années : beaucoup d'actions pédagogiques et éducatives ont été conduites dans ces écoles.

Concernant le collège Giacometti, quelques éléments expliquent notre démarche : le collège a connu une augmentation du nombre de boursiers avec 45 % de l'effectif cette année, 25 % des entrées en

sixième ne maîtrisant pas les compétences du socle commun, dont 20 % d'entre eux ont un retard d'au moins une année. A notre avis, le collège Giacometti répond à l'indice commun.

Le Conseil d'arrondissement souhaite donc réaffirmer sa satisfaction de voir le collège Villon et les écoles rattachées entrer dans le flux de l'éducation prioritaire. Nous demandons également que l'école 188-190 rue d'Alésia soit intégrée dans le réseau de François Villon et que le collège Giacometti bénéficie des moyens de l'éducation prioritaire. Merci.

Mme PETIT

Merci. Ce sujet est très important en termes de méthode et de fond : le Conseil d'arrondissement s'était prononcé sur la carte de la géographie prioritaire avec des priorités pour le 14^{ème} arrondissement en termes de moyens de l'Etat et des collectivités mis en œuvre pour les quartiers et les habitants en ayant le plus besoin. La carte de l'éducation prioritaire est très importante : jusqu'à présent, les établissements qui en avaient besoin n'en bénéficiaient pas. Cette réclamation n'avait pas été nécessairement faite par les mairies d'arrondissement. Il se trouve que nous rentrons dans les critères retenus par l'Education nationale et que nous souhaitons que cette carte soit la plus précise possible pour répondre aux besoins des écoliers, des collégiens et des équipes enseignantes.

Nous avons rendez-vous avec le recteur le 10 novembre. Nous lui avons déjà fait remonter notre demande à propos du 188-190 rue d'Alésia et du collège Giacometti. L'idée de ce soir était de faire porter cette demande collectivement et le plus largement possible par l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous avons pu récupérer des informations au sein du ministère. Il semble qu'ils ne soient pas du tout disposés à faire rentrer une école séparément dans le cadre des « écoles atypiques » : cela leur pose des problèmes d'ordre conventionnel. Le meilleur moyen serait sans aucun doute d'obtenir le classement du collège Giacometti. Il ne me semble pas possible d'obtenir le classement de l'école du 188-190 rue d'Alésia séparément : le classement du collège Giacometti apparaît paradoxalement plus à portée de la main.

Mme PETIT

Dans le cadre des discussions collectives que nous avons avec le rectorat et l'ensemble des interlocuteurs au niveau de la Ville, deux options se posent. La question des écoles orphelines sera traitée : elle fait partie des éléments de négociation que toutes les collectivités ont avec le ministère de l'Education nationale. La question du collège Giacometti se pose par rapport à un certain nombre de critères. En revanche, il n'existe pas de raisons pleines et entières justifiant que l'ensemble des écoles rattachées au collège Giacometti soit placé en géographie prioritaire. L'objectif de ce vœu est de faire converger tout le monde dans un dernier élan avant de valider définitivement la carte de l'éducation prioritaire et de poser ensemble les bonnes questions du 188-190 rue d'Alésia et le collège Giacometti.

Mme BERTRAND

Il est très clairement écrit dans le document rédigé par le rectorat que le 188-190 rue d'Alésia fait partie des écoles défavorisées qui devraient être dans le réseau.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Vous connaissez le problème : certaines écoles...

Mme PETIT

Il est d'abord possible de redemander la parole.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Certaines écoles sont dans le réseau au titre du collège qu'elles distribuent et ne devraient pas être incluse dans la géographie actuelle : ils appellent cela « les écoles atypiques. » Il faudrait pouvoir les échanger contre des écoles dites « orphelines » qui ne sont pas dans le réseau alors qu'elles devraient y être : le problème est que nous ne pouvons pas faire cet échange. Le système manque de souplesse.

Mme PETIT

Je ne sais pas si le système manque de souplesse, puisque son objectif est de donner des moyens supplémentaires. Notre idée est de ne pas opposer les écoles atypiques et les écoles orphelines, puisque l'objectif est de renforcer l'attractivité d'un collège comme l'établissement François Villon pour redonner confiance aux parents qui doivent inscrire leurs enfants en sixième.

Aujourd'hui nous constatons un évitement des enfants de l'école Pierre Larousse du collège François Villon, alors qu'il s'agit de l'école de leur quartier, qui est le plus proche et a de très bons résultats scolaires au brevet et au baccalauréat. Il souffre d'une très mauvaise image. L'objectif est d'emmener tout un bassin de population vers l'école de son quartier et de redonner confiance en ces établissements scolaires publics. Il s'agit d'un même combat pour les enfants, les familles et les enseignants. L'idée est de porter la carte idéale. Nous avons bon espoir que ces éléments soient pris en compte avant la réunion du 10 novembre et les réunions conclusives d'ici la fin de l'année.

Je vous propose de passer au vote.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 28

Considérant que la jeunesse et l'éducation sont des priorités nationales,

Considérant que dans les premières propositions de carte des réseaux de l'éducation prioritaire (REP) à Paris, le collège Villon y serait inscrit, avec les 8 écoles élémentaires et maternelles qui constituent son flux d'élèves,

Considérant que la définition de cette carte est une prérogative et une responsabilité de l'Etat,

Considérant que l'école du 188/190 Alésia en serait exclue, dans la mesure où ses élèves sortants appartiennent au flux entrant du collège Giacometti,

Considérant que le collège Giacometti a une augmentation du nombre de boursiers pour cette année soit 45% de l'effectif, que 25% des élèves entrant en 6^{ème} ne maîtrisent pas les compétences du socle commun et que 20% d'entre eux présentent un retard d'au moins une année

Considérant que l'école 188/190 Alésia travaille en réseau depuis plusieurs années avec 7 des écoles maternelles et élémentaires rattachés au REP de Villon,

Considérant que dans le document de travail de l'académie, l'école du 188/190 Alésia, bien que fléchée comme une école défavorisée, ne rentrerait pas en éducation prioritaire,

Considérant que, l'école présente des caractéristiques nécessitant indéniablement son classement en REP, à savoir en particulier :

- *Un taux de 85,6% d'élèves aux tarifs de cantine des catégories 1 à 4, dont 44,3% pour le tarif 1*
- *Un pourcentage de 35,2% d'enfants suivis par une assistante sociale*
- *Un nombre important de familles vivant en logement précaire*

Considérant que, dans ce contexte, l'équipe enseignante du 188/190 Alésia met en place depuis plusieurs années des actions pédagogiques et éducatives significatives, dans le but de conduire les élèves vers la réussite,

Sur proposition de Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 14^{ème} souhaitent réaffirmer leur satisfaction de voir le collège Villon et les écoles rattachées entrer en réseau d'éducation prioritaire, et demandent :

- *Que l'école du 188/190 Alésia soit intégrée dans le REP de François-Villon.*
- *Que le collège Giacometti bénéficie des moyens de l'éducation prioritaire*

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

V14 2014 29 Vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et les élus du groupe UMP et apparentés, relatif à la mise en place d'un baromètre de la sécurité pour le 14^e arrondissement.

Mme PETIT

L'avant-dernier vœu porte sur la mise en place d'un baromètre de la sécurité pour le 14^{ème} arrondissement. Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Plutôt que de lire le vœu, permettez-moi d'en parler. Nous partons du constat partagé et objectivé par un certain nombre de statistiques que la situation en matière de sécurité a tendance à se dégrader en ce qui concerne les violences physiques, les atteintes aux biens, mais plus encore les vols simples, avec +23 % sur douze mois glissants. Ces statistiques parisiennes sont confirmées par la commissaire du 14^{ème} arrondissement, en particulier sur les vols simples. Ce point est assez décorrélaté des effectifs de police, bien que ces derniers ne se soient pas améliorés dans les dernières années, ainsi que le déplore la commissaire.

Notre vœu ne prétend pas donner de solutions pour lutter contre la délinquance. Il propose à défaut de rendre la situation transparente. Nous partons d'expériences faites à l'étranger. Nous citons l'expérience du New York Police Department qui publie chaque semaine un bilan de la délinquance par district : la situation s'est beaucoup améliorée depuis. Le fait d'objectiver le problème a participé à une prise en charge. Je vous recommande également d'aller consulter le site www.police.uk : il donne à la fois des informations statistiques ainsi que les moyens mis en place pour lutter contre la délinquance, comme les effectifs. Cela permet de mettre des noms, des chiffres et parfois des visages sur la situation, et de sortir de l'éternel débat sur les effectifs. Ces informations, au moins en Angleterre, sont données en *open data* et ont donné lieu au déploiement d'un certain nombre d'applications extrêmement intéressantes, comme la liste des parkings ayant connu des agressions contre ceux jugés plus sûrs, ou le croisement des itinéraires google avec les chemins les plus sûrs. Ces informations pourraient intéresser ceux qui sont seuls le soir.

Notre vœu vise à proposer la création d'un baromètre parisien de la sécurité sur douze mois glissants, avec la mise à disposition des actes de délinquance cartographiée et publiée sur paris.fr afin de pouvoir donner ces statistiques en *open data*, et développer le type d'outil qui ont pu être créés aux Etats-Unis et en Angleterre.

Mme PETIT

Merci. Monsieur GRUNENWALD et Monsieur BEGUE.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire. Avant de commencer à apporter des éléments de réponse, j'ai envie de répondre à votre affirmation sur la baisse des effectifs de police. La réponse vous a été apportée par Madame la Maire dans la réponse faite à Monsieur FERTIER : j'ai envie de rappeler qu'une baisse importance des effectifs a été faite entre 2009 et 2012 : depuis, nous avons cessé la diminution des effectifs dans le 14^{ème} arrondissement avec une augmentation des effectifs à Paris.

Ce vœu est la suite de celui déposé au Conseil de Paris en mai dernier. Il est vrai qu'à l'époque vous n'aviez pas été signataire. Vous en faites un nouveau aujourd'hui et le faites déposer dans l'ensemble des arrondissements de Paris : ceci est votre droit le plus strict. Toutefois, je ne crois pas

déceler de réelles différences avec le précédent vœu. Je regrette donc de vous obliger à écouter les mêmes arguments présentés alors au groupe UMP du Conseil de Paris.

Il n'y a pas besoin d'un énième instrument statistique de la délinquance car il en existe déjà un : l'observatoire national de la délinquance et de la réforme pénale (ONDRP). Je me permets de préciser si besoin qu'il a été sensiblement amélioré par deux ministres de l'intérieur successifs : Monsieur VALLS et Monsieur CAZENEUVE. L'ONDRP est présidé par un administrateur de l'INSEE.

Il a été mis fin dès juin à la politique du chiffre, contestable s'il en est, car nous en sommes arrivés à une absurdité totale avec une évolution artificielle des chiffres : des délits étaient passés en contraventions avec pour conséquence de ne pas être comptabilisés selon les mêmes règles. L'inspection générale de l'administration, dans son rapport du 12 juillet 2013, est arrivée à ce constat saisissant : sur l'ensemble du territoire, entre 2007 et 2012, 130.000 faits de délinquance avaient purement et simplement disparu. Depuis septembre 2014, à la demande du ministre de l'Intérieur, un service statistique de la sécurité intérieure a été mis en place. Il a précisément pour but de garantir à tous un accès transparent et des données incontestables : il n'est donc pas utile d'en rajouter en la matière vu qu'un outil est déjà existant.

Le reste de la discussion va dans le sens de nos échanges précédents. Vous ne pouvez pas faire valoir des besoins en matière de sécurité par arrondissement, et ne pas soutenir dans le 14^{ème} arrondissement l'action que nous avons entreprise auprès du procureur de la République pour création d'un GLTD dans l'arrondissement. Je ne souhaite pas polémiquer sur la question de la sécurité : cela mérite mieux que des combats de chiffres. Vous aurez certainement ce débat au Conseil de Paris. En tout état de cause, nous avons une opposition non de principe, mais de fonds, sur l'opportunité de ce vœu.

Mme PETIT

Merci. Monsieur BEGUE.

M. BEGUE

Merci Madame la Maire. Voilà un vœu que je trouve extraordinaire. C'est formidable. Vous nous dites que ce vœu n'a pas pour but d'apporter des solutions mais de faire un constat. Si c'est simplement pour se mettre au niveau du constat, je ne reviendrais pas sur ce qui a été présenté par Monsieur GRUNENWALD.

Donner les Etats-Unis en exemple d'efficacité de lutte contre la délinquance est également terrible. Quand à faire une cartographie ! Quel serait le but d'une telle cartographie, si ce n'est de stigmatiser certains quartiers ? Les commerçants seront contents ! Nous pouvons aussi pousser la logique ! Pourquoi ne pas publier les photos des délinquants ? Nous nous sentirions peut-être plus en sécurité si nous pouvions les reconnaître dans la rue ! Inutile de vous dire qu'il s'agit d'un vœu que je considère d'un autre temps.

Mme PETIT

Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Madame BLAUDEL.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je n'ai pas dû être claire sur ce qu'était l'*open data* : ce n'est pas vraiment d'un autre temps. Je ferais deux remarques Monsieur GRUNENWALD. J'ai ici la dernière version des chiffres de l'ONDRP. Nous n'avons rien par arrondissement : c'est tout le sujet de ce vœu. Nous avons des statistiques agrégées : ces agrégats montrent de manière très nette la hausse dont je parlais sur les derniers mois, avec aucune information par arrondissement.

Je vous livre ma deuxième remarque. J'ai eu une discussion intéressante avec la commissaire d'arrondissement sur le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD). Pourquoi pas un GLTD, si cela donne des moyens supplémentaires ? Nous lui avons demandé ce qu'il en était du

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Le CLSPD sert à mobiliser et coordonner tous les acteurs. La commissaire disait qu'il serait bienvenu qu'il se réunisse : or, depuis son arrivée il y a un an et demi, elle n'en a jamais entendu parlé. Il n'a pas été convoqué : aucune nouvelle. Lorsque vous aurez des nouvelles du CLSPD, nous serons pour le GLTD. Vous reconnaîtrez qu'il est paradoxal de passer à l'étape suivante et aux gros œuvres avant d'avoir saisi les outils à notre disposition.

Mme PETIT

Mme BLAUJEL. Nous donnerons des éléments d'explication ensuite.

Mme BLAUJEL

Merci Madame la Maire. Mon intervention sera très rapide, et ne portera pas sur le sujet de savoir qui a mal fait pour s'invectiver pendant des heures. Je souhaiterais simplement rappeler deux points qui nous tiennent à cœur en tant qu'écologistes. Il faut être prudent sur la façon dont nous abordons la sécurité au sein du Conseil d'arrondissement : il est très important que nous parlions, sans en mettre des couches sur les statistiques, etc. Nous sommes dans le 14^{ème} arrondissement de Paris : je suis une femme vivant seule et rentrant très souvent très tard seule porte de Vanves, car j'habite ce quartier tellement stressant ! Nous sommes dans le 14^{ème} arrondissement : calmons-nous ! C'est très bien de se poser la question de la sécurité mais ne tombons pas non plus dans une paranoïa ultime.

Je voyais des personnes hocher la tête dans le public : non, publier des photos de délinquants n'est pas une solution. Même pour rigoler, je pense que ce n'est pas ainsi que nous avançons sur ces sujets : il faut être sérieux là-dessus.

Je voudrais enfin rappeler notre démarche, qui fut largement abordé lors du dernier débat sur le GLTD. Je crois que la bonne démarche, dans le cadre parisien et de notre arrondissement, est celle de la prévention, du bien-vivre-ensemble et de la coordination entre les acteurs. Nous pensons, nous écologistes, qu'il existe un véritable intérêt à activer le comité local de sécurité, qui est un organe de coordination et de partage d'information et de diagnostic pour savoir comment prendre en charge un certain nombre de personnes qui ont besoin d'aide à l'insertion, de suivi, notamment parfois au sortir de prison. Vu les statistiques du nombre de personnes concernées dans notre arrondissement, ce serait tout à fait possible sans tomber dans les extrêmes.

Mme PETIT

Merci. Monsieur GRUNENWALD puis nous passerons au vote.

M. GRUNENWALD

Je précise qu'en ce qui nous concerne la Maire d'arrondissement et moi-même, nous ne sommes là que depuis avril 2014. Le CLSPD n'interviendra que dans un second temps après que le contrat national de sécurité ait été voté. Nous n'allons pas réunir un CLSPD avant d'avoir ce contrat. Je ne mélange rien. Différents instruments sont mis en œuvre : nous pouvons très bien user de l'un en attendant que l'autre soit mis en œuvre.

Mme PETIT

Merci. La question des chiffres sur la sécurité à Paris a régulièrement été posée durant la campagne électorale. Des réponses ont été apportées à Madame KOSCIUSKO-MORIZET en Conseil de Paris, tant par l'exécutif parisien que le Préfet de police. Je pensais qu'il y avait une sorte de consensus pour dire que la question de la sécurité, des chiffres et de son évolution, ne devait pas être abordée de manière politicienne en brandissant des données pour dire « je m'intéresse aux problèmes des Parisiens » tout en présentant les chiffres de la délinquance et leur évolution arrondissement par arrondissement sans même se poser la question des réponses et initiatives à apporter concrètement.

Ce service ne relève pas de la Mairie d'arrondissement ni de la Mairie de Paris, mais de la Préfecture de police. A chaque fois, des réponses sont apportées pour avancer concrètement avec le Préfet de police et l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris pour le Conseil parisien de sécurité,

sans faire d'agitations régulières sur les chiffres de la sécurité et réamorcer tout un débat sur des questions générales. Les réponses ont été apportées sur la manière d'avancer sur ces débats : un vœu revient à nouveau. Les réponses en matière de méthodes et d'objectifs ont déjà été abordées en Conseil de Paris. Je considère donc que ce vœu n'a pas d'objet. J'appelle donc à voter contre ce vœu.

Je sou mets le vœu aux voix.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 23

Le conseil du 14^e arrondissement,

CONSIDERANT que les Parisiens ont un droit légitime à être informés des dernières tendances en matière de délinquance à Paris ;

CONSIDERANT que la politique de sécurité menée conjointement par le Préfet de Police et la Maire de Paris se juge nécessairement sur l'évolution des faits délictuels ;

CONSIDERANT que les publications de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses (ONDRP) pénales ne sont réalisées qu'à l'échelle des départements ;

CONSIDERANT que tous les arrondissements ne sont ni confrontés aux mêmes niveaux de délinquance à Paris et par arrondissement ;

CONSIDERANT que le New York Police Département publie chaque semaine un bilan de la délinquance par district ;

CONSIDERANT que les Parisiens ne peuvent se satisfaire d'une stagnation des atteintes aux personnes ;

CONSIDERANT que les violences physiques non crapuleuses sont en progression de 6,8% sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014 ;

CONSIDERANT que les atteintes aux biens sont en progression de 13,1% sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014, une augmentation inquiétante puisqu'elle s'accélère depuis plusieurs mois ;

CONSIDERANT que les vols simples, premier agrégat des atteintes aux biens, sont en progression de 23% sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014 ;

Sur proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et des élus du groupe UMP et apparentés, émet le vœu que :

- la Maire de Paris et le Préfet de Police créent un baromètre parisien de la sécurité, présentant chaque mois les chiffres de la délinquance et leur évolution par grand agrégat sur 12 mois glissant, avec une déclinaison arrondissement par arrondissement ;

- que, dès que cela sera possible, les faits de délinquance sur les 12 derniers mois soient cartographiés et publiés sur paris.fr et consultables dans chaque mairie d'arrondissement.

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	6	dont		pouvoir
Contre :	23	dont	4	pouvoirs

V14 2014 30 Vœu déposé par Bertrand LESAIN, Conseiller d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et les élus du groupe UMP et apparentés, relatif à l'organisation d'un hommage officiel dans le 14e arrondissement en l'honneur de Rémy Dumoncel, Juste parmi les Nations.

Mme PETIT

Nous concluons notre Conseil d'arrondissement avec le vœu présenté par Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Je suis heureux de conclure ce Conseil d'arrondissement avec ce vœu qui devrait recueillir une belle unanimité. Il s'agit d'un vœu à propos duquel je souhaiterais remercier la famille de Rémy Dumoncel et Monsieur Adrien CROZE qui s'est beaucoup investi dans cette reconnaissance.

Il s'agit de rendre un hommage mérité et officiel à Rémy Dumoncel. Pour vous retracer son parcours : il est né le 28 octobre 1888, a suivi des études littéraires et juridiques, et est rentré en 1913 au sein des éditions Tallandier situées au 75 de la rue Dareau. Il a été mobilisé comme lieutenant durant la guerre de 1914, a été blessé lors de la retraite de Charleroi a été fait prisonnier par les Allemands, a subi quatre années de captivité, et est revenu avec de nombreuses décorations militaires, avant de reprendre son poste au sein des éditions Tallandier dans le 14^{ème} arrondissement. Il a développé en parallèle un engagement citoyen de conseiller municipal puis maire de la commune d'Avon en Seine-et-Marne.

Il a accueilli durant l'Occupation des prisonniers évadés, les a fait passer en zone libre, a organisé un réseau de faux papiers à l'usage des patriotes, des recherchés et des persécutés. Au sein des éditions Tallandier, il a résisté aux Allemands en refusant de traduire les textes que souhaitaient imposer les occupants. Il était l'objet d'une étroite surveillance. Il connaissait les risques, mais voulait accomplir son devoir. Le 4 mai 1944, il est informé du fait qu'il est recherché par la police allemande : il lui est proposé d'éviter la Gestapo en arrivant en gare d'Avon. Pour autant, il ne souhaite pas abandonner ses adjoints et décide de les protéger en tant que chef du réseau de clandestinité. Arrivé à la gare, il est arrêté par la Gestapo et conduit à la prison de Fontainebleau, pour être transféré au camp de regroupement de Compiègne Royallieu. Il sera enfin exilé dans le camp de concentration de Neuengamme en Allemagne où il meurt le 15 mars 1945.

Nous fêtons le 126^{ème} anniversaire de sa naissance il y a quelques jours. L'année 2015 voit la commémoration du 70^{ème} anniversaire de son décès en captivité. Par son parcours, son action et son sacrifice, il faut saluer et entretenir sa mémoire. Ce fut le cas dans un premier temps en 1946 lorsqu'une portion de la rue Dareau où il avait ses bureaux a été rebaptisée rue Rémy Dumoncel. Néanmoins, nous pouvons constater qu'il n'est pas forcément connu des habitants du 14^{ème} arrondissement, y compris de certains habitants de sa rue. Cette situation a donné naissance à ce vœu. Je signalerai que depuis 1985, Rémy Dumoncel est reconnu comme Juste parmi les nations : ce titre est décerné par l'institut Yad Vashem.

Je vous propose donc, ainsi que les élus du groupe UMP, de voter le vœu que la plaque de la rue Rémy Dumoncel soit revue afin d'intégrer la mention « Juste parmi les Nations » avec une courte indication biographique, ce qui n'est pas le cas pour la grande majorité d'entre elles, qu'une plaque commémorative soit apposée sur le bâtiment du 17 rue Rémy Dumoncel ou à proximité des bureaux d'où il organisait ses actions de résistance, et que nous puissions travailler ensemble à une cérémonie en mars 2015 pour permettre au Conseil d'arrondissement de célébrer le 70^{ème} anniversaire de sa disparition. Merci.

Mme PETIT

Merci. Monsieur SANCHES RUIVO.

M. SANCHES RUIVO

Rémy Dumoncel mérite évidemment toute notre attention et tous nos hommages. Je ne peux que proposer à l'ensemble des membres de ce Conseil d'arrondissement de s'associer à ce travail qui est davantage encore qu'un travail de mémoire : il s'agit d'un important passage de témoin aux plus jeunes. Il est évident que ce soit fait sur une plaque spécifique.

Concernant la cérémonie, il faudra travailler sur cette date, importante et triste, qu'il faut rappeler, commémorant les rafles de juillet et les victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français, en même temps que les Justes de France. Je pense que Rémy Dumoncel mériterait également que nous lui accordions une cérémonie plus particulière lors du dimanche du 15 mars pour travailler cet hommage plus spécifiquement sur notre arrondissement. Je pense que nous devrions tous nous retrouver sur ces propositions et ces dates du mois de juillet.

Mme PETIT

Je n'ai rien à ajouter. Je rejoins l'intérêt de ce vœu. J'espère qu'il suscitera l'unanimité. Je vous propose de passer au vote.

VOTE VŒU V14 2014 30

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Né le 28 octobre 1888 à Romorantin (Loire-et-Cher), Rémy Dumoncel suit des études littéraires et juridiques à Paris et rentre en 1913 aux Editions Tallandier, dont le siège se situait alors au numéro 75 de la rue Dareau.

Mobilisé comme lieutenant au 202^e régiment d'Infanterie en 1914, il est blessé au cours de la retraite de Charleroi, fait prisonnier par les Allemands et subit quatre années de captivité. Revenant en France avec la CROIX DE Guerre et la Légion d'Honneur à titre militaire, il reprend ensuite son poste aux Editions Tallandier. Elu conseiller municipal de la commune d'Avon (Seine-et-Marne) en 1925, il en devient le maire en 1935.

Durant l'occupation, il accueille des prisonniers évadés, les fait passer en zone libre, organise un réseau de faux papiers à l'usage des patriotes, des recherchés et des persécutés. Il en va de même aux Editions Tallandier où les Allemands échouèrent à s'introduire dans le Conseil d'Administration, Rémy Dumoncel refusant également toute traduction de texte allemand. Se sachant l'objet d'une étroite surveillance, connaissant parfaitement les risques, il n'a qu'un but : accomplir son devoir et demeurer fidèle à ses principes.

Durant l'occupation, il accueille des prisonniers évadés, les fait passer en zone libre, organise un réseau de faux papiers à l'usage des patriotes, des recherchés et des persécutés. Il en va de même aux Editions Tallandier où les Allemands échouèrent à s'introduire dans le Conseil d'Administration, Rémy Dumoncel refusant également toute traduction de texte allemand. Se sachant l'objet d'une étroite surveillance, connaissant parfaitement les risques, il n'a qu'un but : accomplir son devoir et demeurer fidèle à ses principes.

Le 4 mai 1944 à Paris, il reçoit un appel lui indiquant qu'il est personnellement recherché par la police allemande et qu'on le prendra en voiture à Melun, pour lui éviter la rencontre avec la Gestapo à la gare d'Avon. Pourtant sa décision est prise de ne pas abandonner ses adjoints et d'essayer de protéger ceux dont il est le chef dans clandestinité. Arrivé à la gare d'Avon, il est arrêté par deux agents de la Gestapo, est conduit à la prison de Fontainebleau, transféré au camp de regroupement de Compiègne-Royalieu, puis exilé au camp de concentration de Neuengamme (Allemagne du Nord), où il meurt d'épuisement le 15 mars 1945.

Alors même que nous célébrons ce 28 octobre le 126^e anniversaire de la naissance de Rémy Dumoncel, l'année 2015 verra la commémoration, le 15 mars, du 70^e anniversaire de son décès en captivité.

Rémy Dumoncel, par son parcours, son action et son sacrifice, mérite de voir sa mémoire saluée et entretenue par la Ville de Paris. Cela a été le cas en une occasion, en 1946, lorsqu'une portion de la rue Dareau, où il avait ses bureaux, a été rebaptisée en son honneur.

Néanmoins, force est de constater que son nom et son histoire sont aujourd'hui peu connues des habitants du 14^e arrondissement, y compris même des habitants de la rue qui porte son nom.

Le 17 janvier 1985, l'Institut Yad Vashem a décerné à Rémy Dumoncel le titre de « Juste parmi les Nations ».

Aussi, le Conseil du 14^e arrondissement, sur proposition de Bertrand Lesain, Conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris, et des élus du groupe UMP et apparentés, émet le vœu que :

- Une courte indication biographique, intégrant la mention « Juste parmi les Nations », soit ajoutée aux plaques de la rue Rémy Dumoncel qui en sont aujourd'hui dénuées ;
- Une plaque commémorative soit apposée sur le bâtiment ou à proximité du 17 rue Rémy Dumoncel (anciennement 75 rue Dareau), adresse à laquelle se situaient autrefois les bureaux d'où celui-ci organisait ses actions de résistance ;
- Une cérémonie soit organisée à cet effet en mars 2015, permettant au Conseil du 14^e arrondissement de commémorer comme il le mérite le 70^e anniversaire de la disparition de Rémy Dumoncel.

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

**Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs**

Mme PETIT

Je clos la séance. La prochaine séance aura lieu le 1 décembre 2014.

La séance est levée à 00h22.